

# Rapport de Recherche de l'

# INEPS

INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

n°1

Janvier 2013

## INEPS

INSTITUT WALLON  
DE L'ÉVALUATION,  
DE LA PROSPECTIVE  
ET DE LA STATISTIQUE

L'INEPS est un institut scientifique public d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens des informations diverses qui vont de la présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie.

## ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE ET EN WALLONIE : ANALYSE DES POSITIONS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL SELON LE GENRE ET LA NATIONALITE

Nouria Ouali - METICES ULB  
Pasquale Cennicola - METICES ULB

### RÉSUMÉ

L'étude sur la discrimination à l'égard des personnes étrangères en Belgique et en Wallonie s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large initiée à l'INEPS, qui vise à améliorer la connaissance des phénomènes de discrimination dans notre société.

Le présent rapport dresse une double photographie statistique de la situation des personnes étrangères sur le marché de l'emploi en Wallonie et dans les autres régions belges selon la nationalité et selon le genre. La prise en considération de ces deux dimensions, qui met en évidence le phénomène de cumul des inégalités, constitue l'une des originalités de la recherche.

S'appuyant sur des données exhaustives et longitudinales de la population active du datawarehouse «Marché du travail et protection sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, l'étude permet une lecture plus fine de la situation des personnes étrangères sur les marchés de l'emploi.

L'analyse des principaux indicateurs du marché du travail confirme d'abord des positions différenciées

et hiérarchisées selon la nationalité. En comparaison aux travailleurs étrangers, les citoyens belges se distinguent, en effet, par de meilleurs taux d'activité et d'emploi. Cette composante de la population belge est également moins touchée par le chômage de longue durée et bénéficie de meilleures conditions d'emploi et de travail que les travailleurs étrangers en général et que ceux originaires des pays non membres de l'Union européenne.

Une analyse détaillée, par nationalité, des positions des étrangers sur le marché de l'emploi en Wallonie, mais aussi en Flandre et à Bruxelles montre que les inégalités liées à la nationalité ne touchent pas les étrangers de la même façon et qu'elles sont accentuées chez certains groupes : les femmes étrangères cumulent en effet un « double handicap » sur le marché du travail. Cette situation concerne particulièrement certaines ressortissantes étrangères (situation des femmes turques). Ces résultats montrent de façon criante que le marché du travail en Wallonie, comme dans les autres régions, est également ségrégué et hiérarchisé selon le sexe.



**ÉTUDE SUR LA DISCRIMINATION EN BELGIQUE  
ET EN WALLONIE : ANALYSE DES POSITIONS SUR  
LE MARCHÉ DU TRAVAIL  
SELON LE GENRE ET LA NATIONALITE**

Rapport final

30 Mai 2012

Nouria Ouali

Pasquale Cennicola



MIGRATIONS, ESPACES, TRAVAIL, INSTITUTIONS, CITOYENNETE, ÉPISTEMOLOGIE, SANTE

# *Avant-propos*

Le rapport sur le développement dans le Monde 2013 illustre de façon parfaite le rôle de l'emploi en tant que facteur déterminant du développement économique et social. Dans son rapport, la Banque mondiale souligne « qu'outre l'importance cruciale qu'il revêt pour le bien-être des personnes, il est essentiel à la réalisation de nombreux objectifs généraux concernant la société, tels que la réduction de la pauvreté, la croissance de la productivité à l'échelle de l'économie et la cohésion sociale »<sup>1</sup>.

Depuis les années 2000, de nombreux acteurs (Commission européenne, gouvernements nationaux et régionaux, institutions de lutte contre les discriminations, monde scientifique...) ont pointé les effets néfastes résultant de l'exclusion de certains individus du marché du travail en rappelant que le travail reste un élément clef de l'intégration sociale et de l'accès à la citoyenneté pleine et entière. Cependant, de nombreux indicateurs convergent pour révéler que l'ampleur des inégalités et de la discrimination sont importants et que ce phénomène semble s'accroître au cours de ces dernières années pour certaines composantes de la population.

L'étude sur la discrimination à l'égard et des personnes étrangères en Belgique et en Wallonie commanditée par l'IWEPS et réalisée par le Dr. Nouria Ouali du Centre METICES de l'ULB est consacrée à l'analyse du marché du travail au niveau des régions belges, selon le genre et la nationalité.

Ce rapport, qui s'appuie sur des données originales parvient à la conclusion que le marché du travail en Wallonie, au même titre que ceux des autres régions belges, est ségrégué et hiérarchisé selon le sexe et la nationalité. Par référence aux travailleurs étrangers, les citoyens belges se distinguent par de meilleurs taux d'activité et d'emploi. Cette composante de la population est également moins touchée par le chômage de longue durée et bénéficie de meilleures conditions d'emploi et de travail que les travailleurs étrangers en général et ceux originaires des pays non membres de l'Union européenne.

Au-delà de ces constats, le rapport formule un certain nombre de recommandations dont la mise en place permettrait de mieux comprendre le phénomène de discrimination à l'égard des personnes étrangères, notamment en matière d'accès à l'emploi et d'évaluer son ampleur. Aussi, l'étude ici proposée est un premier pas dans la constitution d'un outil d'aide à la prise de décision portant sur un phénomène mal connu et singulièrement confronté à des problèmes de disponibilité de données statistiques appropriées.

Sans l'ombre d'un doute, des progrès significatifs ont été réalisés dans ce domaine au cours de ces dernières années. Dans ce cadre, on peut citer les données du datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale, qui ont contribué à améliorer sensiblement notre connaissance de la réalité du marché du travail en Belgique et en Wallonie. Mais cette précieuse source statistique nécessite des améliorations à travers la prise en considération de variables supplémentaires, non actuellement disponibles, telles que le pays de naissance des individus, leur niveau d'éducation, le lieu d'obtention des diplômes, la durée du séjour sur le territoire belge en ce qui concerne les travailleurs immigrés et étrangers, la maîtrise des langues, la catégorie socioprofessionnelle des parents et leur lieu de naissance. Ces caractéristiques individuelles sont indispensables pour identifier les facteurs déterminants le désavantage de certains groupes sociaux sur le marché du travail et évaluer l'ampleur des discriminations à l'égard des personnes étrangères.

Sébastien Brunet

Administrateur général

---

<sup>1</sup> Banque Mondiale. 2012. Rapport sur le développement dans le monde 2013 –Abrégé : Emplois. Washington : Banque mondiale. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0.

## Table des matières

Liste des tableaux et annexes .....	5
Introduction .....	7
1. Nommer les immigrés et leurs descendants .....	11
2. Les étrangers et les personnes d'origine étrangère sur le marché du travail : examen de la littérature .....	18
2.1. L'emploi dans le secteur privé .....	19
2.1.1. Les parcours d'insertion des jeunes en Belgique francophone.....	19
2.1.2. Les parcours d'insertion réussis des jeunes en Wallonie et à Bruxelles .....	20
2.1.3. Les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes bruxellois.....	21
2.1.4. La discrimination à l'embauche en Belgique (trois régions).....	22
2.1.5. La discrimination dans l'emploi sur base de l'appartenance religieuse.....	23
2.1.6. La discrimination à l'embauche des étrangers à Bruxelles.....	25
2.1.7. La position des étrangers et des naturalisés sur le marché du travail en Belgique.....	29
2.1.8. La position des diplômées universitaires dans les professions académiques.....	29
2.1.9. La surqualification des étrangers dans l'emploi.....	31
2.2. Le chômage .....	34
2.2.1. Le chômage des étrangers et des femmes.....	34
2.2.2. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur .....	37
2.3. L'emploi indépendant.....	39
2.4. L'emploi dans le secteur public .....	41
2.5. Le travail des sans-papiers.....	43
3. Caractéristiques démographiques.....	46
4. Les indicateurs du marché du travail.....	51
4.1. Taux d'activité.....	51
4.2. Taux d'emploi .....	53
4.3. Taux de chômage.....	55
5. Les indicateurs de mesure de la discrimination .....	60
5.1. Les indicateurs de difficulté d'accès à l'emploi .....	62
5.1.1. Le chômage de longue durée .....	62
5.1.2. La visibilité de l'emploi : représentation publique.....	66
5.1.3. La visibilité de l'emploi : administration publique.....	66
5.2. Les indicateurs de l'emploi et des conditions de travail.....	69
5.2.1. Précarité de l'emploi .....	69

---

5.2.1.1. La durée de travail.....	69
5.2.1.1.1. Le travail à temps partiel .....	69
5.2.1.1.2. Le travail à temps partiel de courte durée .....	71
5.2.1.2. Précarité de l'emploi : nature du travail .....	73
5.2.1.2.1. Travail occasionnel et intérimaire .....	73
5.2.1.3. Précarité de l'emploi : statut de l'emploi.....	77
5.2.1.3.1. Statut d'indépendant.....	77
5.2.2. La ségrégation horizontale des emplois .....	82
5.2.2.1. L'indice de concentration .....	82
5.2.2.2. Part de l'emploi salarié dans les cinq premiers secteurs d'activité.....	89
5.2.3. La ségrégation verticale.....	95
5.2.4. Les classes de salaires .....	96
6. Conclusions et recommandations .....	101
6.1. Mesurer plus précisément la discrimination.....	103
6.2. Améliorer l'outil statistique existant.....	104
6.3. Développer certaines thématiques spécifiques.....	105
Bibliographie .....	107
ANNEXES .....	112

## Liste des tableaux et annexes

<i>Tableau 1 : Répartition de la population par nationalité et par sexe au 4e trimestre 2007 en Wallonie (effectifs et pourcentages).....</i>	47
<i>Tableau 2 : Répartition de la population par sexe, nationalité et âge au 4e trimestre 2007 en Wallonie (effectifs et pourcentages).....</i>	49
<i>Tableau 3 : Taux de participation par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1e trimestre 2008 selon Eurostat .....</i>	52
<i>Tableau 4 : Taux d'activité par nationalité et sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 .....</i>	53
<i>Tableau 5 : Taux d'emploi par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1e trimestre 2008 selon Eurostat .....</i>	54
<i>Tableau 6 : Taux d'emploi par nationalité et sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 .....</i>	55
<i>Tableau 7 : Taux de chômage par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1e trimestre 2008 selon Eurostat ...</i>	56
<i>Tableau 8 : Taux de chômage par nationalité et sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 .....</i>	57
<i>Tableau 9 : Liste des indicateurs d'« attestation des inégalités » proposés par la Commission européenne pour le motif « nationalité/origine ».....</i>	62
<i>Tableau 10 : Taux de chômage de longue durée des femmes selon la nationalité dans les trois régions au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	64
<i>Tableau 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes selon la nationalité dans les trois régions au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	65
<i>Tableau 12 : Répartition des effectifs de la fonction publique en Wallonie par nationalité (pourcentages) selon la situation administrative et le type de fonction publique au 30 juin 2009.....</i>	68
<i>Tableau 12 bis : Répartition des effectifs de la fonction publique dans les trois régions par nationalité et par sexe dans le recensement 2001 (effectifs et pourcentages).....</i>	68
<i>Tableau 13 : Part des salariés à temps partiel selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007.</i>	70
<i>Tableau 14 : Part des salariés à temps partiel de courte durée selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 .....</i>	72
<i>Tableau 15 : Part de l'emploi en régime "spécial" dans l'emploi salarié en Wallonie selon la nationalité et le sexe au 4e trimestre 2007.....</i>	75
<i>Tableau 16 : Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	78
<i>Tableau 17 : Part des aidants dans la population des indépendants selon le sexe et la nationalité dans les trois régions au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	79
<i>Tableau 18 : Indice de concentration dans les secteurs selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 .....</i>	85
<i>Tableau 19 : Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007.....</i>	91
<i>Tableau 20 : Les salariés selon la classe de salaires par nationalité et par sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	97
<b>ANNEXES .....</b>	<b>113</b>
<i>Population totale par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages) .....</i>	<i>113</i>
<i>Population totale par nationalité et par sexe en Flandre au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	<i>114</i>
<i>Population totale par nationalité, sexe et âge à Bruxelles au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	<i>115</i>
<i>Population totale par nationalité, sexe et âge en Flandre au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	<i>116</i>
<i>Population en âge de travailler (15-64 ans) par sexe et par Régions au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	<i>117</i>
<i>Population active par nationalité et par sexe en Wallonie au 4e trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	<i>117</i>

<i>Population active par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	118
<i>Population active par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	119
<i>Taux d'activité par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	120
<i>Taux d'activité par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	120
<i>Taux d'emploi par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	121
<i>Taux d'emploi par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	121
<i>Taux de chômage par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	122
<i>Taux de chômage par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	122
<i>Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	123
<i>Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	124
<i>Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	125
<i>Part des salariés à temps partiel par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	126
<i>Part des salariés à temps partiel par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	127
<i>Part des salariés à temps partiel de courte durée par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	130
<i>Part des salariés à temps partiel de courte durée par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	130
<i>Part de l'emploi en régime « spécial » dans l'emploi salarié par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	131
<i>Part de l'emploi en régime « spécial » dans l'emploi salarié par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	132
<i>Part des indépendants et aidants dans la population active occupée par nationalité et par sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	133
<i>Statut socioéconomique de la population en Belgique selon le sexe et la nationalité au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (pourcentages).....</i>	133
<i>Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	135
<i>Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	135
<i>L'indice de concentration des salariés dans les secteurs selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	136
<i>L'indice de concentration des salariés dans les secteurs selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	138
<i>Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	141
<i>Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	144
<i>Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007.....</i>	147
<i>Les salariés selon la classe des salaires par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	150
<i>Les salariés selon la classe des salaires par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages).....</i>	151

## Introduction

Ce rapport présente les résultats de l'analyse statistique du marché du travail en Wallonie réalisée dans le cadre de l'étude sur la discrimination des immigrés et des personnes d'origine étrangère en Belgique et en Wallonie commanditée par l'IWEPS. Il s'agit d'une première dans la mesure où les analyses précédentes reposaient soit sur un échantillon de la population active de Banque carrefour de la sécurité sociale (Vertommen & al., 2006) et non sur l'ensemble de cette population, soit sur les données d'enquêtes Eurostat (Enquêtes sur les forces de travail), soit sur les données décennales du recensement (Feld 2010).

Si par le passé, les données exhaustives du **recensement** constituaient la référence majeure pour l'analyse de la situation des étrangers en Belgique, depuis l'abandon de celui-ci (dernier date de 2001)<sup>2</sup>, des efforts importants ont été déployés pour améliorer l'outil statistique belge permettant un examen plus précis, notamment, de la position de la population active selon la nationalité et la nationalité d'origine.

Ainsi, la création de la Banque carrefour de la sécurité sociale (BCSS) en 1992 qui, à l'origine, s'inscrivait dans un processus à la fois de modernisation et de simplification des formalités administratives pour les entreprises en matière de sécurité sociale et de gestion plus efficace des services publics, a permis le développement d'une base fiable et quasi-exhaustive sur la population active à partir des données administratives de la sécurité sociale. Les données du **Datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale »** (DWHMTPS) de la BCSS peuvent désormais être couplées à d'autres fichiers administratifs (registre national, fichier des élèves et des étudiants de la Communauté française, etc.), et permettre aussi bien une observation à un temps T, qu'un suivi longitudinal (tous les trois mois) de la population active sur les marchés du travail.

Les statistiques du Datawarehouse sont des données administratives trimestrielles relatives aux personnes connues du FMP (Fonds des Maladies Professionnelles), du SPP IS (Intégration sociale), de l'ONAFTS, de l'INASTI, de l'INASTI-allocations familiales, de l'ONSS, de l'ONSSAPL, de l'ONEm, de l'ONEm-sanctions, du cadastre des pensions de l'ONP ou reconnues invalides par le Conseil médical de l'invalidité (INAMI) établies au dernier jour du trimestre et à toutes les autres personnes qui, au 31 décembre de l'année (en

---

<sup>2</sup> Ce recensement avait introduit des informations plus nombreuses sur l'activité économique notamment des étrangers, mais elles ne permettaient pas de comparaisons dans le temps (Feld, 2010: 12). Par ailleurs, elles reposaient sur les variables "nationalité" et "lieu de naissance" et pas sur la nationalité d'origine. Cependant, elles avaient l'avantage de fournir des données sur l'éducation et le niveau de formation qui ne sont pas encore disponibles dans les données de la BCSS.

réalité, au 1er janvier de l'année suivante), sont domiciliées à la même adresse que l'une des personnes précitées.

Le DWHMTPS est une base de données en constante évolution et de nouvelles perspectives ont été annoncées lors de la dernière réunion du Groupe d'utilisateurs de la BCSS (Chris Brijs, 28 juin 2012) particulièrement en ce qui concerne l'accès systématique à la variable « origine » et « lieu de naissance » de la population au 31 décembre 2008. La production de données sur base de l'origine est, à ce jour, encore au stade expérimental, mais les données devraient être accessibles dans le courant de l'année 2013<sup>3</sup>. Précisons que l'accès à la nationalité et à l'origine limitera la population aux première et « deuxième » générations d'immigrés naturalisés belge. Les Belges descendants de migrants depuis la naissance ne sont désormais plus repérables dans le Registre National. C'est d'ailleurs pourquoi nous plaçons pour la mise au point d'un indicateur socioéconomique plus pertinent qui permet à la fois d'éviter le piège de la substantialisation de la nationalité, de la culture et de l'ethnicité<sup>4</sup> et de prendre en considération l'ensemble des citoyens qui appartiennent aux catégories sociales les plus vulnérables<sup>5</sup>.

Ainsi, à moyen terme, les indicateurs d'inégalité/ discrimination sur base de l'origine seront susceptibles d'être produits grâce au couplage des données du marché du travail de la BCSS avec celles du Registre National (RN) qui garde en mémoire la nationalité d'origine d'une personne naturalisée. Le RN est la principale source de données permettant d'estimer avec une grande précision la population belge et étrangère résidant légalement en Belgique<sup>6</sup> à une date donnée.

L'analyse de la position des étrangers sur le marché du travail wallon qui est l'objet de ce rapport repose sur les données du dernier trimestre 2007 du DWHMTPS de la BCSS. Ce

---

<sup>3</sup> Jusque-là, l'accès à la variable origine exigeait de passer par une demande ad hoc qui devait être approuvée par la **Commission de la Protection de la Vie Privée**. Une première demande a été rédigée sur les variables que nous souhaitions obtenir pour le projet, mais le gestionnaire du projet nous a indiqué que l'accès aux variables « origine » et « lieu de naissance » pour les principaux groupes de population issue de l'immigration, ne sera possible qu'à la fin de l'année 2012 voire début 2013 pour les « applications de base » et l'application en ligne du Datawarehouse.

<sup>4</sup> Les débats en France ont montré l'origine coloniale des catégories ethniques et la difficulté à définir l'ethnicité dans le cadre français contemporain, les catégories « berbère », « breton » ou « corse » n'ayant pas exactement le même statut (Le Bras, 1998 ; 2000 ; Blum, 1998).

<sup>5</sup> L'analyse des trajectoires professionnelles des sortants de l'enseignement secondaire a montré par exemple que la situation des jeunes italiens était plus défavorable sur le plan scolaire et du marché du travail à Liège qu'à Bruxelles. L'hypothèse d'un profil davantage ouvrier à Liège qu'à Bruxelles (où la classe moyenne et supérieure est plus présente) a été avancée (Ouali, 2012b).

<sup>6</sup> Les personnes sans papiers et entrée de manière irrégulière sur le territoire ne figurent pas dans ce fichier. Le RN fournit également des informations sur les naturalisations des étrangers (et des Belges), ces données sont ventilées par âge, sexe et la nationalité antérieure de la personne voire le type de procédure suivie (naturalisation, option, mariage etc.).

choix se justifie pour deux raisons essentielles : d'une part, cette analyse veut s'inscrire dans une perspective d'observation permanente des inégalités/discriminations des immigrés et des personnes issues de l'immigration sur le marché du travail régional wallon. D'autre part, elle prend comme point de référence l'étude relative à la mise en œuvre des indicateurs européens de discrimination sur le marché du travail belge réalisée, notamment sur base de la nationalité<sup>7</sup>, au niveau fédéral pour le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme réalisée sur base des données du dernier trimestre 2007 de la BCSS (Desmarez, Ouali et Ceniccola, 2011).

Ces indicateurs constituent une opérationnalisation des indicateurs d'« attestation des inégalités » dans le domaine de l'emploi proposés par la Commission européenne (chapitre 4 et 5 de ce rapport) qui visent à mesurer les avancées réalisées en matière de lutte contre les discriminations, notamment sur base de la nationalité et de l'origine. A ce titre, les données de la DWHMTPS de la BCSS couplées à celles du RN permettent d'obtenir des informations aussi fiables que précises sur les étrangers et les personnes d'origine étrangère sur le marché du travail :

*« Ces données administratives ont l'avantage majeur d'englober l'ensemble de la population connue d'au moins une institution de la sécurité sociale belge. Son exhaustivité la met à l'abri des problèmes, en particulier de marges d'erreur, posés par les enquêtes par sondage. Cette qualité et les informations détaillées qu'elle contient font de cette source une base solide pour l'élaboration des indicateurs retenus et l'évaluation future des avancées réalisées. »* (Desmarez, Ouali, Ceniccola, 2011 : 5).

L'étude IWEPS sur la discrimination des immigrés et des personnes issues de l'immigration en Wallonie vient donc utilement compléter et préciser l'analyse fédérale par une approche régionale de la situation sur le marché du travail de ce groupe cible. Un examen régional des positions sur le marché du travail est d'autant plus légitime et pertinent que les observations à l'échelle de la Belgique ne reflètent pas les différences régionales parfois significatives qui existent tant du point de vue de la structure économique que de celle des emplois et du chômage (Feld, 2010: 14). Dès lors, nous avons pris le parti de comparer la situation de la population active étrangère de la Wallonie à celles de Bruxelles, de la Flandre et à l'ensemble du Royaume. Comme nous le verrons plus loin, la main d'œuvre étrangère apparaît comme un excellent révélateur de ces différenciations régionales qui singularisent les marchés du

---

<sup>7</sup> L'étude a également pris en compte l'âge et le handicap comme critère de discrimination.

travail des trois régions.

Avant de procéder à l'élaboration et à l'examen des indicateurs d'inégalité/discrimination en Wallonie, il nous a semblé important d'inscrire la problématique des étrangers (immigrés) sur le marché du travail dans un cadre plus large que l'approche statistique. Ainsi, le premier chapitre passe en revue la terminologie utilisée pour désigner notre groupe cible, ce qui permet d'identifier les différents vocables utilisés à partir des catégories juridico-administratives et de souligner la complexité de la catégorisation et sa construction sociale.

Le deuxième chapitre propose un tour de la littérature scientifique sur la situation des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail en Belgique et en Wallonie.

Le troisième chapitre présente, dans sa dimension régionale, les caractéristiques démographiques de la population cible sur base des informations disponibles à la fin de l'année 2007.

Le quatrième chapitre établit, sur base de la nationalité, les principaux indicateurs du marché du travail en Wallonie (taux d'activité, taux d'emploi, taux chômage) et les compare à ceux du Royaume, de Bruxelles et de la Flandre. Certains de ces indicateurs sont également comparés à ceux établis par Eurostat et à partir du dernier recensement de 2001.

Le cinquième chapitre examine les indicateurs spécifiques d'inégalité (ou de discrimination) dans l'emploi (Indice de concentration sectoriel, statut de l'emploi, nature du travail, durée du travail, visibilité dans l'emploi public, etc.) et les compare aux indicateurs des autres entités fédérale et régionales.

Enfin, le sixième chapitre présente quelques conclusions et suggère quelques recommandations en vue d'améliorer l'outil statistique de la Wallonie et de développer certaines thématiques de recherche à la fois sur la position des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail régional et sur les inégalités/discriminations auxquelles ces groupes sont sujets.

## 1. Nommer les immigrés et leurs descendants

Une des premières difficultés rencontrées lorsque que l'on traite de la question migratoire est de désigner précisément les groupes sociaux qu'elles étudient. Si, dans l'immédiat après-guerre, le terme juridique « étranger »<sup>8</sup> embrassait la quasi-totalité des « immigrés », aujourd'hui, l'installation de longue date de vagues successives de migrants, les nombreuses naturalisations et la naissance de plusieurs générations sur le sol belge ont rendu ce terme quelque peu réducteur.

La Belgique utilise, comme d'autres pays européens d'ancienne immigration, une panoplie de termes (Ouali, 2004) pour nommer les différentes catégories de personnes qui, au cours des soixante dernières années, se sont installées ou sont nées dans notre pays. L'analyse des concepts utilisés indique une combinaison de plusieurs critères pour définir les groupes d'étrangers et les personnes d'origine étrangère : il s'agit aussi bien de la nationalité que de la durée de la migration, de l'ascendance immigrée ou étrangère, du lieu de naissance, de la culture, de l'origine « ethnique » de la grand-mère, du statut de travailleur ou de réfugié, du niveau scolaire, du revenu ou de la position sociale.

Cette pléthore de vocables reflète à la fois la diversité des statuts juridiques et administratifs attribués aux étrangers, les représentations sociales dominantes des migrants<sup>9</sup> et leurs descendants, et les évolutions sociologiques que les Régions flamande, bruxelloise et wallonne ont connues dans leur rapport à l'immigration.

Dans le monde francophone belge, les textes juridiques, politiques et administratifs emploient les expressions « étranger », « immigré », « personne d'origine étrangère » ou « personne issue de l'immigration ». En Wallonie, le décret wallon relatif à l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère de juillet 1996 utilise les notions « d'immigré » ou « d'étranger » qui fait référence tant aux travailleurs qu'aux réfugiés, et la formule « personne

---

<sup>8</sup> Le droit belge (Art. 1, loi du 15/12/1980 relative à l'entrée, au séjour et à l'établissement sur le territoire belge) définit l'étranger comme la personne qui ne fournit pas la preuve qu'elle possède la nationalité belge. Il distingue cependant plusieurs catégories d'étrangers bénéficiant de privilèges en termes d'entrée, de séjour, de l'établissement, mais aussi d'accès à l'emploi et aux prestations de services : les étrangers ressortissants de l'UE, les étrangers hors UE et les réfugiés. Plusieurs catégories d'étrangers sont assimilées à l'étranger UE quelle que soit leur nationalité : le conjoint, ses descendants ou ceux du conjoint de moins de 21 ans, les ascendants ou ceux du conjoint. Le réfugié est celui ou celle qui bénéficie d'un statut particulier octroyé sur base de la Convention de Genève du 28 juillet 1951.

<sup>9</sup> « Les modifications institutionnelles semblent traduire une évolution dans la conception que l'on se fait de l'immigré: cantonné jusqu'alors dans l'image du travailleur et de sa fonction économique, on tend progressivement à le considérer davantage comme une personne aux besoins multiples. Ce qui se traduit sur le plan administratif et institutionnel par un transfert de l'accueil de la sphère du travail vers celle de l'aide sociale et de la culture » (Blaise et Martens, 1992 : 27).

d'origine étrangère » renvoie à l'ascendance étrangère de personnes belges. A Bruxelles, les différents textes officiels manient le terme « immigré » qui réfère à la migration de l'étranger, mais aussi les expressions « personne d'origine étrangère » ou « personne issue de l'immigration » tenant compte de la nationalité, de la naissance ou de l'ascendance étrangères.

Le terme générique « immigré » qui, au départ de l'immigration ouvrière d'après-guerre, désignait l'ensemble des travailleurs arrivés dans le cadre des conventions bilatérales de main-d'œuvre<sup>10</sup> est progressivement devenu obsolète puisqu'il ne rendait pas compte de la situation de ceux et celles qui n'avaient jamais immigré. Il a cependant continué à être en usage courant, mais dans le langage commun il a connu un glissement sémantique pour se référer uniquement aux populations originaires des pays musulmans, principalement les Turcs et les Marocains. Le Commissariat royal à la politique des immigrés en novembre 1989 reconnaissait ce glissement mais précisait que, dans son chef, l'expression « immigré » renfermait un sens plus large (Commissariat Royal à la Politique des Immigrés, 1989, vol I : 8).

Les étapes de la construction économique et politique de l'Union européenne ont, par ailleurs, contribué à la modification de la représentation de l'étranger et de l'immigré. L'introduction dans les législations nationales de catégories juridiques distinctes d'étrangers (ressortissants européens et extra-européens<sup>11</sup>) et leur hiérarchisation en termes de droits, ont rattaché la notion d'immigré à un espace culturel bien précis (hors Europe, souvent associé aux régions du Tiers Monde), créant ainsi une fracture entre les populations issues de l'immigration ouvrière arrivée dans l'immédiat après guerre. Dans cette construction sociale de l'immigré désormais « musulman », la dimension « femme » deviendra centrale et servira, dans la définition même du concept d'intégration, à distinguer les populations « intégrables » et celles jugées « inintégrables »<sup>12</sup>.

Plus récemment, la notion de « minorité ethnique » issue du vocabulaire anglo-saxon a fait son apparition et s'est généralisée par le biais du jargon de l'Union européenne développé, notamment, dans les lignes directrices pour l'emploi et les directives anti-discriminations

---

<sup>10</sup> La Belgique a signé des conventions avec l'Italie en 1946, l'Espagne en 1956, la Grèce en 1957, le Maroc et la Turquie en 1964, la Tunisie en 1969, l'Algérie et la Yougoslavie en 1970.

<sup>11</sup> La loi distingue trois catégories d'étrangers UE, les étrangers non-UE et les réfugiés qui font référence à la nationalité, au lien familial (matrimonial et filial) et au statut particulier de réfugié. Loi du 15/12/1980 relative à l'entrée, au séjour et à l'établissement sur le territoire belge.

<sup>12</sup> Parmi les critères de l'intégration définis par le Commissariat royal à la politique des immigrés figuraient notamment l'adhésion à la « modernité » et à « l'émancipation ». Signalons qu'aucune définition n'est donnée à ces notions.

promulguées à partir de l'année 2000. L'expression n'est cependant pas unifiée dès lors que les États membres sont libres de définir les catégories de personnes qu'ils incluent dans ce concept. Par ailleurs, les chercheurs sur les migrations s'inspirant de la littérature anglophone ont également contribué à répandre cette expression d'un usage plus simple voire simplificateur que la multitude de termes maniés dans le monde francophone.

La Commission du Dialogue Interculturelle (CDI), installée en février 2004, revisite la terminologie employée par le Commissariat Royal à la politique des immigrés et affirme que les enfants d'immigrés de la deuxième et troisième génération ne sont plus ni des « immigrés », ni des « allochtones », mais sont des Belges d'origine étrangère, des citoyens à part entière (CDI, 2005 : 39). La Commission souligne que les difficultés que ces populations rencontrent sont d'ordre socio-économique et de non-reconnaissance culturelle, c'est pourquoi, elle estime plus adéquat de qualifier ces populations de « minorités culturelles » *« qui traduit à la fois une réalité spécifiquement culturelle et une situation d'inégalité de fait par rapport à un modèle culturel dominant »* (CDI, 2005 : 39-40). La Commission déconseille l'usage du vocable « minorité ethnique » qui, selon elle, a pris une connotation péjorative.

Les définitions de ces catégories juridico-administratives n'ont pas suscité de larges débats publics et scientifiques en Belgique, contrairement à ce qui se passe en France. Dans le champ scientifique, les chercheurs, nous y compris, ont, souvent par commodité, repris ces catégories, leur conférant de ce fait un caractère « légitime ». Pourtant, ces opérations de catégorisation et de classement ne sont pas dénuées de présupposés idéologiques et elles ne sont pas sans risques. Le premier est de figer et d'essentialiser les catégories de sens commun qui résultent d'une construction sociale. Le deuxième est de stigmatiser et d'enfermer les populations concernées dans ces définitions comme conséquence du processus de naturalisation. Et le troisième risque est de relayer consciemment ou inconsciemment les principes idéologiques sur l'altérité radicale des étrangers prônées par les partis hostiles à l'immigration.

À ce sujet, l'historien F. Caestecker (2001) illustre bien ce processus en faisant état de la manière dont l'ethnicité et l'origine sont utilisées dans les nouvelles orientations des politiques publiques en Flandre. Pour les opposants à l'enregistrement de l'ethnicité, le risque de stigmatisation a été soulevé, soit en raison de la question de la limite des critères enregistrés : est-ce que l'ethnie et la religion doivent être reprises dans les données administratives ? Soit par le fait d'institutionnaliser les différences en créant ces catégories, ce

qui contribuerait à affaiblir la position sociale des « *allochtones* ». En revanche, pour les tenants de l'enregistrement de l'origine, il s'agissait d'une procédure indispensable (« un mal nécessaire ») pour construire un outil qui permettra d'atteindre l'égalité entre les personnes par la réalisation des politiques ciblées et des actions positives. F. Caestecker relevait, à juste titre, le problème de la formalisation des origines et ses effets de « naturalisation » à laquelle les Turcs et les Marocains de Flandre sont invariablement renvoyés. L'origine n'est pas une catégorie juridique comme la nationalité, et son usage systématique fait perdre de vue la présence durable dans le pays, la nationalité belge acquise parfois depuis plusieurs générations et les changements culturels majeurs des parents et des enfants de migrants. Au final, constate-t-il, ces Belges d'origine turque et marocaine continuent le plus souvent à être qualifiés de Turc ou de Marocain.

Mais en Flandre, c'est le terme "*allochtone*" qui est généralement utilisé depuis juin 1993 pour nommer ces populations qui depuis 1998 sont qualifiées de "minorité ethnico-culturelle" en référence à la politique des minorités ethniques aux Pays-Bas<sup>13</sup>. *Allochtone*, dérivé de l'ancien grec signifiant « originaire d'ailleurs », désigne les personnes qui résident légalement en Belgique, qu'elles aient la nationalité belge ou non, et qui remplissent simultanément les conditions suivantes: au moins un des parents ou des grands-parents né en Belgique, en position défavorisée en raison de leur origine ethnique ou de leur situation socio-économique précaire. L'usage de ce terme se banalise aussi dans le langage des francophones (y compris en France) bien qu'il soit critiqué du fait qu'il renvoie toujours à l'origine étrangère.

De son côté, la sociologue française Nacira Guénif-Souilamas a critiqué la notion d'immigré qui a longtemps servi à définir les générations d'enfants nés en France. Selon elle, ce terme utilisé au passif est impropre car il renvoie à un processus achevé et situe en permanence les être désignés en référence à cet épisode « *comme s'il ne devait jamais cesser de s'accomplir. (...) Comme s'ils continuaient d'être en partance, comme si le passage se prolongeait sans jamais pouvoir aboutir à un autre lieu où construire une autre identité sociale. Comme s'ils devaient demeurer d'éternels errants.* » (2000 : 40-41). Elle révèle par exemple que des

---

<sup>13</sup> Ce changement traduit la nécessité pour les Flamands, depuis 1989, de fonder leur politique d'intégration des immigrés notamment sur le respect de l'identité culturelle. Ces minorités ethnico-culturelle se déclinent en plusieurs catégories : *immigré* qui se réfère aux travailleurs en séjour permanent en Belgique. Les *réfugiés* sont ceux qui sont reconnus comme tel en vertu de la Convention de Genève du 1951 et ceux qui ont introduit une demande d'asile qui n'a pas été déboutée définitivement. Les *nomades* sont les personnes de culture nomade qui résident légalement en Belgique et qui habitent ou ont habité suivant la tradition dans des roulottes, en particulier les voyageurs autochtones et les tziganes ainsi que celles qui cohabitent avec des personnes ou en descendent en premier degré. Les « minorités ethnico-culturelles » désignent l'ensemble des allochtones, des réfugiés, des nomades et, y compris, des étrangers n'appartenant pas aux groupes précités qui, d'une part, résident illégalement en Belgique et, d'autre part, sollicitent une aide ou un accueil en raison de leur situation précaire.

jeunes ont découvert que les registres administratifs français enregistraient leur date d'entrée sur le territoire national à la date de leur naissance sur le territoire. D'éternels immigrés par héritage, les enfants de migrants portent ainsi la posture intenable des parents « indésirables » et toujours susceptibles d'un prochain départ.

Quant aux vocables « deuxième génération » ou « jeunes issus de l'immigration » apparus dans les années 1980, N. Guénif-Souilamas estime qu'ils procèdent du décompte des générations depuis l'acte fondateur de la migration parentale et renferment la tentation de désincarner ses protagonistes « générés » par le processus migratoire. Ces expressions coupent ces générations de leur passé : « jeunes issus de l'immigration » indique qu'ils commencent leur histoire à partir de la migration. Elles ignorent la continuité filiale et présentent ces enfants comme dépourvus de parents, de familles ou d'ancêtres au pays d'origine. Au final, conclut-elle, ces catégories ont davantage pour fonction de dé-nommer et classer qu'ils ne reconnaissent les individus et les groupes pour ce qu'ils sont. Pour sortir de cette impasse, N. Guénif-Souilamas propose l'usage de descendants de migrants en guise de « pansement terminologique » permettant de rétablir l'histoire et la continuité généalogique indispensables à la construction identitaire passée et en devenir de ces jeunes. (*ibid.*, : 43)

Dans ce rapport, nous ferons référence aux « étrangers » dès lors que, sur base des données disponibles actuellement à la BCSS<sup>14</sup>, il est impossible d'identifier les personnes qui ont réellement immigré en Wallonie. Ce terme recouvre aussi bien les migrants que les enfants de migrants qui ont migré ou qui sont nés en Belgique et qui possèdent toujours une nationalité étrangère.

Les données du Datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » présente trois catégories de détail de la nationalité : restreint, base et détail.

*La répartition restreinte inclut les nationalités suivantes :*

- a) Belgique
- b) Nord-ouest de l'UE: Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Finlande, Suède, Irlande, Royaume-Uni, Autriche
- c) Sud de l'UE: Espagne, Italie, Portugal, Grèce
- d) Est de l'UE: Pologne, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte

---

<sup>14</sup> La variable "lieu de naissance" et la "nationalité d'origine" qui seront accessibles dans quelques mois permettront d'apporter des nuances au profil sociologique de ce groupe.

## e) Autres pays

*La répartition de base comprend les groupes de nationalités suivants :*

- a) Belgique
- b) Pays limitrophes: Allemagne, France, Luxembourg, Pays-Bas
- c) Sud de l'UE: Espagne, Italie, Portugal, Grèce
- d) Nord de l'UE: Danemark, Finlande, Suède, Irlande, Royaume-Uni, Autriche
- e) Est de l'UE: Pologne, Hongrie, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie, Bulgarie, Roumanie, Estonie, Lettonie, Lituanie, Chypre, Malte
- f) Autres pays européens
- g) Turquie
- h) Maroc
- i) Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda
- j) Autres Afrique
- k) Autres Asie
- l) Amérique centrale et Amérique du Sud
- m) Amérique du Nord/Australie/Océanie
- n) Autres / indéterminé

*La répartition détaillée reprend les groupes de nationalités suivants :*

- 1-27) L'Union européenne: les 27 pays individuels
- 28) Autres pays européens
- 29) Turquie
- 30) Maroc
- 31) Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda
- 32) Autres Afrique
- 33) Autres Asie
- 34) Amérique centrale et Amérique du Sud
- 35) Amérique du Nord/Australie/Océanie

Dans ce rapport, nous avons opté pour la répartition de base qui distingue 13 groupes de nationalités et la catégorie « Autre/indéterminé ». En raison des faibles effectifs, certains tableaux ont été restreints à huit nationalités ou groupes de nationalités. Celles qui ont été privilégiées sont, d'une part, les nationalités des pays avec qui la Belgique a signé des conventions bilatérales de main d'œuvre<sup>15</sup> dans l'immédiat après guerre, en portant cependant notre attention sur les trois sous-groupes numériquement les plus nombreux : UE du Sud (Italie, Espagne, Grèce, Portugal), Maroc et Turquie. D'autre part, les nationalités des pays qui furent des anciennes colonies belges (Congo RDC, Rwanda, Burundi).

Ajoutons que les études effectuées en Belgique depuis les années 1990 sur les inégalités sur le marché du travail des étrangers et des descendants d'immigrés (Ouali et Rea, 1995 ; Verhoeven 2000 ; Martens *et al.*, 2005 ; Vertommen et al., 2006 ; Ouali et al., 2010 ; Desmarez et al., 2011) concluent que ces sous-groupes sont ceux qui occupent les positions les plus fragiles sur le marché du travail. Pour ces populations, nous disposons d'un recul de près de vingt années, même si les résultats ne sont pas systématiquement comparables en raison des sources et des méthodes utilisées, cependant, les tendances globales restent similaires.

---

<sup>15</sup> Entre 1946 et 1970 huit conventions ont été signées avec l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Maroc, la Turquie, l'Algérie, la Tunisie et la Yougoslavie.

## **2. Les étrangers et les personnes d'origine étrangère sur le marché du travail : examen de la littérature**

Les premières analyses scientifiques sur la situation des immigrés sur le marché du travail datent du début des années 1970 avec notamment la publication des travaux d'Albert Martens (1972 ; 1976) sur les migrants que l'on qualifiait à l'époque de « travailleurs immigrés ». A ce moment-là, l'expression référait aux travailleurs masculins, le travail des femmes que ce soit dans l'espace domestique ou comme travailleuses domestiques au service des ménages n'était pas véritablement reconnu et comptabilisé. Les travaux des féministes sur les femmes immigrées à la fin des années 1970 vont apporter un éclairage sur l'activité économique des migrantes qui constitue près de la moitié de la population immigrée en Belgique, mais qui vécurent longtemps dans l'ombre du travailleur et de sa famille (Ouali, 1998). La difficulté de mesurer leur niveau réel de participation au marché du travail et la perception d'une participation professionnelle en appoint à celle du conjoint ont contribué à rendre leur activité invisible.

Dans la littérature scientifique sur les femmes, l'emploi est une des principales thématiques traitées dans les recherches francophones, surtout depuis les années 1990. Entre 1970 et 2004, près d'un tiers des travaux et articles publiés ont abordé ce sujet. La plupart font état de la position inférieure des femmes immigrées et de leurs filles sur le marché du travail et des obstacles multiples qu'elles rencontrent pour obtenir un emploi (Ouali, 2008).

En Belgique, l'analyse sur une longue durée selon le sexe et la nationalité révèle que les femmes immigrées et leurs descendantes sur le marché du travail subissent, comme les autres femmes en Belgique, les effets de la segmentation des systèmes éducatifs, de la formation professionnelle et du marché du travail (Ouali, 2008). Les travaux confirment l'impact déterminant du sexe dans les parcours éducatifs et professionnels mais également de l'origine et/ou de la religion sur l'accès à l'emploi ou à la promotion qui empêche, notamment, les diplômées de faire aussi valoir leurs qualifications sur le marché du travail. (Ben Mohamed, 2001 ; Amnesty international 2012).

Les travaux en Europe sur l'emploi des migrants soulignent le rôle de flexibilisation que la main d'œuvre étrangère a historiquement joué, en particulier des femmes (Merckling 1998; 2003 ; Catarino et Morokvasic, 2005) qui au cours du temps se maintiennent dans les strates inférieures les plus précaires du marché du travail (bas salaire, dures conditions de travail, travail au noir).

Nous allons à présent examiner les principaux travaux de la littérature scientifique en Belgique francophone en distinguant les études portant sur l'emploi privé, l'emploi public et le travail des sans papiers. Ces recherches sont présentées selon un ordre chronologique.

## 2.1. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PRIVE

### 2.1.1. *Les parcours d'insertion des jeunes en Belgique francophone*

L'étude réalisée en 1991 à l'Université de Liège (Feld *et al.* 1991) proposait l'analyse des facteurs déterminant les cursus scolaires et les trajectoires d'insertion socioprofessionnelle des « jeunes issus de l'immigration » en Belgique francophone. A partir d'une enquête par questionnaire standardisé reposant sur un échantillon représentatif de 1000 jeunes âgés de 16 à 26 ans résidant en Communauté française, les auteurs ont analysé l'influence de l'histoire individuelle et familiale et des facteurs géographiques, socioéconomiques et culturels sur les trajectoires scolaires et professionnelles. Ces jeunes sont d'origine italienne, espagnole, grecque, portugaise, turque, maghrébine et autres nationalités (étrangers ou naturalisés). Il faut regretter que cette étude n'ait pas pris en considération un groupe témoin de jeunes d'origine belge de mêmes caractéristiques sociales. Seule la comparaison entre certains jeunes d'origine étrangère a été possible.

Sur le plan de l'insertion professionnelle, les auteurs distinguent quatre profils d'accès au marché de l'emploi des jeunes d'origine étrangère : le premier est celui de jeunes qui s'insèrent dans un *emploi valorisant et stable*. Ces jeunes sont âgés entre 25-26 ans, possèdent un niveau d'étude supérieur et sont issus de famille de classes moyennes dont les parents ont un niveau d'étude secondaire ou supérieur et travaillent comme employés ou cadres. Ces jeunes ne sont pas nés en Belgique, mais ils résident à Bruxelles ou dans le Brabant depuis plus de 15 ans et sont originaires des pays limitrophes (France, Pays-Bas, Luxembourg). Le deuxième profil concerne le non accès à l'emploi des jeunes qui sont au *chômage* depuis plus de deux ans. Ces jeunes âgés de 18-21 ans n'ont aucune qualification et ont suivi un cursus dans l'enseignement professionnel. Ils sont issus de familles ouvrières et sont nés en Belgique mais d'origine italienne pour la plupart. Le troisième profil concerne les jeunes Turcs et Maghrébins qui occupent des emplois précaires, de courte durée (intérim ou occasionnels) pour des emplois n'exigeant aucune qualification. Leurs parents sont, pour la plupart, non scolarisés et connaissent un chômage important. Le quatrième profil concerne des jeunes de nationalité grecque, portugaise et espagnole (en faible nombre) qui exercent une activité professionnelle commerciale souvent dans le cadre de l'entreprise familiale, dans le secteur de

l'HORECA. Les auteurs font reposer leur analyse sur le modèle de rationalité et de choix individuels et expliquent les différents modes d'insertion en fonction de l'origine nationale ou du critère religieux. Ainsi, ils distinguent les attitudes et les stratégies des jeunes et de leur famille en fonction de la nationalité ou de la religion musulmane, les Musulmans fonctionneraient selon un registre communautaire et « s'investiraient » dans des emplois précaires et non qualifiés (p.109). Feld et al. constatent que les Maghrébins musulmans envisagent plus fréquemment « une scolarisation plus poussée » sans en préciser le sens qu'elle revêt. La principale critique formulée sur cette étude est précisément de naturaliser la nationalité et la religion en leur donnant un caractère explicatif des positions des jeunes sur le marché de l'emploi. Elle affirme notamment que le groupe des jeunes « *Espagnols, Grecs et Portugais est, sans aucun doute, parmi la population immigrée, un de ceux qui font preuve de dynamisme économique* » (Feld, Manço, 2000 : 109), mais on ne connaît pas les multiples raisons à l'origine de ce dynamisme économique. Par ailleurs, les mécanismes structurels propres au fonctionnement même des marchés du travail ne sont aucunement pris en considération.

### 2.1.2. *Les parcours d'insertion réussis des jeunes en Wallonie et à Bruxelles*

Une autre recherche réalisée en 1996 à l'Université Catholique de Louvain à partir des récits de vie, analyse les parcours d'insertion professionnelle "réussis" d'une trentaine de jeunes de 18 à 30 ans d'origine marocaine (majoritaires), turque et italienne (Munar Suard et al., 1997). L'enquête a été menée principalement en Wallonie et à Bruxelles. Le critère retenu pour définir la notion de « réussite professionnelle » était l'occupation d'un emploi (temps plein ou partiel) stable (contrat à durée indéterminée ou déterminée d'au moins un an) quel que soit le niveau de qualification. Une des dimensions de l'analyse des récits autobiographiques portait sur la variable "sexe", jugée discriminante pour l'accès à l'emploi et la définition des stratégies d'insertion. Les trajectoires professionnelles féminines sont soutenues par une stratégie d'émancipation qui trouve appui soit sur une famille, soit sur un père qui investit l'expérience scolaire des filles. Le projet professionnel de celles-ci semble davantage répondre à un projet d'émancipation et la volonté de marquer une rupture avec le modèle maternel traditionnel alors que les garçons en attendent une reconnaissance sociale. En observant un impact plus important de l'ethnicité sur les parcours masculins, la recherche conclut que, sur le marché du travail, les femmes ne cumulaient pas les effets du genre et de l'appartenance ethnique, contrairement à ce que d'autres travaux précédents avaient observé. Ici aussi, l'étude ne prenait pas en considération l'expérience des jeunes d'origine belge.

### 2.1.3. Les trajectoires scolaires et professionnelles des jeunes bruxellois

Après la crise de l'emploi des années 1970 et 1980, plusieurs études régionales sont menées dans les années 1990 sur l'insertion des descendants de migrants qui connaissent un chômage structurel important.

L'étude de l'Université Libre de Bruxelles est une enquête par questionnaire<sup>16</sup> standardisé à Bruxelles qui adopte une approche longitudinale pour l'analyse des trajectoires scolaires et d'insertion professionnelle des jeunes Belges et d'origine étrangère de 18 à 22 ans à partir de l'enseignement secondaire (Ouali & Rea, 1995). Auparavant, les enquêtes sur l'emploi des jeunes avaient mis en évidence la difficulté que rencontraient ceux-ci à se maintenir dans l'emploi lors de la transition entre l'école et le marché du travail. Cette étude révèle qu'à cette difficulté s'ajoutait celle de l'accès à l'emploi: les jeunes qui se stabilisaient dans l'emploi constituaient une minorité tandis que la majorité connaissait une situation précaire.

L'étude longitudinale qui s'est déroulée en mai 1991 et mai 1993, a élaboré une typologie des trajectoires d'insertion individuelle de 689 jeunes après 23 mois d'observation sur le marché du travail. Le critère retenu n'étant pas la rapidité de l'insertion dans l'emploi mais la manière dont l'insertion se réalisait. Les trajectoires d'insertion ont été réparties en cinq classes : 1) *la stabilisation dans le travail* caractérisée par les périodes de chômage les plus courtes et par une fixation dans un emploi durant une période supérieure à 17 mois ; 2) *l'insertion instable* où les périodes de chômage et d'emploi se succèdent mais où l'emploi l'emporte sur le chômage ; 3) *l'insertion incertaine* qui se distingue par des périodes où le chômage domine les phases d'emploi ; 4) *la fixation dans le chômage* qui regroupe les trajectoires individuelles des jeunes qui ont occupé un emploi pendant une période inférieure à 6 mois au cours des 23 mois d'observation ou qui n'ont jamais occupé un emploi durant toute la période ; 5) *le retour aux études* qui correspond à l'itinéraire de jeunes qui après un passage souvent infructueux sur le marché de l'emploi reviennent aux études, principalement de promotion sociale.

Il se dégageait des résultats de l'enquête que la *stabilisation dans l'emploi* était plus forte chez les jeunes Belges (32,8%) que chez les étrangers UE (26,7%) et que les étrangers non UE (17%). La fixation dans l'emploi progressait pour les Belges et les étrangers non UE, mais elle régressait légèrement pour les étrangers UE. Cependant, les étrangers non UE qui occupaient un emploi plus tardivement que les autres jeunes ne parvenaient pas après 23 mois d'insertion

---

<sup>16</sup> Il s'agit d'une enquête longitudinale qui, à partir d'un questionnaire quantitatif, a observé à plusieurs périodes d'intervalle (12 et 24 mois) la position des personnes de nationalités différentes interrogées sur le marché du travail. L'échantillon de départ de 945 jeunes regroupait plus de 10 nationalités différentes.

à rattraper le retard en terme d'emploi. La stabilisation dans l'emploi représentait 33,7% des trajectoires des garçons belges et 31,3% des filles belges. Chez les étrangers non-UE, la stabilisation touchait 20,2% des garçons et 12,9% des filles. Le contraste était encore plus important chez les jeunes UE, elle concernait 33,3% des garçons et seulement 12,5% des filles.

*La fixation dans le chômage* concernait 37,6% des étrangers non UE, 24% des étrangers UE et 15,3% des Belges. Pour ces jeunes non UE, le problème essentiel résidait dans l'objectif de trouver un emploi alors que pour les jeunes Belges, il s'agissait davantage de se maintenir dans l'emploi. La fixation dans le chômage touchait 15,7% des garçons et 14,6% des filles Belges. Pour les étrangers UE, ces pourcentages touchaient 15,7% des garçons et 41,7% des filles et chez les étrangers non UE, respectivement de 29,4% et de 48,2%. L'expérience de l'enlèvement dans le chômage était donc plus importante chez les filles de migrants que chez les garçons.

Par ailleurs, l'étude indiquait aussi qu'au-delà de l'opposition forte entre stabilisation dans l'emploi et fixation dans le chômage, les jeunes étrangers entraient dans l'emploi par la porte de la précarité caractérisée par des périodes courtes d'emploi et de chômage. Finalement, la fixation dans le chômage devenait à partir d'un certain moment la cause même de la difficulté à trouver un emploi.

L'étude soulignait l'impact déterminant de la variable « sexe » et de l'origine ethnique dans la différenciation des trajectoires. Les filles d'immigrés comme les filles "Belges" subissaient les effets de la segmentation aussi bien du système scolaire que du marché du travail. Les trajectoires scolaires des filles se singularisaient par une meilleure réussite scolaire que les garçons et par un changement plus fréquent d'orientation scolaire face à l'échec alors que les garçons doublaient leur année. En outre, les filles poursuivaient davantage des études supérieures alors que les garçons se présentaient, après la fin du secondaire, sur le marché de l'emploi. Cependant, à titre scolaire équivalent, les filles d'immigrés étaient plus souvent au chômage que les garçons. Durant les 23 mois d'observation, le taux de chômage des filles était nettement plus élevé que celui des garçons et la proportion de filles d'immigrés sans emploi était supérieure à la part de celles qui avaient un emploi.

#### *2.1.4. La discrimination à l'embauche en Belgique (trois régions)*

L'étude internationale sur la discrimination à l'embauche des migrants initiée par le BIT au milieu des années 1990, a donné lieu à une recherche en Belgique en 1996 réalisée par une

équipe interuniversitaire de Bruxelles, Flandre et Wallonie (Arryn, *et al.*, 1997). Cette étude a, pour la première fois, tenté de mesurer la discrimination à l'embauche des étrangers et des descendants d'immigrés. Les données furent recueillies par la méthode du *testing* ou tests de situation qui ont été effectués par des acteurs belges « autochtones » et d'origine marocaine qui postulaient aux mêmes emplois et présentaient des caractéristiques identiques du point de vue du sexe, de l'âge et du niveau de formation (secondaire supérieur). Il s'agissait de déterminer le taux de discrimination au cours des trois étapes du processus d'obtention d'un emploi (prise de contact, interview et offre de travail).

L'analyse de l'expérience de ces "faux" candidats à l'emploi a démontré qu'à qualification égale, les candidats d'origine étrangère étaient plus fréquemment refusés que leurs collègues d'origine belge. Le degré de discrimination mesuré (taux cumulé de discrimination) correspondait à 39% en Région Flamande, 27% en Région Wallonne et 34% en Région Bruxelloise (Arryn *et al.*, 1997 : 52, 65 et 90). A Bruxelles, les auteurs observaient que les femmes d'origine marocaine étaient globalement moins fréquemment discriminées (20,5%) que leurs homologues masculins (34,1%). Dans les trois étapes de la sélection, des différences hommes-femmes se manifestaient : lors de la prise de contact (la discrimination nette était de 11,5% pour les femmes et 20% pour les hommes) ; lors de l'interview des candidats (la discrimination nette cumulative était respectivement de 42% et de 80%) et à l'étape de l'offre de travail (la discrimination nette cumulative était de 48% pour les femmes et 87% pour les hommes) (*ibid* : 104-105). Les chercheurs signalent que les secteurs et les fonctions n'influençaient pas le taux de discrimination à l'égard des femmes : « *Dans l'ensemble, les employeurs expriment moins de résistance à l'égard des candidates d'origine étrangère qu'à l'encontre de leurs homologues masculins, qui ont dû faire face à une proportion nettement plus importante de comportements différenciés* » (*ibid* : 115). Cette différence observée n'est toutefois pas expliquée. Une des critiques adressées à cette étude porte sur le fait que l'usage d'acteurs dans les tests de situations a pu biaiser le processus de l'étude notamment sur le plan de la motivation et de attitudes des personnes à la recherche d'un emploi (Martens et Quali, 2005).

#### 2.1.5. La discrimination dans l'emploi sur base de l'appartenance religieuse

L'émergence de l'islam dans l'espace public notamment à travers les débats sur le port du foulard « musulman » à l'école dans les années 1990 a conduit certains chercheurs à interroger l'impact de l'identité religieuse sur les processus d'insertion dans l'emploi. Deux études ont ainsi porté leur attention sur les jeunes femmes musulmanes, leur objet concernait

moins l'analyse de la situation de l'emploi des femmes que les conséquences (discrimination et stigmatisation) de l'appartenance religieuse sur les trajectoires sociales et professionnelles. C'est sous l'angle du processus d'exclusion du marché du travail que Brion et Manço (1999) analysent les carrières socio-économiques de femmes musulmanes à partir de 20 récits biographiques (dont 18 d'origine marocaine). Menée dans le cadre d'un projet européen, cette étude des FUSL postule que les choix politiques visant à restaurer la compétitivité des travailleurs créent des formes d'emplois atypiques, accroissent la précarité du travail et excluent les travailleurs les plus vulnérables sur le marché du travail, en l'occurrence les Musulmans. L'effet combiné de la discrimination ethnique et de la flexibilisation plus fréquente des minoritaires a pour conséquence la marginalisation des femmes musulmanes sur le marché du travail. Selon les itinéraires individuels et les perspectives d'ascension sociale, cette marginalisation peut déclencher un processus d'élaboration d'une identité défensive et l'émergence de voix musulmanes. La « blessure morale » résultant du sentiment d'injustice est considérée comme le moteur de l'affirmation identitaire et de l'engagement social des femmes. Ici aussi, aucun groupe témoin d'autres appartenances religieuses, ce qui peut conduire à la substantialisation de l'identité musulmane qui, comme toutes les autres identités, résulte d'un rapport social complexe et en évolution constante.

En 2001, Ben Mohamed participe à une étude interuniversitaire (ULB et Liège) sur les droits des minorités à Bruxelles<sup>17</sup>. Elle s'est intéressée à travers une enquête qualitative (interview semi-directifs) à la manière dont le voile « musulman » est considéré sur le marché du travail. L'objectif était d'identifier à la fois les raisons qui incitent les Musulmanes à le porter et les attitudes des employeurs (à l'embauche et dans le travail) à leur égard. L'enquête qualitative a été menée auprès de 6 employeurs (3 privés et 3 publics) et de 8 jeunes femmes musulmanes diplômées de l'enseignement supérieur portant le foulard « musulman ». Les entretiens réalisés auprès des employeurs publics et privés font parfois apparaître que le port du voile est un critère déterminant de refus d'embauche, même si des négociations individuelles permettent parfois de l'éviter. L'argument des employeurs publics et privés à cet égard est commun, « *ne pas déranger la clientèle* », mais se fonde sur deux principes différents. Pour les uns, il s'agit de respecter la règle de la neutralité des services publics, et pour les autres, le foulard ne doit pas aller à l'encontre du dogme de la rentabilité économique. Du côté des femmes voilées, l'investissement dans les études supérieures ne se traduit pas par une « intégration réussie » dans l'emploi. Selon l'auteur, les propos racistes, la suspicion de

---

<sup>17</sup> Il s'agit d'un chapitre d'une recherche consacrée à la politique multiculturelle et aux modes de citoyenneté à Bruxelles.

prosélytisme, les attitudes paternalistes, les réactions féministes virulentes, le refus d'embauche entraînent, chez certaines femmes musulmanes, un « manque d'ambition » professionnelle ou un retrait « volontaire » (auto-exclusion) du marché de l'emploi pour privilégier leur rôle de femme au foyer, au détriment de leur épanouissement et de leur autonomie personnelle.

#### *2.1.6. La discrimination à l'embauche des étrangers à Bruxelles*

En 2004, la Région bruxelloise finance une recherche sur la discrimination à l'embauche des étrangers et des personnes d'origine étrangère (Martens & Ouali, 2005) afin d'évaluer la situation de ces derniers sur le marché du travail en mesurant le niveau de discrimination huit ans après la recherche du BIT (1997). L'étude de l'ULB et de la KUL combine trois modes d'approches de la discrimination : l'analyse de données statistiques de la Banque carrefour de la sécurité sociale sur base de la nationalité et la nationalité d'origine (au 30 juin 2001), le « testing » (suivi de chômeurs réels pendant trois mois) et une enquête longitudinale qualitative auprès de 40 jeunes hommes et femmes belges et étrangers.

Cette étude a permis de montrer la ségrégation horizontale (sectorielle) du marché du travail tant sur la base du sexe que de la nationalité (« ethnostratification »). Celle-ci se manifeste à travers le fait que les étrangers et les femmes sont cantonnés dans un nombre limité de secteurs d'activité économiques. Les résultats ont fait apparaître que les femmes immigrées et leurs descendantes étaient surreprésentées dans les secteurs où l'emploi (temps partiel, travail temporaire, CDD) et les conditions de travail sont les plus précaires ; le temps partiel étant lui-même un facteur qui accentue la ségrégation professionnelle.

Ainsi, à partir du calcul d'un indice de concentration<sup>18</sup> (I.C.) - qui indique dans quelle mesure une sous-population est représentée dans le secteur d'emploi étudié -, les résultats de l'analyse réalisée sur la Belgique et sur les trois marchés régionaux de l'emploi, confirment à la fois la segmentation du marché du travail selon l'origine nationale et la ségrégation des emplois sur base du sexe. Cette étude corrobore les tendances dégagées par Hans Verhoeven (2000) dans les premières analyses d'un échantillon de données de la Banque carrefour de la sécurité sociale au 30 juin 1997 pour les régions flamande et bruxelloise.

Les comparaisons entre les hommes et les femmes montrent ainsi que sur les cinq secteurs les plus importants, les hommes (Belges et étrangers) sont surreprésentés dans certaines branches

---

<sup>18</sup> Il s'agit du rapport entre le pourcentage de travailleurs d'un groupe d'origine étrangère défini dans un secteur et le pourcentage de travailleurs sur le marché global dans ce secteur.

du secteur secondaire et les femmes (Belges et étrangères) dans certaines branches du secteur tertiaire. Les femmes sont concentrées dans le secteur de la santé et du travail social, les services publics, plus spécifiquement l'enseignement et l'administration publique, l'Horeca, le nettoyage industriel, le travail intérimaire et temporaire et l'agriculture, mais à des degrés divers selon qu'elles soient belges, étrangères ou d'origine étrangère (naturalisées). Les hommes sont surtout présents dans le secteur des administrations publiques, de la construction, des fabrications métalliques, du transport terrestre, du nettoyage industriel, du travail intérimaire et temporaire, mais à des degrés divers selon l'origine nationale.

Le second volet de l'étude a, grâce au suivi pendant trois mois de vrais chômeurs à la recherche d'un emploi, mis en relief que les chercheurs d'emploi étrangers et d'origine étrangère avaient un risque moyen plus élevé de discrimination à l'embauche estimé à 45%, soit près d'une chance sur deux (Martens *et al.*, 2005 : 34). Autrement dit, la situation depuis la recherche du BIT s'était aggravée puisque le risque de discrimination à Bruxelles avait été évalué à 34%, soit une chance sur trois. Les dossiers dans lesquels le traitement inégal en raison de l'origine ethnique a pu être démontré de façon incontestable concernaient les cas où le recruteur a fait des déclarations mensongères, par exemple, en déclarant au candidat que le poste avait déjà été attribué, alors qu'il était toujours vacant. Des chercheurs d'emploi ont témoigné d'un refus d'embauche en raison de la religion (voile islamique), de la couleur de la peau ou de l'origine nationale ou ethnique.

Le troisième volet qualitatif de l'étude a analysé les trajectoires des jeunes interrogés onze ans plus tôt dans l'enquête longitudinale réalisée à Bruxelles entre 1991 et 1993 (Ouali et Rea, 1993). Les interviews ont permis de reconstituer les trajectoires professionnelles de trente-sept jeunes entre 1993 et 2004<sup>19</sup> de niveaux d'études différents. L'analyse a mis en évidence les processus de précarisation et, dans certains cas, de marginalisation socio-économique des jeunes d'origine étrangère et des jeunes peu ou pas qualifiés. Des effets de genre sur les trajectoires d'insertion, quels que soient la nationalité et le niveau de qualification ont été identifiés. La place prise par la famille dans l'histoire individuelle (problèmes familiaux), dans l'organisation du travail ou dans les perspectives de carrière pesait davantage sur le parcours des femmes. En outre, la famille constituait une préoccupation plus importante des femmes qui cherchaient toutes à combiner vie familiale et vie privée.

L'analyse a distingué les trajectoires en fonction du niveau de qualification (infra-qualifiés,

---

<sup>19</sup> Seuls trente-sept jeunes hommes et femmes avaient accepté de participer à l'enquête sur les trois cents personnes recontactées.

enseignement secondaire et enseignement supérieur). Le poids du diplôme sur les trajectoires d'insertion s'est clairement manifesté. Dans le cas des personnes infra-qualifiées, le poids des tracasseries familiales (divorce, séparation, maladie, garde des enfants, etc.) prenait une place très importante dans leur vie quotidienne au point de parfois devenir un obstacle sérieux à la recherche d'emploi ou à toute possibilité de formation professionnelle. Cinq personnes sur les six infra-qualifiées connaissaient des difficultés familiales très lourdes qui les rendaient indisponibles sur le marché du travail et différaient leur insertion. Le chômage de longue durée est alors devenu problématique puisque pour les hommes comme pour les femmes, il accentuait les difficultés d'insertion professionnelle. Ainsi, les itinéraires des deux hommes et des trois femmes étaient caractérisés à la fois par de longues phases de chômage, des périodes fréquentes de travail au noir, des phases de découragement et de démotivation, voire de pertes de confiance en soi. Dans ce groupe des infra-qualifiés, peu de différences avaient été observées selon la nationalité. A ce niveau de qualification, les arguments de refus d'embauche étaient identiques : manque de qualifications, absence d'expérience professionnelle et connaissances linguistiques insuffisantes. L'étonnement des chercheurs d'emploi était que ces exigences linguistiques étaient aussi réclamées pour des emplois d'exécution où l'usage des langues n'est pas indispensable (nettoyage, clarkiste). Un des freins essentiels à l'emploi dans ce groupe était la faiblesse des salaires proposés qui étaient à peine plus élevés que le montant de leurs allocations de chômage. Dans ces circonstances, le chômage et l'éventuel travail au noir étaient parfois préférables à un emploi qui avait pour conséquence d'appauvrir le candidat à l'emploi, le plus souvent la travailleuse, et en particulier les personnes seules avec des enfants à charge.

A contrario, les trajectoires des treize diplômés de l'enseignement secondaire supérieur se caractérisaient par des parcours instables où les durées cumulées d'emplois (succession de contrats à durée déterminée presque essentiellement obtenus par les sociétés d'intérim ou l'ORBEm) l'emportaient sur les durées cumulées de chômage. Pour les uns, ces contrats à durée déterminée s'avéraient utiles pour leur permettre de faire un choix plus assuré aux plans de l'emploi et/ou des entreprises dans lesquels ils ou elles souhaitaient se stabiliser. Après plusieurs années, toutefois, ils et elles aspiraient à une certaine stabilité qui ne venait pas. Pour les autres, il s'agissait d'un véritable parcours du combattant qui témoignait d'une des facettes du processus de discrimination, résumé dans cette phrase : « *Les meilleurs emplois (les plus stables) sont proposés aux Belges, et nous (les étrangers) ne recevons que le sale boulot ou les contrats que les Belges ne désirent pas* ».

Quant aux dix-huit diplômés de l'enseignement supérieur, ils et elles ont connu, pour la

plupart (16/18), un parcours principalement d'emploi : les périodes de chômage étaient plus rares et nettement plus courtes (quelques semaines). Par ailleurs, elles étaient fortement liées au type d'orientation du diplôme (sciences humaines ou sciences dures) et au secteur d'activité ainsi qu'à la période durant laquelle le ou la candidate postulait. Par exemple, une jeune femme licenciée en philologie romane qui travaillait dans le secteur associatif avait davantage chômé qu'une autre femme qui était licenciée en philologie orientale et travaillait dans le secteur bancaire. Une jeune femme belge avait postulé, vers la fin des années 1990, dans le secteur pharmaceutique qui recrutait de nombreux laborantins. Ce secteur a connu par la suite une forte diminution de l'offre de travail. Les diplômés du supérieur étaient également les personnes qui détenaient le plus grand nombre de contrats à durée indéterminée (14/18) alors que leur présence sur le marché du travail était plus récente que les faiblement qualifiés et les diplômés du secondaire supérieur. Enfin, les postes occupés correspondaient le plus souvent au type de formation suivie, sauf pour les diplômés de l'enseignement secondaire supérieur où l'écart entre les deux était le plus important, en particulier pour les hommes.

S'agissant des diplômés du supérieur, les trois-quarts des personnes d'origine étrangère (8/11) avaient un contrat à durée indéterminée alors que dans le groupe des Belges, elles étaient six sur sept à disposer du même type de contrat. Le nombre peu important de cas n'avait pas permis de conclure à l'existence d'éventuelles discriminations. Cependant, l'étude observait que l'insertion professionnelle rapide des diplômés vers les emplois les plus stables avec les meilleures conditions de travail concernait surtout les jeunes hommes et femmes d'origine belge. Sur les sept personnes diplômées du supérieur, six avaient obtenu un contrat à durée indéterminée dès leur premier ou leur second emploi, soit directement, soit après une période d'essai de six mois, soit encore après un contrat *stage-jeune* de 6 mois éventuellement renouvelé une fois. Parmi les diplômés d'origine étrangère du supérieur, deux femmes d'origine étrangère sur les douze se trouvaient dans le même cas de figure et deux hommes d'origine étrangère diplômés de l'enseignement secondaire supérieur sur les treize avaient connu une stabilisation rapide dans l'emploi.

Des différenciations se marquaient également en termes de secteurs d'activité : les diplômés Belges étaient employés dans le secteur public et les entreprises privées « cotées » où les conditions de travail étaient les plus avantageuses (entreprises pharmaceutiques, assurances et réviseurs d'entreprises). Les personnes d'origine étrangère étaient davantage insérées dans le secteur social, de la santé et des services aux entreprises. Les Belges « autochtones », insérés dans les « bons » secteurs, ont témoigné d'une présence relativement faible voire nulle des personnes d'origine étrangère parmi leurs collègues.

### *2.1.7. La position des étrangers et des naturalisés sur le marché du travail en Belgique*

L'étude analyse les données de la Banque carrefour de la Sécurité sociale à partir d'un échantillon raisonné<sup>20</sup> (Vertommen, Martens & Ouali, 2006). L'étude de l'ULB et la KUL compare la position sur le marché du travail au 30 juin 2001 des Belges et des personnes d'origine étrangère appartenant à cinq groupes de nationalités : les Européens du Nord et de l'Ouest, les Européens du Sud, les Turcs, les Marocains et les Africains Subsahariens. Les résultats montrent que les trois derniers groupes nationaux occupent systématiquement une position inférieure au regard des différentes variables analysées (secteur, statut, rémunération, niveau d'étude, durée du chômage). Ces groupes, et singulièrement les femmes de ces groupes, sont surreprésentés dans le segment secondaire du marché du travail, c'est-à-dire dans les secteurs où la position des salariés est très précaire : importance du travail intérimaire, secteur de la sous-traitance, conditions de travail difficiles, horaires irréguliers, travail en noir fréquent et peu d'investissement dans le capital humain. Par exemple, l'étude révèle que les femmes Belges « autochtones » étaient surreprésentées dans le secteur public de l'administration et de l'éducation alors que les femmes d'origine étrangère étaient davantage présentes dans le secteur de soins de santé et soins aux personnes, l'HORECA et le nettoyage industriel.

Bien que cette recherche repose sur un échantillon de la population de la BCSS, il est frappant de constater que la hiérarchisation des positions selon la nationalité et selon le sexe reste identique à l'analyse sur l'ensemble de la population active. En 2007, les Belges possèdent toujours les meilleurs indicateurs d'insertion sur le marché du travail, les ressortissants de l'UE sont dans une situation intermédiaire mais les Turcs, les Marocains et les Africains Subsahariens ont les indicateurs les plus défavorables d'insertion dans l'emploi tant en termes de difficultés d'accès à l'emploi, de précarité de l'emploi ou de ségrégation sectorielle des emplois. Les femmes étrangères d'origine non européenne présentent les indicateurs les plus défavorables.

### *2.1.8. La position des diplômées universitaires dans les professions académiques*

Une étude exploratoire dans sept pays européens (Allemagne, Belgique, Bulgarie, Italie, Portugal, Pays-Bas, Royaume-Uni) (Ouali, 2007a) a analysé l'accès des immigrées et leurs

---

<sup>20</sup> L'échantillon comprenait tous les étrangers, un échantillon de 50% de tous les Belges d'origine étrangère et un échantillon de 2000 Belges autochtones âgés entre 18 et 55 ans qui, à la date du 30 juin 2001, étaient salariés, demandeurs d'emploi avec intervention de l'ONEM et non occupés. Un Belge « autochtone » a été défini comme une personne qui a la nationalité belge et n'a eu que cette nationalité.

descendantes aux carrières académiques et de chercheur de haut niveau. L'étude signale d'abord le caractère quasi inexploré de cet objet de recherche alors qu'après au moins trois générations de descendant.es de migrant.es, une « élite » intellectuelle commence à se former, en particulier dans les pays d'ancienne immigration comme le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique. E. Kofman avait déjà signalé en 2000 que l'analyse des professions académiques et scientifiques était complètement ignorée notamment en termes d'équilibre des sexes, des conditions de travail, de rémunération et de réglementation alors que le secteur des technologies de l'information et de la communication ou celui de la santé ont bien été analysés (2000 : 56). Sept ans plus tard, le constat de carence est toujours valable : peu de travaux se sont intéressés à la question des femmes des minorités ethniques dans les carrières scientifiques et académiques : ni les études de genre, ni les études sur les migrations. Les statistiques disponibles sur l'origine « ethnique » pour analyser la position des femmes minoritaires sont inexistantes ou rares et partielles, rendant ainsi la comparaison au niveau européen impossible. Mis à part le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Bulgarie qui disposent de certaines informations (groupes ethniques, langue maternelle, pays de naissance), ces statistiques n'existent pas dans les autres pays investigués. Dans les pays où la participation des étrangers et des minorités ethniques a pu être évaluée, les résultats indiquent une proportion extrêmement faible de femmes de ces groupes de population tant parmi les étudiants et les diplômé.es au niveau du doctorat que dans l'emploi dans le corps académique et scientifique. Lorsqu'ils ou elles occupent ces emplois, c'est majoritairement dans les postes au bas de l'échelle professionnelle et dans les statuts les plus précaires (contrat à durée déterminée de chercheurs, charge partielle, etc.). La part des femmes (toutes les femmes) dans les postes de professeurs est inférieure à 10% et celle des minorités ethniques, hommes et femmes confondus, est proche de 0%. Si l'inclusion des femmes et des minorités ethniques dans ces carrières est partout observée, au Royaume-Uni une étude a montré que l'environnement universitaire est moins soutenant pour les carrières des groupes minoritaires que pour celles des hommes blancs<sup>21</sup>.

En Belgique, l'analyse des chiffres de l'année 2005 relatifs aux différentes catégories du personnel d'une des universités francophones réparti selon la nationalité (Ouali, 2007b) a montré que la part relative du personnel administratif européen (3,6%) et non européen

---

<sup>21</sup> Les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont pris conscience de cette infériorisation et développé des mesures visant à améliorer la position : actions de sensibilisation visant à encourager la poursuite d'études supérieures de haut niveau (Doctorat) et à permettre de développer des carrières scientifiques. Sur le plan institutionnel, mise en place de législations (*Race Equality in Higher Education*) assorties de procédures d'évaluation et création de commissions visant à évaluer les processus de discrimination des personnes issues de ces groupes.

(3,9%) est plus d'une fois et demie plus élevée que celle des Belges (2,3%). Cette tendance est identique si l'on compare la situation entre les femmes : européennes (4,7%), non européennes (3,8%) et belges (2,6%). L'écart entre les hommes et les femmes belges pour le personnel administratif et scientifique est faible, mais il est plus important entre les enseignants, les hommes étant proportionnellement trois fois plus souvent temporaires que les femmes. Pour les enseignants et les chercheurs, les Européens et les non européens occupent plus souvent un emploi temporaire que les Belges. Parmi les postes permanents, l'écart entre les hommes et les femmes se creuse, en particulier pour les enseignants : pour les femmes belges, elles sont proportionnellement 2,5 fois moins nombreuses que les hommes belges, pour les Européennes, elles sont trois fois moins nombreuses que les Européens, et pour les non européens, les femmes sont près de cinq fois moins nombreuses que les hommes de ce groupe. On observe un effet conjoint de genre et de nationalité significatif. Une analyse plus approfondie par enquête devrait être entreprise afin de distinguer les différents statuts et d'évaluer la part notamment des chercheurs et des enseignants étrangers invités à titre temporaire et la part des descendants d'immigrés.

#### *2.1.9. La surqualification des étrangers dans l'emploi*

Le phénomène de surqualification des migrants diplômés d'études supérieures semble de plus en plus fréquent, en particulier pour les migrants (Ouali, 2012c). Une personne surqualifiée est celle qui occupe un emploi dont le niveau de qualification se situe dans une classe inférieure à celle que son niveau d'étude lui permettrait théoriquement d'occuper. Selon l'OCDE (2007) environ 25 pour cent des immigrés qualifiés hommes et femmes sont inactifs, chômeurs ou surqualifiés au regard des salaires et des emplois occupés. En Belgique, les taux de surqualification -qui mesure (de type normatif<sup>22</sup>) la correspondance entre le niveau d'étude et la qualification de l'emploi occupé- est de 24,6% pour les femmes nées à l'étranger (17,7% pour les femmes nées dans le pays) et de 19,4% pour les hommes nés à l'étranger (13,8% pour les hommes nés dans le pays).

---

<sup>22</sup> Selon l'OCDE, cette mesure normative consiste à utiliser une correspondance, a priori, entre formation et qualification de l'emploi. La nomenclature des emplois ISCO élaborée par le BIT permet d'établir des liens entre les différents niveaux de qualification et les niveaux de formation mesurés par la nomenclature internationale pour l'éducation ISCED (International Standard Classification of Education). (OCDE, 2007: 146). Pour analyse de la surqualification des migrantes, notamment au Canada, voir les travaux de Marie-Thérèse Chicha : Marie-Thérèse Chicha et Eric Charest, «*L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal. Politiques et enjeux*», Institut de recherches sur les politiques publiques, Montréal, 2008 <http://www.irpp.org/fr/choices/archive/vol14no2.pdf>; Marie Thérèse Chicha, *Le mirage de l'égalité. Les immigrées hautement qualifiées à Montréal. Fondation canadienne des relations raciales*, 2009b. [http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha\\_Mirage\\_egalite.pdf](http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha_Mirage_egalite.pdf)

Pour l'OCDE, la surqualification caractérise davantage les nouveaux migrants et migrantes originaires d'un pays hors OCDE occupés dans des secteurs économiques spécifiques (hôtel, restaurant, café) qui seraient plus enclins à accepter des emplois non qualifiés que les nationaux (OCDE, 2007). L'organisation indique clairement que les migrantes sont plus sujettes à la surqualification que les migrants et que les femmes autochtones. Les témoignages dans l'étude de Chicha et Deraedt (2009) et celle de Martens et Ouali (2005) mettent en relief que les migrantes qualifiées acceptent souvent un emploi en-dessous de leur qualification pour éviter le chômage et le confinement dans les tâches ménagères.

Eurostat indiquait récemment dans un communiqué de presse (8/12/2011) qu'une personne sur trois, âgée entre 25 et 54 ans et née à l'étranger était surqualifiée<sup>23</sup> par rapport à l'emploi occupé contre une personne sur cinq pour les natifs (34% contre 19%). Pour la Belgique, le taux de surqualification moyen est de 22% pour les natifs et 29% pour les personnes nées à l'étranger. Celui des femmes nées à l'étranger correspond à 32% et celui des hommes à 26%, alors que pour les natifs, il est de 25% pour les femmes et 20% pour les hommes (Eurostat, 2011).

En 2000, la Région bruxelloise a calculé des taux de sortie du chômage sur base annuelle des universitaires selon la nationalité (ORBEM, 2000). Ce taux représente le pourcentage de personnes au chômage, en l'occurrence en janvier 1999, qui ne sont plus inscrites au chômage un an plus tard. Les données montrent que le taux de sortie du chômage augmente avec le niveau de qualification. Par ailleurs, les hommes ont des taux de sortie supérieurs à ceux des femmes jusqu'au niveau secondaire supérieur. Pour les niveaux universitaires, les femmes originaires de l'UE ont un taux de sortie supérieur (70,2%) à celui de leurs homologues masculins (59,5%) tandis que les femmes belges (61,8%) et celles issues de pays non-UE (55,6%) ont des taux équivalents à ceux des hommes. Enfin, on observe qu'à niveau de diplôme équivalent, les ressortissants non-UE ont des taux de sortie plus faibles que les Belges et les Européens. Pour les diplômés universitaires, les Européens ont des meilleurs taux de sortie (65,4%) que les Belges (62,2%) et que les étrangers non-UE (55,6%).

Pour les femmes comme pour les hommes, le diplôme d'études supérieures est un atout important pour s'assurer une bonne insertion sur le marché du travail. Les récentes analyses des trajectoires d'insertion ont montré que le diplôme universitaire constituait une protection

---

<sup>23</sup> Le taux de surqualification est défini comme le pourcentage des travailleurs ayant un niveau d'éducation élevé (enseignement supérieur terminé, CITE 5 ou 6) et qui occupent des emplois peu ou moyennement qualifiés (CITP niveau d'occupation 4 à 9).

réelle contre le chômage et, singulièrement, pour les femmes. C'est en effet dans cette catégorie de diplômés que la part des demandeurs d'emploi est la plus faible et que la différence entre les hommes et les femmes est la plus réduite : en décembre 2002, elle était de 1,1% pour les femmes universitaires et de 1,3% pour les hommes alors que dans l'ensemble de la population active elle était respectivement de 14% et 10% (Alaluf *et al.*, 2004 : 53).

Si le diplôme est un critère de sélection déterminant lors du recrutement, il ne constitue cependant pas une protection contre les processus de discrimination à l'embauche. La valorisation du diplôme sur le marché du travail reste, selon les rapports nationaux et internationaux, plus difficile pour certains groupes sociaux que d'autres.

Les analyses plus récentes du chômage des personnes d'origine étrangère (Okkerse et Termote, 2004 ; Vertommen *et al.*, 2006) ont bien montré que la règle d'une meilleure protection contre le chômage ne fonctionne pas de la même façon pour toutes les nationalités. Le constat de L. Okkerse et A. Termote, de ce point de vue, est très explicite : « *Ce sont les Turcs, les Marocains et les autres ressortissants hors UE qui sont le plus en butte au chômage. Même les étrangers naturalisés sont loin d'avoir les mêmes chances d'emploi que les autochtones. Pour toutes les catégories, le taux de chômage baisse en raison inverse du niveau de formation. Toutefois, cette baisse est minime dans le cas des Turcs et des Marocains* » (2004 : 22). L'argument de la difficulté à obtenir la reconnaissance des diplômes étrangers avancé par les auteurs ne peut évidemment expliquer à lui seul la discrimination des diplômés du supérieur d'origine étrangère, en particulier pour tous ceux qui ont été formés en Belgique.

K. Neels et R. Stoop ont également calculé une probabilité d'être au chômage, à partir des données du recensement de 1991. Ils soutiennent que le risque de se retrouver au chômage pour les Turcs et les Marocains est supérieur à celui des Belges de sexe masculin à âge, niveau d'étude et lieu de domicile équivalents : le risque est de plus de 20% pour les Turcs (+ 21,4%) et plus encore pour les Marocains (+23,4%) (Neels et Stoop, 1998 : 9-11).

Quel que soit le marché régional du travail (bruxellois, flamand ou wallon), les Offices de placement (VDAB, 1999 ; ORBEM, 2000) et le Conseil économique et social de la région wallonne (CESRW, 2000) ont tous épinglé la plus grande difficulté d'accès à l'emploi des personnes d'origine étrangère. Elle se manifeste lors de la prise de contact avec les responsables des ressources humaines et au moment de la sélection à l'embauche. Prenant la mesure du phénomène, les responsables politiques ont, depuis deux ans, mis sur pied avec les partenaires sociaux, des campagnes régionales de sensibilisation des employeurs, des placeurs

et des inspecteurs sociaux, à la discrimination à l'embauche sur base de l'origine nationale et/ou ethnique.

La législation plus restrictive en raison de la nationalité étrangère (critères de nationalité pour certains postes de la fonction publique et l'obligation du permis de travail pour certaines catégories d'étrangers dans l'emploi privé) et le plus faible niveau d'éducation ne pouvaient à eux seuls expliquer toutes les difficultés d'accès à l'emploi des étrangers. L'étendue des réseaux sociaux, l'accès à l'information, le rôle des services publics de placement, l'attitude des employeurs, les stéréotypes et le degré d'hostilité voire de racisme dans la société à l'égard de l'immigration rendent compte de la complexité des facteurs intervenant dans le processus d'insertion professionnelle et, par-là même, de la difficulté d'analyser le processus de discrimination sur base de l'origine étrangère.

## 2.2. LE CHOMAGE

### 2.2.1. *Le chômage des étrangers et des femmes*

Le chômage et la discrimination sont devenus des caractéristiques de l'expérience professionnelle des descendants d'immigrées, en particulier des jeunes non européens. Par ailleurs, le surchômage reste un trait féminin, quelle que soit la nationalité ou l'origine. Au regard de l'évolution du chômage du début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980, les femmes immigrées ont connu une décroissance du chômage alors que celui des hommes était en hausse. A partir de 1984, elles vont connaître une hausse qui sera plus aiguë que les hommes à partir de 1995.

Le chômage et la discrimination deviennent des caractéristiques de l'expérience professionnelle des enfants d'immigrés, en particulier des jeunes non européens. En Belgique, ils seront mis en évidence par plusieurs études réalisées dans les années 1990 (Nayer *et al.*, 1992 ; Ouali et Rea, 1995 ; Arriijn *et al.*, 1997 ; Brion et Manço, 1999 ; Feld et Manço, 2001). Ces difficultés d'insertion sur le marché du travail résultent de pratiques discriminatoires légales (nationalité étrangère) et illégales (l'origine étrangère) qui ont eu pour effet de bloquer le processus de mobilité sociale.

A Bruxelles, l'étude de Martens et Ouali (2005) a mis en évidence que les parts dans le chômage des Marocaines et des Turques en juin 2001 sont les plus élevées par rapport aux autres femmes et par rapport à leurs homologues masculins, et ce, dans toutes les catégories d'âge. Les plus jeunes ont des pourcentages assez élevés : 40% des Marocaines et 42% des

Marocaines naturalisées ; 34% des Turques et 46% des Turques naturalisées. Les taux de sortie du chômage sur base annuelle des universitaires et selon le groupe de nationalité calculé en 2000 par l'Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications, indiquent, qu'à niveau de diplôme équivalent, les ressortissants non UE ont des taux de sortie plus faible que les Belges et les Européens. Pour les diplômés universitaires, les Européens ont des meilleurs taux de sortie (65,4%) que les Belges (62,2%) et que les étrangers non-UE (55,6%). En Wallonie, en 2001, les proportions de chômage des Marocaines et des Turques sont les plus élevées par rapport aux autres femmes et par rapport à leurs homologues masculins, et ce, dans toutes les catégories d'âges, et plus les naturalisées que les non naturalisées. Les plus jeunes ont des pourcentages extrêmement élevés : 46% des Marocaines et 50% des Marocaines naturalisées ; 65% des Turques et 55% des Turques naturalisées (Martens et Ouali, 2005).

Les difficultés d'insertion des immigrées et de leurs filles ont souvent été attribuées à leur déficit de formation et de qualifications, à leur méconnaissance des langues et cultures du pays d'immigration et à leur culture « patriarcale » qui maintient les femmes dans la sphère domestique. Les déficiences en capital humain ont ainsi orienté les politiques d'insertion des femmes immigrées vers des programmes d'alphabétisation, des formations qualifiantes et des services d'accompagnement et de guidance visant à augmenter leur "potentiel d'employabilité".

S'agissant des descendants d'immigrés, des rapports nationaux et internationaux ont régulièrement attesté, depuis le début des années 1990, de la difficulté croissante de l'accès à l'emploi et de l'étendue de la discrimination qui touche en particulier les jeunes originaires des pays non UE. Le Conseil de l'Europe pointait, en 2004, à partir de l'indicateur du chômage, l'incapacité des pays européens à intégrer professionnellement et socialement leurs migrants dans le marché du travail : dans tous les pays européens observés, les étrangers originaires des pays-tiers détenaient un taux de chômage bien supérieur à celui des nationaux et des ressortissants de l'Union européenne. Ce taux pouvait atteindre plus de 50% pour certaines communautés comme les Iraniens (64%) en Finlande (Wanner, 2004 : 80).

L'étude de S. Vertommen *et al.*, (2006) réalisée à partir de l'analyse des données de la Banque carrefour de la sécurité sociale, indiquait un **taux du chômage** de 18% pour les hommes et de 30% pour les femmes pour l'ensemble du pays. Les Belges « autochtones » connaissaient les taux de chômage les plus faibles (hommes 8% et femmes 17%), alors qu'une large part des Marocains et Turcs était sans emploi: en moyenne 25% des hommes et

43% des femmes de ces groupes.

En moyenne, 16% des jeunes hommes de 18-25 ans étaient sans emploi. Les Belges, les Européens du Nord et de l'Ouest (N. et O.) et les Africains Subsahariens étaient 11% dans cette situation alors que les Marocains étaient 22%. Les jeunes femmes étaient plus mal loties : en moyenne, leur taux de chômage était de 29%. Le taux des Belges « autochtones » et des Européennes (N. et O.) était de 18%. Dans le cas des Marocaines et des Turques le pourcentage des jeunes sans emploi atteignait 40%.

À Bruxelles, les différenciations par nationalité observées au niveau du pays se confirment. Les Marocains et les Turcs y sont les plus touchés par le chômage. Ainsi en moyenne 17% des Belges « autochtones » n'avaient pas d'emploi, 14% des Européens et des Subsahariens mais les Marocains et les Turcs naturalisés et étrangers présentaient des parts de chômage deux fois et demie plus élevées que les Belges.

Les parts de chômage des Marocaines et des Turques sont les plus élevées comparées aux autres femmes et à leurs homologues masculins, et ce dans toutes les catégories d'âge, et les « naturalisées » plus que les « non naturalisées ». Les plus jeunes ont des pourcentages assez élevés : 40% des Marocaines et 42% des Marocaines naturalisées ; 34% des Turques et 46% des Turques naturalisées. Sans pouvoir l'expliquer, on observe que la naturalisation joue défavorablement sur l'accès à l'emploi des Turques et des Marocaines les plus jeunes.

En Wallonie, les résultats vont dans le même sens de ce qui a été observé à Bruxelles : une surreprésentation des chômeurs dans le groupe des Marocains et Turcs et une plus faible participation des femmes au marché du travail. Cependant, le chômage des femmes de ces deux groupes y est plus important qu'à Bruxelles.

En moyenne, 16% des Belges « autochtones » étaient sans emploi tandis que dans le groupe des Marocains et des Turcs, le chômage était deux fois plus important : respectivement 31% et 36%. La part des naturalisés de ces deux groupes est encore plus élevée avec respectivement 34% et 41%.

Les parts de chômage des Marocaines et des Turques sont les plus élevées par rapport aux autres femmes et par rapport à leurs homologues masculins, et ce dans toutes les catégories d'âge, et les « naturalisées » plus que les « non naturalisées ». Les plus jeunes ont des pourcentages extrêmement élevés : 46% des Marocaines et 50% des Marocaines naturalisées ; 65% des Turques et 55% des Turques naturalisées. On observe comme à Bruxelles que la naturalisation joue défavorablement sur l'accès à l'emploi surtout des femmes turques et des

Marocaines les plus jeunes.

### *2.2.2. Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur*

La transformation importante, ces trente dernières années, des formes d'emploi, notamment par la multiplication des formes atypiques et précaires, a été accompagnée d'une évolution significative des caractéristiques des travailleurs, notamment avec l'accroissement constant des niveaux de formation dans la population. En Europe, la Belgique et le Royaume-Uni détiennent le plus haut pourcentage de diplômés du supérieur en Europe (OCDE, 2007b).

Depuis les années 1990, le nombre de migrants diplômés de l'enseignement supérieur universitaire et non universitaire n'a cessé d'augmenter dans tous les pays industrialisés. Ceux et celles qui ont immigré depuis moins de dix ans comptent proportionnellement plus de diplômés et diplômées d'études supérieures que les natifs (hommes et femmes) et les personnes nées à l'étranger installées depuis plus de dix ans dans le pays, excepté en Grande-Bretagne. Ainsi, dans les pays d'ancienne immigration (Belgique, France, Pays-Bas, Allemagne, UK), les descendants et descendantes d'immigrés de deuxième et troisième générations restent moins qualifiés par rapport aux immigrés et immigrées récents et aux natifs et natives (OCDE, 2007).

L'OCDE a comparé les taux d'emploi et de chômage des nationaux et des personnes nées à l'étranger selon le niveau d'éducation en 2003-2004. Il en ressort que les taux d'emploi augmentent avec le niveau d'études pour les deux groupes. Cependant, les taux des nationaux sont, dans tous les pays, supérieurs à ceux des personnes nées à l'étranger. L'écart le plus important se présente en Allemagne (16,4 PP) et le plus faible au Portugal (4 PP). En Belgique, l'écart est de 10,2 PP. À l'inverse, les taux de chômage des diplômés et diplômées de l'enseignement supérieur nés à l'étranger sont en moyenne le double de celui des natifs et natives : en Belgique (9,6%) et en Allemagne (12,5%) le taux de chômage des diplômés et diplômées de l'enseignement supérieur est trois fois plus élevé que celui des natifs et natives de même niveau d'études (3% et 4,4%). Seule l'Italie présente un taux de chômage identique pour les deux groupes (5,4%) (OCDE, 2007).

De nombreux rapports nationaux et internationaux (BIT, 2003; EUCM, 2004; Salt et al., 2004; OCDE, 2009) et recherches en Europe (Piguet, 2003; Frickey et Primon 2002 et 2004; Santelli, 2004; Viprey et Deroche, 2004; Martens et Ouali, 2005; Chaib, 2006; Chichah 2007; Chicha et Deraedt, 2009) ont observé que l'effet de diminution du taux de chômage selon le degré élevé du diplôme ne s'applique pas de manière uniforme à toutes les nationalités : les

taux chômage des migrants et leurs descendants, y compris des diplômés, peuvent être de trois à sept fois plus élevés que ceux des nationaux.

En Belgique, entre 1975 et 2000, l'évolution de la part des chômeurs complets indemnisés en Belgique selon l'âge et le niveau d'études (ONEM) indique que les universitaires détiennent la plus faible part du chômage depuis 1975. Pour les moins de 25 ans, la part dans le chômage a diminué de 0,7 % alors que pour les plus de 25 ans, elle a augmenté de 6% entre 1975 et 2000. Toutefois, cet accroissement reste le plus faible par rapport aux autres niveaux d'études.

Les études spécifiques sur l'insertion des diplômés immigrés ou descendants d'immigrés sont très rares en Belgique contrairement à la France et la Grande-Bretagne, mais quelques données partielles attestent d'une difficulté à faire valoir le diplôme sur le marché du travail. L'étude de l'ULB (Chichah, 2007) à partir de la base européenne de données longitudinales sur les ménages (*European community household panel longitudinal database -ECHPL*) a montré que les diplômés du supérieur d'origine non-européenne en Europe ont du mal à faire valoir leur diplôme sur le marché de l'emploi. Alors qu'il est partout observé que les diplômés du supérieur connaissent une plus grande probabilité de trouver un emploi, il remarque que cette relation ne se vérifie pas pour les personnes d'origine extra-européenne. Il a calculé, sur base de différentes caractéristiques des personnes, la probabilité pour un individu d'accéder à un emploi. Il analyse l'interaction des variables origine et niveau d'étude sur la probabilité d'accéder à un emploi dans dix pays européens (Belgique, France, Irlande, Autriche, Danemark, Finlande, Espagne, Italie, Portugal et Grèce). L'échantillon sélectionné comprend à la fois des pays d'anciennes (après-guerre) et de récente immigration (fin des années 1980) comme les pays du sud de l'Europe, qui ont eux-mêmes été des pays d'importante émigration.

Alors que pour l'ensemble de l'échantillon, la probabilité de travailler est de 0,92, celle des femmes et des personnes d'origine étrangère<sup>24</sup> (européens inclus) est respectivement de 0,89 et 0,86. S. Chichah relève par ailleurs que certaines caractéristiques, toutes catégories sociales confondues, ont une influence comparable au niveau d'étude sur l'accès à l'emploi. Ainsi, le capital social ou les compétences linguistiques jouent respectivement un rôle tout aussi important qu'un diplôme du supérieur dans l'accès à l'emploi. En revanche, le sexe, une période de chômage de longue durée et une origine étrangère extra-européenne s'accompagnent d'un impact négatif sur cette chance de travailler. Concernant les populations

---

<sup>24</sup> Les personnes d'origine étrangère sont définies ici comme celles qui sont toujours étrangères ou qui ont acquis la nationalité du pays de résidence par naturalisation.

d'origine extra-européenne, il observe que ni la naissance ni la durée de séjour dans le pays de résidence n'améliore la chance d'emploi. Sa conclusion est sans appel : « *Les personnes d'origine non-européenne connaissent un effet inversé du niveau d'éducation sur leur chance d'emploi. Si leur chance moyenne d'emploi se trouve stimulée lorsqu'elles ont un faible niveau d'étude, elle est au contraire fortement dépréciée en cas de plus longues études* » (2004 : 52). Si bien qu'une personne d'origine non européenne peu qualifiée a plus de chances de travailler que les personnes d'origine étrangère diplômées ou les personnes non étrangères de même profil.

### 2.3. L'EMPLOI INDEPENDANT

Les politiques de lutte contre le chômage ont, au début des années 1990, notamment encouragé l'entrepreneuriat comme mode d'insertion dans l'emploi. Les pouvoirs publics initièrent des programmes d'aide et de formation pour soutenir la création d'entreprise par les femmes. Rares sont les études qui ont examiné l'emploi indépendant des immigrés et de leurs descendants.

Plusieurs études qui ont analysé les statistiques de l'INASTI sur les travailleurs indépendants en Belgique ont révélé (Feld, Biren, Manço, 1993; Fonds de participation, 2006) une faible proportion d'étrangers dans ce type d'emplois. Les données du dernier recensement de la population de 2001 indiquent que la proportion d'indépendants et d'aidants masculins en Belgique correspondait à 15,8% de l'emploi intérieur ; la part des étrangers (17,2%) étaient légèrement supérieure à celle des Belges (15,7%). Ce sont les Polonais (36,3%), les Chinois (36,2 dont 8,1% d'aidants) et les Grecs (25,5%) qui ont les parts les plus importantes parmi les étrangers. Les ressortissants du Congo RDC (16,1%) et de Turquie (12%) ont une proportion qui se rapproche de la moyenne (14,7%) alors que les Marocains (7,7%) ont une part deux fois plus faible que la moyenne (Feld, 2010 : 110). Pour les femmes, la proportion d'indépendants et d'aidants est de 11,7% de l'emploi intérieur ; la part des étrangères (13,1%) étaient légèrement supérieure à celle des Belges (11,8%). Ce sont les Chinoises (35% dont 13,1% d'aidants) et les Hollandaises (21,6%) qui ont les parts les plus importantes parmi les étrangers. Les ressortissantes du Congo RDC (7%) et de Turquie (8%) et du Maroc (4,1%) ont une proportion plus faible que la moyenne (11,7%) (Feld, 2010 : 110).

Une étude de l'ULB a examiné la législation (Ouali 1999) autorisant l'accès aux professions d'indépendants. Elle signale les difficultés spécifiques auxquelles les immigrées sont

confrontées pour réaliser leur projet économique. L'analyse soulève les contradictions entre les programmes d'action et les réglementations qui sapent les objectifs de l'action politique. Les contraintes juridiques, le faible niveau de qualification ainsi que le réseau social restreint des immigrées se révèlent souvent à l'origine des multiples obstacles à l'entrepreneuriat des immigrées. Peu de recherches ont investigué ce champ de la recherche de sorte à mieux comprendre les conditions de mise en œuvre (réussites et échecs) des projets et identifier les besoins pour répondre à la demande de ce public. En Flandre, une enquête quantitative auprès de 58 femmes entrepreneures d'origine étrangère (en majorité des Turques, des Marocaines et des ressortissantes des pays de l'Est), dont 14 ont été interviewées en profondeur, a permis de dresser leur profil socio-économique et de connaître les différents obstacles rencontrés (juridiques, familiaux, culturels) pour créer sa propre activité (Pang Ching, 2004).

Le Fonds de participation (2006) a réalisé une étude récente sur l'entrepreneuriat immigré en Belgique. Le service d'études du Fonds s'est penché sur le rôle des institutions de micro-crédit et les structures d'accompagnement à la création d'entreprise en Belgique (5 néerlandophones et 6 francophones) qui accompagnent et aident le futur micro-entrepreneur dans l'élaboration de son projet (Fonds de participation, 2006). L'étude analyse d'abord les données de l'INASTI de 2003 où 58.268 travailleurs de nationalité étrangère étaient indépendants et aidants, soit 6,4% de la totalité des indépendants et aidants en Belgique. La majorité des travailleurs indépendants et aidants sont des ressortissants des pays membres de l'UE des 15. Le nombre des assujettis au statut d'indépendant hors UE correspondait à 20,2% par rapport au nombre total d'assujettis étrangers : 25,61% (33,4% pour l'ensemble des femmes) sont des femmes et 74,39 % sont des hommes. Le pourcentage de Turcs et des Marocains actifs assujettis au statut social d'indépendant est inférieur à la moyenne nationale (un peu plus de 15%). L'analyse sectorielle indique que les indépendants et aidants des pays non-membres de l'UE25 (11.763 travailleurs) sont davantage présents dans le commerce (7.836), l'industrie et l'artisanat (1.845) et les professions libérales (1.385). Une grande majorité des ressortissants étrangers travaillent dans le secteur de l'Horeca, du commerce en détail, des intermédiaires commerciaux et des marchands ambulants. Les Turcs et les Marocains sont les plus nombreux dans le domaine de l'industrie et l'artisanat. Dans le secteur des professions libérales, les indépendants congolais sont nombreux notamment dans les professions de médecins, chirurgiens et d'avocats alors qu'ils sont peu présents dans les activités industrielles et d'artisanat (Fonds de participation, 2006).

L'étude présente ensuite les résultats des interviews auprès des institutions et des entrepreneurs étrangers ayant eu recours au microcrédit auprès du Fonds de participation, le

principal acteur belge en matière de micro-crédit. Il apparaît que les Turcs et les Congolais (RDC) ont davantage recours notamment que les Marocains au micro-crédit : le volume de dossiers introduits est supérieur à leur représentation dans la population belge (hors EU des 15 et États-Unis). Les entretiens ont mis en relief les difficultés auxquelles les porteurs de projets non ressortissants de l'UE en Belgique étaient confrontés. Il s'agit tout aussi bien de la difficulté à trouver des fonds propres ou une garantie (solvabilité), de l'accès à la profession du futur entrepreneur qui atteste des connaissances en gestion, de la méconnaissance des pratiques entrepreneuriales et la difficulté à intégrer toutes les formalités administratives, de la lenteur dans le traitement administratif des dossiers, notamment dans la procédure d'équivalence de diplôme. Par ailleurs, les représentants des institutions ont souligné le manque de reconnaissance de la formation et de l'expérience professionnelle acquises hors de la Belgique. Le confinement des entrepreneurs non UE dans des secteurs d'activité à forte concurrence a été signalé et serait lié aux manques de formations des entrepreneurs qui, par voie de conséquence, disposent d'un choix des secteurs limité. Il s'agit principalement des téléboutiques, des commerces de nuit et des snacks. De leur côté, les entrepreneurs non UE ont souligné le déficit d'information lié parfois à la maîtrise des langues, la difficulté à s'insérer dans les associations de commerçants et à développer un réseau relationnel ainsi que le manque de confiance envers les instances officielles. Selon l'étude, les entrepreneurs étrangers auraient tendance à s'adresser à leurs compatriotes installés dans le pays depuis longtemps et à privilégier les circuits informels de leur communauté. Enfin, l'étude signale l'existence de discrimination notamment dans l'accès des entrepreneurs étrangers à un local.

#### 2.4. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR PUBLIC

L'emploi des étrangers dans le secteur public a fait l'objet de peu d'attention de la part des pouvoirs publics, c'est pourquoi les recherches sur cette thématique sont rares.

En 2004, le ministre de la fonction publique fédérale, finance une recherche menée par l'ULB et la KULeuven (Ceulemans *et al.*, 2004) sur la diversité dans l'emploi public de l'administration fédérale. L'étude a estimé à 0,55% la présence des étrangers dans les administrations publiques fédérales et ce malgré la législation européenne permettant l'accès des Européens à ces postes depuis 1968.

L'étude comportait quatre volets : l'analyse de données statistiques, une analyse juridique, les enquêtes de terrain et l'analyse comparative des expériences régionales belges (flamande et wallonne) et étrangères (France, Pays-Bas et Grande-Bretagne) en matière d'accès des étrangers à l'emploi public.

Dans un premier temps, l'étude présente un aperçu statistique général de la *position des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur le marché du travail* à partir des données de la BCSS et l'analyse des facteurs qui sont à l'origine d'une position défavorable sur le marché du travail. Un faible niveau de formation ne peut expliquer à lui seul cette position. D'autres éléments, comme les procédures de recrutement et sélection, se révèlent parfois déterminants.

L'étude présente ensuite *l'analyse juridique des conditions de la nationalité* par application de l'article 10 §2 de la Constitution qui réserve l'accès aux postes statutaires dans la fonction publique en Belgique aux ressortissants nationaux que ce soit les postes statutaires ou contractuels. Cette discrimination légale ainsi que l'interprétation restreinte *de la notion de l'autorité publique* sont apparues comme un frein à l'accès des étrangers à la fonction publique fédérale.

Puis des enquêtes ont été réalisées auprès des services du personnel où divers acteurs ont été interviewés : les fonctionnaires des différents Services Publics Fédéraux, les responsables du recrutement et de la sélection du personnel des 12 SPF, les partenaires sociaux, des demandeurs d'emploi étrangers et d'origine étrangère et des experts. L'analyse des méthodes de recrutement et de sélections dans les différents SPF aux *fonctions statutaires* a montré que la procédure standardisée appliquée dans tous les SPF, en collaboration avec le SELOR, était « cadencée » et respectait strictement la réglementation en vigueur. Le SELOR est alors le garant d'un contrôle de la qualité des procédures qui contribue à la professionnalisation des sélections et des évaluations des candidatures. Toutefois, les démarches administratives laborieuses pour obtenir les documents requis lors de la sélection des candidats défavorisent les étrangers. Par ailleurs, la sélection des candidats aux *fonctions contractuelles* est entièrement laissée à l'initiative des SPF, ce qui entraîne une hétérogénéité des procédures de sélection et d'évaluation des candidats. L'absence de cadre réglementaire et d'harmonisation de ces procédures au sein de tous les SPF représente un risque potentiel de discrimination des candidats étrangers. Une procédure unique et standardisée devrait garantir, comme pour les fonctions statutaires, les mêmes transparence et objectivité.

La faible motivation à développer une politique de la diversité au sein de la fonction publique fédérale a également été soulignée comme un obstacle à l'accès à la fonction publique fédérale. Parmi les fonctionnaires interrogés, certains avaient conscience que la diversité est un élément important mais ils ne la considéraient pas comme une priorité. D'autres, en revanche, n'y accordaient aucune importance. Par ailleurs, beaucoup de personnes étaient persuadées que la situation irait en s'améliorant d'elle-même sans aucunes mesures

complémentaires. Par ailleurs, les chercheurs ont tenté de savoir si des *mesures* favorisant la présence de personnes étrangères ou d'origine étrangère au sein de leur SPF étaient souhaitables ou réalisables pour les fonctionnaires responsables du recrutement et de la sélection. Les résultats indiquent une absence d'adhésion, voire un rejet des mesures spécifiques qui modifieraient les exigences de la fonction ou qui demanderaient des efforts supplémentaires. Les fonctionnaires optent, en revanche, pour une *meilleure communication et information* des personnes étrangères ou d'origine étrangère sur l'emploi de la fonction publique.

Le chapitre sur les expériences régionales et étrangères montre que des pays comme les Pays-Bas et le Royaume-Uni, mais aussi l'administration flamande, ont mis en place depuis plusieurs années des actions spécifiques à l'égard des personnes étrangères et d'origine étrangère. Ces expériences révèlent que, dans un temps relativement court, aussi bien l'accès à l'emploi que le développement de la carrière ont été améliorés pour ces personnes.

La section consacrée à la situation des étrangers en Wallonie indique qu'aucune étude scientifique au niveau de l'administration régionale et locale n'a été effectuée dans cette région. Le rapport présente une analyse de la législation régionale relative à l'accès aux emplois dans l'administration publique pour des ressortissants de l'Union européenne, les initiatives ministérielles et les actions pratiques pour encourager l'accès à l'emploi public des étrangers. Les actions en région wallonne en matière de sensibilisation, d'information, de recherche de « niches d'emploi », d'accompagnement spécifique ou de sensibilisation des intermédiaires à la discrimination ont essentiellement été orientées vers le marché privé de l'emploi. En 1999-2000, une action spécifique de formation préparatoire à l'examen à la police et à la gendarmerie pour les demandeurs d'emploi 'allochtones' avait été menée par le FOREM en collaboration avec la Mission régionale de Charleroi (Mirec) et l'école de promotion sociale Saint-Laurent à Liège. L'objectif visait à former 90 personnes 'allochtones'<sup>25</sup> de Charleroi, Mons et La Louvière à l'examen de recrutement de policier avec un programme de formation correspondant à 660 heures de formation individuelle. Le rapport au Parlement wallon ne mentionne aucun résultat chiffré concernant cette action.

## 2.5. LE TRAVAIL DES SANS-PAPIERS

Plusieurs recherches sur le thème des sans-papiers ont été menées en Belgique, en particulier

---

<sup>25</sup> Signalons que ce terme est utilisé sans qu'une définition précise soit fournie. On ne sait donc pas quelles sont les personnes qui sont concernées. Du côté francophone, on utilise davantage les termes 'personne étrangère ou d'origine étrangère'. (Parlement wallon 2004: 35-36).

dans les années 1990 et 2000, mais rares sont celles qui ont porté leur attention sur les femmes. Parmi celles-ci, une étude qualitative traite du parcours social et professionnel de cent vingt colombiennes et péruviennes sans-papiers vivant à Bruxelles (Van Broeck, 1995). Ces migrantes temporaires possédaient un niveau d'étude supérieur et étaient issues de la classe moyenne. Elles occupaient majoritairement des emplois de domestiques internes ou de femmes de ménage, soit les rares emplois qui permettaient l'insertion sur le marché du travail aussi bien des sans-papiers que des réfugiées politiques voire également des femmes en situation régulière. Ce sont les perspectives professionnelles peu attrayantes et l'insécurité au pays d'origine qui les ont souvent contraintes à prolonger leur séjour et à se retrouver sans-papiers.

Dans les années 2000, une enquête qualitative a été menée auprès de cent trente personnes sans-papiers dont environ la moitié était des femmes dans huit grandes villes du pays (Liège, Bruxelles, Anvers, Charleroi, Gand, Verviers, Turnhout et St Niklaas). L'échantillon comptait plusieurs catégories de sans-papiers<sup>26</sup> : candidats réfugiés, réfugiés déboutés, touristes, étudiants, travailleurs légaux devenus illégaux, travailleurs illégaux (Adam, 2006). Les femmes étaient essentiellement originaires d'Europe orientale et centrale, du Maghreb, d'Afrique subsaharienne, d'Amérique latine et d'Asie. Certaines avaient séjourné légalement en Belgique comme candidates réfugiées, membres du personnel diplomatique ou comme étudiantes. Elles sont pour la plupart célibataires ou divorcées et possèdent des profils de formation très diversifiés allant de l'universitaire à l'analphabète, mais la majorité détient cependant un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Quelques rares femmes ayant des qualifications techniques et professionnelles moyennes ont réussi à exercer leur métier dans les secteurs où des pénuries chroniques sont observées : coiffure, soins de santé et couture. Adam souligne que ces dernières ne subissent donc pas de déclassement professionnel par rapport à leur statut dans leur pays d'origine, mais elles reçoivent de plus faibles rémunérations que les autochtones car elles ne peuvent faire valoir l'expérience professionnelle acquise ; elles sont alors payées comme des débutantes.

La majorité des femmes sans-papiers occupent un emploi clandestin qui leur procure des revenus et des réseaux sociaux essentiels à leur survie. En cas de contrôle de l'inspection sociale, elles subissent une double pénalité : la perte du travail, mais aussi l'incarcération, voire l'expulsion du pays, alors que les employeurs ne paient qu'une amende ou ne sont la

---

<sup>26</sup>L'étude établit une différence entre ceux qui sont entrés illégalement et ceux qui le sont devenus à l'expiration de leur permis de séjour. Ces derniers ont vécu légalement dans le pays durant de longues années et ont parfois tissé des liens sociaux importants.

cible que de poursuites judiciaires sans grandes conséquences. Que les réseaux sociaux soient familiaux, d'immigrés, d'amis ou d'églises, ils constituent des canaux essentiels pour l'obtention d'un emploi quand on est immigrée. La majorité de ces femmes travaille dans le secteur des services aux particuliers : domestiques, gardes d'enfants, de malades ou de personnes âgées. D'autres survivent en rendant des services au sein de leur groupe d'origine : cuisine, ou aide dans les commerces « ethniques » (Adam, 2006). La précarité de leur statut administratif conduit à de multiples abus de la part des employeurs, comme l'étude de la Fondation Roi Baudouin (2003) l'avait déjà signalé.

En Belgique, depuis 1995, la lutte contre la traite et l'exploitation économique des femmes a fait l'objet d'une mobilisation politique et institutionnelle remarquable. Une des formes d'exploitation des immigrées mise en lumière par les médias, à la fin des années 1990, fut le mauvais traitement réservé à des domestiques internes par des diplomates ou des ménages privés. L'article examine les mécanismes économiques et politiques internationaux, dans le contexte de la féminisation des flux de migrations depuis le milieu des années 1980, qui ont amené les immigrées de la clandestinité à « l'esclavage moderne » (Ouali, 2003). Les conditions de vie et de travail du personnel domestique interne en Belgique sont décrites pour la première fois dans une enquête de la Fondation Roi Baudouin. Ce secteur d'activité est, en Europe, un des plus gros pourvoyeurs d'emplois au noir pour les immigrées. Les quelques statistiques existantes sur le nombre de domestiques internes restent imprécises et une évaluation plus systématique de ce personnel, à partir de différentes sources administratives, mériterait d'être réalisée. L'article analyse les limites et les faiblesses des mesures des pouvoirs publics pour la lutte contre l'exploitation du personnel domestique, lutte qui devrait s'organiser à l'échelle européenne.

### 3. Caractéristiques démographiques

Afin de maintenir une cohérence avec les données de la BCSS sur le marché du travail utilisées pour ce rapport, nous présentons les données démographiques de la fin de l'année 2007 (dernier jour du 4<sup>e</sup> trimestre 2007), soit la situation au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour ne pas trop alourdir le rapport, seuls les tableaux sur la Wallonie sont inclus dans le corps du texte, mais les résultats sont comparés à Bruxelles et à la Flandre. Les tableaux de ces régions sont consultables en annexes.

Au 4<sup>e</sup> trimestre 2007, la population étrangère en Wallonie comptait 337 235 personnes soit 9,7% de la population totale (tableau 1). Ce pourcentage d'étrangers est plus faible qu'à Bruxelles (29,3%) mais il est supérieur à celui de la Flandre (6,2%).

Parmi les étrangers en Wallonie, 77,9% sont des citoyens européens (61,4% à Bruxelles et 64,4% en Flandre) : les ressortissants du Sud de l'UE (42,4%) et des pays limitrophes (27,7%) sont les deux groupes les plus importants parmi les étrangers comme à Bruxelles (respectivement 22,4% et 20,1%) alors qu'en Flandre le groupe des pays limitrophes (36,5%) est classé premier et l'UE du Sud est deuxième (11,4%). En Wallonie, les Africains (5,8%), les Marocains (4,2%) et les Turcs (3%) se placent loin derrière ces groupes (à Bruxelles ils représentent respectivement 7,9%, 12,5% et 3,4% et en Flandre 5,2%, 6,9% et 5%).

*La répartition de la population par sexe* (tableau 1) montre que les Belges et les ressortissants des pays européens (sauf l'UE du Sud) ont une part féminine supérieure à 50% tandis que la Turquie et les pays d'Afrique présentent une proportion de femmes inférieure à la moyenne wallonne (51,4%). La part des femmes de l'UE du Sud (46,2%) est inférieure de 5,2 points de pourcentage (PP) par rapport à la moyenne. Le groupe d'Amérique du Sud et Centrale présente le taux de féminisation le plus élevé avec 63,7% de femmes, soit 12,3PP au-dessus de la moyenne. Cette caractéristique de ce groupe est identique à Bruxelles (7,1PP > moyenne) et en Flandre (11PP > moyenne) mais leur poids dans la population étrangère de ces régions est très différent : 0,7% en Wallonie, 1,3% en Flandre et 2% à Bruxelles. Les groupes de l'UE de l'Est et d'Amérique du Nord et Océanie sont aussi plus féminisés avec 4PP au-dessus de la moyenne.

Tableau 1: Répartition de la population par nationalité et par sexe au 4e trimestre 2007 en Wallonie (effectifs et pourcentages)

1.1bB-nat (A1) 4° T 2007 Wallonie

Nationalité 'Base'	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	1.621.245	51,7%	1.513.671	48,3%	<b>3.134.916</b>	100%
	90,8%		89,7%		90,3%	
Pays limitrophes	47.361	50,7%	46.126	49,3%	<b>93.487</b>	100%
	28,9%*		26,6%*		27,7%	
Sud de l'UE	66.018	46,2%	76.902	53,8%	<b>142.920</b>	100%
	40,4%		44,3%		42,4%	
Nord de l'UE	3.520	50,0%	3.525	50,0%	<b>7.045</b>	100%
	2,2%		2,0%		2,1%	
Est de l'UE	4.691	55,4%	3.782	44,6%	<b>8.473</b>	100%
	2,9%		2,2%		2,5%	
Autres pays européens	5.704	53,0%	5.068	47,0%	<b>10.772</b>	100%
	3,5%		2,9%		3,2%	
Turquie	5.100	50,8%	4.931	49,2%	<b>10.031</b>	100%
	3,1%		2,8%		3,0%	
Maroc	6.932	48,9%	7.248	51,1%	<b>14.180</b>	100%
	4,2%		4,2%		4,2%	
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	3.199	49,5%	3.258	50,5%	<b>6.457</b>	100%
	2,0%		1,9%		1,9%	
Autres pays Afrique	5.965	44,9%	7.313	55,1%	<b>13.278</b>	100%
	3,6%		4,2%		3,9%	
Autres pays Asie	4.508	52,1%	4.148	47,9%	<b>8.656</b>	100%
	2,8%		2,4%		2,6%	
Amérique du Sud et Amérique centrale	1.498	63,7%	852	36,3%	<b>2.350</b>	100%
	0,9%		0,5%		0,7%	
Amérique du Nord / Océanie	2.776	55,4%	2.232	44,6%	<b>5.008</b>	100%
	1,7%		1,3%		1,5%	
Autre / indéterminé	6.333	43,4%	8.245	56,6%	<b>14.578</b>	100%
	3,9%		4,7%		4,3%	
<b>Total</b>	<b>1.784.850</b>	51,4%	<b>1.687.301</b>	48,6%	<b>3.472.151</b>	100%
	100,0%		100,0%		100,0%	

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB \*% par rapport à la population étrangère

La répartition par âge en **Wallonie** (tableau 2) révèle une population de l'UE du Sud plus vieille que la moyenne et que les Belges et ce tant pour les femmes que pour les hommes : 43,5% des femmes (12,6 PP > à la moyenne) et 38% des hommes (12,4 PP > moyenne) ont plus de 55 ans. Dans le groupe des ressortissants non-européens, la part des femmes de plus de 55 ans est proportionnellement supérieure à celle des hommes : 19,7% des Turques, 19,9% des Marocaines et 12,1% des Africaines ont plus de 55 ans contre 15,2% des Turcs, 13,8% des Marocains et 8,7% des Africains. On peut supposer que les naturalisations des descendants de deuxième et troisième générations originaires de l'Europe du sud ne sont pas

étrangères à ce déséquilibre démographique des étrangers et au rajeunissement de la population belge. Par ailleurs, la surmortalité masculine des migrants de la première génération (notamment de ceux qui ont travaillé dans le secteur minier) peut aussi expliquer la part relative plus importante de la tranche d'âge des plus de 55 ans dans le groupe des femmes étrangères des anciennes immigrations.

Parmi les moins de 25 ans, la part des femmes africaines (32,9%) et des Américaines du Sud et Central (31,2%) se situe au-dessus de la moyenne (29,1%). Chez les hommes, les Américains du Sud et Central (38,3%) et les Asiatiques (36,5%) ont une proportion de jeunes de moins de 25 ans supérieure à la moyenne (32,1%). Les Turcs et les Marocains qui, par le passé, se caractérisaient par une population très jeune se placent désormais dans la moyenne, mais là aussi, il est probablement que l'effet des naturalisations a modifié la répartition des classes d'âges.

Tableau 2 : Répartition de la population par sexe, nationalité et âge au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 en Wallonie (effectifs et pourcentages)

Wallonie		Age																						
	Nationalités	=<14	%	15-17	%	18-24	%	25-34	%	35-44	%	45-49	%	50-54	%	55-64	%	65-74	%	>=75	%	Autres	%	Total
Femmes	Belgique	284.429	17,5%	63.346	3,9%	137.093	8,5%	186.490	11,5%	219.348	13,5%	115.741	7,1%	110.666	6,8%	193.529	11,9%	136.247	8,4%	174.343	10,8%	13,0	0,0%	1.621.245
	UE du Sud	2.467	3,7%	943	1,4%	2.930	4,4%	6.659	10,1%	11.711	17,7%	6.386	9,7%	6.218	9,4%	10.074	15,3%	9.129	13,8%	9.501	14,4%	0,0	0,0%	66.018
	UE de l'Est	682	14,5%	126	2,7%	568	12,1%	1.502	32,0%	806	17,2%	217	4,6%	144	3,1%	170	3,6%	135	2,9%	341	7,3%	0,0	0,0%	4.691
	Turquie	659	12,9%	127	2,5%	795	15,6%	1.140	22,4%	716	14,0%	371	7,3%	289	5,7%	413	8,1%	406	8,0%	184	3,6%	0,0	0,0%	5.100
	Maroc	652	9,4%	152	2,2%	933	13,5%	1.892	27,3%	1.175	17,0%	403	5,8%	343	4,9%	566	8,2%	589	8,5%	227	3,3%	0,0	0,0%	6.932
	Afrique	1.502	16,4%	293	3,2%	1.220	13,3%	2.769	30,2%	1.647	18,0%	361	3,9%	261	2,8%	518	5,7%	409	4,5%	184	2,0%	0,0	0,0%	9.164
	Amérique Sud/ centrale	117	7,8%	69	4,6%	281	18,8%	468	31,2%	331	22,1%	87	5,8%	63	4,2%	44	2,9%	26	1,7%	12	0,8%	0,0	0,0%	1.498
	Asie	695	15,4%	147	3,3%	617	13,7%	1.344	29,8%	916	20,3%	271	6,0%	148	3,3%	187	4,1%	119	2,6%	64	1,4%	0,0	0,0%	4.508
	Autre / indéterminé	9.559	14,6%	2.077	3,2%	6.035	9,2%	11.219	17,1%	13.052	19,9%	4.955	7,5%	4.026	6,1%	6.758	10,3%	3.771	5,7%	4.242	6,5%	0,0	0,0%	65.694
		<b>Total</b>	<b>300.762</b>	<b>16,9%</b>	<b>67.280</b>	<b>3,8%</b>	<b>150.472</b>	<b>8,4%</b>	<b>213.483</b>	<b>12,0%</b>	<b>249.702</b>	<b>14,0%</b>	<b>128.792</b>	<b>7,2%</b>	<b>122.158</b>	<b>6,8%</b>	<b>212.259</b>	<b>11,9%</b>	<b>150.831</b>	<b>8,5%</b>	<b>189.098</b>	<b>10,6%</b>	<b>13,0</b>	<b>0,0%</b>
Hommes	Belgique	297.595	19,7%	66.052	4,4%	143.731	9,5%	189.079	12,5%	217.637	14,4%	111.596	7,4%	104.496	6,9%	179.700	11,9%	110.575	7,3%	93.200	6,2%	10,0	0,0%	1.513.671
	UE du Sud	2.593	3,4%	996	1,3%	2.987	3,9%	7.624	9,9%	15.176	19,7%	9.095	11,8%	9.191	12,0%	13.989	18,2%	8.635	11,2%	6.616	8,6%	0,0	0,0%	76.902
	UE de l'Est	715	18,9%	122	3,2%	406	10,7%	909	24,0%	716	18,9%	226	6,0%	199	5,3%	196	5,2%	118	3,1%	175	4,6%	0,0	0,0%	3.782
	Turquie	633	12,8%	159	3,2%	465	9,4%	1.523	30,9%	866	17,6%	311	6,3%	225	4,6%	255	5,2%	371	7,5%	123	2,5%	0,0	0,0%	4.931
	Maroc	666	9,2%	135	1,9%	874	12,1%	2.576	35,5%	1.462	20,2%	321	4,4%	211	2,9%	271	3,7%	551	7,6%	181	2,5%	0,0	0,0%	7.248
	Afrique	1.524	14,4%	287	2,7%	1.117	10,6%	3.401	32,2%	2.399	22,7%	613	5,8%	310	2,9%	362	3,4%	359	3,4%	199	1,9%	0,0	0,0%	10.571
	Amérique Sud/ centrale	137	16,1%	45	5,3%	144	16,9%	249	29,2%	163	19,1%	29	3,4%	39	4,6%	27	3,2%	12	1,4%	7	0,8%	0,0	0,0%	852
	Asie	745	18,0%	195	4,7%	576	13,9%	1.120	27,0%	812	19,6%	272	6,6%	156	3,8%	151	3,6%	79	1,9%	42	1,0%	0,0	0,0%	4.148
	Autre / indéterminé	10.194	15,6%	2.051	3,1%	5.363	8,2%	10.015	15,4%	12.080	18,5%	5.455	8,4%	4.988	7,7%	8.637	13,2%	4.015	6,2%	2.398	3,7%	0,0	0,0%	65.196
		<b>Total</b>	<b>314.802</b>	<b>18,7%</b>	<b>70.042</b>	<b>4,2%</b>	<b>155.663</b>	<b>9,2%</b>	<b>216.496</b>	<b>12,8%</b>	<b>251.311</b>	<b>14,9%</b>	<b>127.918</b>	<b>7,6%</b>	<b>119.815</b>	<b>7,1%</b>	<b>203.588</b>	<b>12,1%</b>	<b>124.715</b>	<b>7,4%</b>	<b>102.941</b>	<b>6,1%</b>	<b>10,0</b>	<b>0,0%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

**À Bruxelles**, on observe également le vieillissement de la population étrangère la plus anciennement installée en Belgique : les plus de 55 ans représentent chez les femmes 24,2% des ressortissantes de l'UE du Sud et 24,2% des Turcs qui se rapprochent de la moyenne (26,8%) ; chez les hommes, 24,4% des UE du Sud ont plus de 55 ans (3,7PP au-dessus de la moyenne) ; les Turcs (15,2%) et les Marocains (13,8%) se situent bien en dessous de la moyenne (20,7%). Parmi les moins de 25 ans, les Africaines (34,2%) et les Belges (30,9%) ont des proportions au-dessus de la moyenne (29,8%). Parmi les hommes de ces groupes d'âges, ce sont les Belges (34,9%) et les Européens de l'Est (30,4%) qui ont la part la plus élevée de moins de 25 ans.

**En Flandre**, les femmes de plus de 55 ans Belges (32,8%), issus de l'UE du Sud (26%), de Turquie (21,9%) présentent les parts de vieillissement les plus importantes. La proportion est moins élevée pour les hommes de ces mêmes nationalités mais le classement est identique avec respectivement 28,5%, 27,1% et 14,8%. Parmi les moins de 25 ans, les Africains hommes (32,2%) et femmes (37,6%) et les Européens de l'Est masculins (32%) et féminins (33,3%) présentent les taux les plus importants de jeunes. Chez les hommes, les Américains du Sud et Central (33,1%) et les Asiatiques (33,7%) ont un taux supérieur à la moyenne masculine (28,9%).

En résumé, on observe que le vieillissement de la population est plus prononcé en Flandre qu'en Wallonie et à Bruxelles pour les femmes (respectivement 31,9%, 30,9% et 26,8% de plus de 55 ans) comme pour les hommes (respectivement 27,8%, 25,6%, 20,7%).

Dans les trois régions, les données indiquent un vieillissement significatif de la population étrangère, en particulier celle issue de l'UE du Sud et dans une moindre mesure celles originaires de Turquie et du Maroc. Cependant, le vieillissement des ressortissantes de l'UE du Sud est plus prononcé en Wallonie alors que pour les Turcs et Marocains il est plus marqué à Bruxelles.

S'agissant des moins de 25 ans, il apparaît que, dans les trois régions, les immigrations plus récentes (Afrique et Amérique du Sud et Centrale) présentent des parts relatives de jeunes au-dessus de la moyenne.

## 4. Les indicateurs du marché du travail

Ces indicateurs mesurent le taux d'activité, le taux d'emploi et le taux de chômage de la population active. Ils ont été calculés sur base de la population en âge de travailler entre 15-64 ans bien que l'obligation scolaire en Belgique est fixée à 18 ans. Ceci produit une certaine distorsion dans les comparaisons internationales parmi la classe des jeunes.

Les données de la Belgique sont d'abord présentées puis celles de la Wallonie et des deux autres régions afin d'identifier les tendances globales de la position des étrangers sur le marché du travail.

Pour ces trois indicateurs, nous présentons également ceux qui ont été établis par Eurostat<sup>27</sup> au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (OCDE 2011) qui ne sont pas très différents de ceux de la BCSS au dernier jour du trimestre 2007. L'intérêt de ces indicateurs d'Eurostat est qu'ils distinguent les hommes et les femmes sur base de leur lieu de naissance, variable qui n'est pas encore disponible dans les données de le DWHMTPS de la BCSS.

### 4.1. TAUX D'ACTIVITE

Le taux d'activité est le rapport entre la population active totale et la population en âge de travailler (15-64 ans). Les résultats aux différentes échelles géographiques (nationale et régionale) révèlent une différenciation des taux à la fois selon la nationalité et selon le sexe.

Au niveau de la **Belgique**, le groupe des Belges possède le taux d'activité le plus élevé (68,7%) alors que les Congolais Kinshasa-Burundais-Rwandais<sup>28</sup> (33,4%), les Marocains (38,7%) et les Turcs (39,2%) ont les taux parmi les plus faibles<sup>29</sup>. Par ailleurs, les écarts entre les taux d'activité des hommes et des femmes varient fortement selon la nationalité : 9 points de pourcentage (PP) inférieur chez les ressortissantes du

---

<sup>27</sup> Dans l'étude sur le degré de discrimination sur le marché de l'emploi belge sur base de la nationalité, Ouali et Ceniccola (juillet 2011) constataient que le taux d'activité EFT de l'ensemble de la population était très proche de celui de la BCSS pour les hommes et les femmes. En revanche, pour la population étrangère distinguée en deux groupes (UE et non UE), les EFT surestimaient le taux d'activité pour les deux sexes. Cependant, la hiérarchisation des groupes de nationalités reste identique : les Belges ont les taux d'activité les plus élevés, et les étrangers non EU les plus faibles.

<sup>28</sup> Ce groupe sera appelé Congolais pour éviter de surcharger le texte.

<sup>29</sup> Les données du dernier recensement de 2001 indiquent une tendance similaire en termes de classement: les Belges détiennent les taux d'activité les plus élevés et les Congolais, les Marocains et les Italiens ont les taux les plus faibles (Feld, 2010: 74). L'écart hommes-femmes des taux d'activité des Belges (12,8PP), des Marocains (33,3PP) et des Turcs (34PP) sont plus importants dans le recensement que dans les données de la BCSS. Ces taux n'ont pas été calculés par région.

Congo, 11PP chez les Belges, 17PP chez les ressortissantes du Sud de l'UE, 21PP chez les ressortissantes de l'Est de l'UE, 38PP chez les Marocaines et 41PP chez les Turques.

Les données Eurostat pour la Belgique au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 sur base du sexe et du lieu de naissance (tableau 3), indiquent une tendance plus contrastée : les hommes nés à l'étranger ont un taux de participation supérieur (75%) à celui des natifs (73,4%). Parmi les femmes, en revanche, le taux de participation des personnes nées à l'étranger (50,9%) est inférieur de 11,8PP par rapport à celui des natives (62,7%).

*Tableau 3 : Taux de participation par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1<sup>e</sup> trimestre 2008 selon Eurostat*

1er trimestre 2008		Taux de participation
Hommes		68,1
Femmes		62,6
Sexe	Lieu de naissance	Taux de participation
Hommes	Nés en Belgique	73,4
	Nés à l'étranger	75,0
Femmes	Nées en Belgique	62,7
	Nées à l'étranger	50,9

Source : Eurostat, OCDE 2011

**La Wallonie** présente des tendances identiques à celles de la Belgique avec une hiérarchisation des taux selon la nationalité et selon le sexe. Le taux d'activité global est de 63,6% (58,1% pour les femmes et 69,1% pour les hommes), il est supérieur à celui de Bruxelles (57,7%) mais inférieur à celui de la Flandre (68,7%). Les Belges (65,6%) détiennent le taux d'activité le plus élevé (les groupes de l'UE se placent en seconde position), les Congolais, les Turcs et les Marocains possèdent les taux les plus faibles avec respectivement 28,8%, 35,4% et 35,7% qui sont très en dessous de la moyenne (63,6%). Les taux d'activité féminins sont particulièrement faibles dans ces trois groupes : 13,5% pour les Turques, 20,6% pour les Marocaines et 22,3% pour les Congolaises, et ils sont aussi très inférieurs à la moyenne féminine (58,1%). L'écart entre les taux d'activité masculins et féminins est le plus important entre les Turcs (44,1PP), les Marocains (29,1PP) et les Africains (22,7PP) (hors Congo). L'écart entre les Congolais (12,7PP) est nettement plus proche de l'écart moyen (11PP).

Tableau 4 : Taux d'activité par nationalité et sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 20072.1b-nat (A1) 4<sup>e</sup> T 2007

Nationalité	F	H	Total
Belgique	60,4%	70,8%	65,6%
Pays limitrophes	39,5%	47,5%	43,5%
Sud de l'UE	51,6%	71,3%	62,8%
Nord de l'UE	31,1%	51,0%	40,9%
Est de l'UE	30,7%	52,8%	40,4%
Autres pays européens	20,4%	39,5%	29,2%
Turquie	13,5%	57,6%	35,4%
Maroc	20,6%	49,7%	35,7%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	22,3%	35,0%	28,8%
Autres pays Afrique	22,3%	45,0%	35,0%
Autres pays Asie	24,7%	41,6%	32,7%
Amérique du Sud et centrale	22,2%	34,8%	26,5%
Amérique du Nord / Océanie	9,6%	22,9%	15,0%
Autre / indéterminé	4,6%	10,9%	8,3%
<b>Total des nationalités</b>	<b>58,1%</b>	<b>69,1%</b>	<b>63,6%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Les taux d'activité pour certains groupes de nationalités sont plus élevés à Bruxelles et en Flandre qu'en Wallonie. On notera que la hiérarchisation est quasi similaire mais les écarts entre hommes et femmes sont plus importants d'une région à l'autre.

**Ainsi, à Bruxelles**, on observe les taux d'activité suivants : Belge (66,4%), les Congolais (33,8%), les Marocains (40,3%) et les Turcs (44,1%). L'écart hommes-femmes est le plus significatif entre les Marocains (36,2PP), les Turcs (30,9PP) et les UE de l'Est (29,2PP).

**En Flandre**, les taux d'activité sont plus élevés et les écarts entre les sexes plus significatifs : Belge (70,7%), les Congolais (40,6%), les Marocains (40,8%) et les Turcs (41,3%). L'écart hommes-femmes est le plus important entre les Marocains (45,6PP), les Turcs (45,4PP) et les Africains (19,9PP) (hors Congo qui est proche de la moyenne).

#### 4.2. TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi mesure la fréquence de l'accès à l'emploi au sein d'une nationalité ou d'un groupe de nationalités. Les résultats montrent des différenciations selon le sexe et la nationalité.

Au niveau de la **Belgique**, le taux d'emploi le plus élevé est celui des Belges avec 62,2% : 67,8% pour les hommes et 56,6% pour les femmes. Les taux d'emploi les plus faibles sont ceux des ressortissants du Congo (28%), du Maroc (28,6%) et de la Turquie (29,3%). Les taux féminins sont particulièrement bas pour les Turques (11,9%) et les

Marocaines (14,4%) par rapport à la moyenne (53%). Les hommes, dans tous les groupes de nationalités, ont un taux d'emploi supérieur à celui des femmes. Cependant, les écarts entre les taux d'emploi des hommes et des femmes varient fortement selon la nationalité : 34,6PP de moins chez les Turques, 28PP chez les Marocaines, 21,8PP chez les ressortissantes de l'Est de l'UE, et 17,9PP chez les ressortissants du sud de l'UE. Les Congolais présentent un écart entre hommes et femmes plus faible (7,5PP) que celui des Belges (11PP).

Les données Eurostat, au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (tableau 5) sur base du sexe et du lieu de naissance, présentent des taux d'emploi inférieurs de près de 4PP par rapport à la BCSS (3,7PP pour les hommes et 3,8PP pour les femmes). Les taux d'emploi des natifs sont supérieurs à ceux des personnes nées à l'étranger quel que soit le sexe, toutefois l'écart entre les hommes est plus faible (6,4PP) que l'écart entre les femmes (15,4PP). L'écart entre les hommes et les femmes nés à l'étranger est quasi le double (19,9PP) de l'écart entre les natifs (10,9PP).

Tableau 5 : Taux d'emploi par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 selon Eurostat

1er trimestre 2008		Taux d'emploi
Hommes		64,1
Femmes		52,8
Sexe	Lieu de naissance	Taux d'emploi
Hommes	Nés en Belgique	69,5
	Nés à l'étranger	63,1
Femmes	Nées en Belgique	58,6
	Nées à l'étranger	43,2

Source : Eurostat, OCDE 2011

**En Wallonie** (tableau 6) le taux d'emploi global est de 54,3% (48,4% pour les femmes et 60,2% pour les hommes), il est supérieur à celui de Bruxelles (47,5%) mais inférieur à celui de la Flandre (64,5%). Les Belges détiennent également le taux d'emploi le plus élevé avec 56,2% : 61,9% pour les hommes et 50,6% pour les femmes. Les ressortissants de Turquie (23,4%), du Congo (24,3%) et du Maroc (26,4%) ont les taux d'emploi les plus faibles. Les femmes de ces groupes connaissent les taux les plus faibles et bien en-dessous de la moyenne féminine (48,4%) : Turques (6,5%), Marocaines (15,4%), Congolaises et Américaines du Sud (19%). L'écart entre les hommes et les femmes est le plus important chez les Turcs (-34%), les UE du Sud (-21,8%) et les Marocains et UE de l'Est (-21,2%).

Tableau 6 : Taux d'emploi par nationalité et sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007  
2.2b-nat (A1) 4<sup>e</sup> T 2007

Nationalité 'base'	F	H	Total
Belgique	50,6%	61,9%	56,2%
Pays limitrophes	31,5%	40,2%	35,8%
Sud de l'UE	38,1%	59,9%	50,5%
Nord de l'UE	27,9%	47,1%	37,4%
Est de l'UE	27,6%	48,7%	36,9%
Autres pays européens	17,4%	31,7%	23,9%
Turquie	6,5%	40,5%	23,4%
Maroc	15,4%	36,6%	26,4%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	19,0%	29,4%	24,3%
Autres pays Afrique	18,3%	35,7%	28,1%
Autres pays Asie	23,0%	38,3%	30,3%
Amérique du Sud et centrale	19,0%	31,0%	23,1%
Amérique du Nord / Océanie	8,9%	20,7%	13,7%
Autre / indéterminé	3,9%	9,6%	7,3%
<b>Total des nationalités</b>	<b>48,4%</b>	<b>60,2%</b>	<b>54,3%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

À **Bruxelles**, les taux d'emploi par nationalité sont légèrement supérieurs à ceux de la Wallonie : les Belges (54,2%), les Congolais (27,9%), les Marocains (28,4%) et les Turcs (30%). L'écart hommes-femmes est le plus significatif entre les Marocains (25,6PP), les UE de l'Est (29,6PP) et les Turcs (24,2PP).

**La Flandre** présente les taux d'emploi les plus élevés par rapport à la Wallonie et à Bruxelles : les Belges (66,5%), les Marocains (32,3%), les Turcs (33,9%) et les Congolais (34,6%). L'écart hommes-femmes est le plus significatif entre les Turcs (41,4PP) les Marocains (45,6PP) et les Africains (17,5PP) (hors Congo, 9,6PP).

#### 4.3. TAUX DE CHOMAGE

Le taux de chômage est le rapport entre la population au chômage et la population active totale. Les taux calculés à partir des données de la BCSS et d'Eurostat confirment l'impact du sexe et de la nationalité (ou du lieu de naissance) sur les groupes observés. De même qu'ils s'inscrivent dans les mêmes tendances régionales observées des taux élaborés à partir des statistiques du dernier recensement de la population de 2001 (Feld, 2010: 84).

Au niveau de la **Belgique**, les taux de chômage des Marocains (25,8%) et des Turcs (25,1%) sont trois fois plus élevés que celui des Belges (7,9%). Les Congolais présentent le double du taux de chômage des Belges. Parmi les femmes, les Turques (35,8%) ont un taux de chômage 3,5 fois supérieur à la moyenne (9,9%) et 3,8 fois plus élevé que les femmes Belges (9,5%). Les Marocaines (25,3%) présentent un taux 2,5 fois plus élevé que la moyenne et les Européennes du Sud (20,7%), deux fois plus élevé.

Parmi les hommes, les Marocains (26%) détiennent un taux de chômage près de 4 fois plus élevé que la moyenne (7%), pour les Turcs (21,8%) il est trois fois plus important et les Congolais (15,9%) plus de deux fois supérieur à la moyenne.

Les données Eurostat, au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 (tableau 7) présentent les mêmes tendances pour les personnes nées à l'étranger : les femmes possèdent un taux de chômage 2,3 fois supérieur aux natives et les hommes 3 fois plus important que les natifs. Cependant, sur l'ensemble, ces données surestiment le chômage des femmes puisqu'il est 3 fois supérieur à celui des hommes alors que les données de la BCSS indiquent qu'il est 1,5 fois plus élevé.

Tableau 7 : Taux de chômage par sexe et lieu de naissance en Belgique au 1<sup>er</sup> trimestre 2008 selon Eurostat

1er trimestre 2008		Taux de chômage
Hommes		5,8
Femmes		15,6
Sexe	Lieu de naissance	Taux de chômage
Hommes	Nés en Belgique	5,3
	Nés à l'étranger	15,9
Femmes	Nées en Belgique	6,5
	Nées à l'étranger	15,2

Source : Eurostat, OCDE 2011

**En Wallonie** (tableau 8), le taux de chômage moyen est égal à 13,2% (15,7% pour les femmes et 11% pour les hommes) : il est inférieur à celui de Bruxelles (16,1%) mais il est nettement supérieur à celui de la Flandre (4,6%). Les taux des Turcs (33,6%) et des Marocains (26%) sont les plus importants : 2,6 fois plus élevé pour les Turcs et 2 fois plus élevé pour les Marocains comparativement aux Belges (12,7%). Les Congolais (15%) présentent un taux plus proche de la moyenne (13,2%). Une femme Turque sur deux (51%), une Marocaine et une femme de l'UE du sud sur quatre (respectivement 25,1%) sont au chômage. L'écart hommes-femmes est plus important chez les Turcs (21,5PP) et les UE du Sud (10,8PP). Les Marocaines et les Congolaises ont des taux de chômage quasi similaires à ceux de leurs homologues masculins.

Tableau 8 : Taux de chômage par nationalité et sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

2.3b-nat (A1) 4 <sup>e</sup> T 2007			
Nationalité 'base'	F	H	Total
Belgique	15,2%	10,6%	12,7%
Pays limitrophes	19,1%	13,7%	16,2%
Sud de l'UE	25,8%	15,0%	18,8%
Nord de l'UE	9,3%	4,9%	6,6%
Est de l'UE	10,1%	7,0%	8,3%
Autres pays européens	14,7%	19,2%	17,5%
Turquie	51,0%	29,4%	33,6%
Maroc	25,1%	26,3%	26,0%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	14,8%	15,1%	15,0%
Autres pays Afrique	17,7%	20,5%	19,7%
Autres pays Asie	6,7%	7,6%	7,2%
Amérique du Sud et centrale	14,1%	10,3%	12,4%
Amérique du Nord / Océanie	6,8%	4,8%	5,6%
Autre / indéterminé	14,5%	11,5%	12,2%
<b>Total des nationalités</b>	<b>15,7%</b>	<b>11,0%</b>	<b>13,2%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

**À Bruxelles**, les taux de chômage pour certains groupes de nationalités sont plus élevés : les Belges (16,6%), les Congolais (17,2%), les Marocains (29,3%) et les Turcs (31,8%). Les Marocains (29,2%) et les Turcs (29,3%) ont un taux de chômage 2 fois plus élevé que la moyenne masculine (15%) et les Congolais (17,3%) se rapprochent de la moyenne. Pour les femmes, les Turques (37,8%) présentent un taux correspondant au double de la moyenne féminine (17,5%) et les Marocaines (29,7%) ont un taux 1,7 fois supérieur à cette moyenne. L'écart hommes-femmes est le plus significatif entre les Turcs (8,5PP) alors qu'il est faible dans les autres groupes.

**En Flandre**, les taux de chômage sont plus faibles dans tous les groupes de nationalités, mais les mêmes groupes d'étrangers restent les plus touchés : les Marocains (20,7%), les Turcs (17,9%) et les Congolais (14,8%). Les Marocains (21,5%) présentent un taux de chômage près de 6 fois plus élevé que la moyenne masculine (3,7%) et les Turcs (14,7%) et les Congolais (14,6%) ont un taux de chômage 4 fois plus élevé que la moyenne masculine. Pour les femmes, les Turques (29%) présentent un taux 5 fois plus élevé que la moyenne féminine (5,7%) et les Marocaines (17,7%) et les Congolaises (15%), 3 fois supérieur à cette moyenne. L'écart hommes-femmes le plus remarquable apparaît entre les Turcs (14,3PP).

Les données du recensement de la population de 2001 mettent en évidence la situation particulièrement précaire des hommes et des femmes de trois nationalités: les Marocains, les Congolais RDC et les Turcs, et ce dans les trois régions du pays (Feld, 2010: 85). **En Wallonie**, les hommes Marocains (45,1%), les Congolais (48,3%) et les

Turcs (44,9%) ont un taux de chômage 4 fois plus élevé que la moyenne masculine (11,5%); les Marocaines (64,4%) et les Congolaises (65,3%) présentent un taux plus de 3 fois plus élevé que la moyenne féminine (19,7%), les Turques (74,7%) présentent un taux 3,8 fois plus élevé que la moyenne féminine. **En Flandre**, la situation des Marocains est plus dramatique encore: le taux de chômage des Turcs (24%) est 5 fois supérieur à la moyenne masculine régionale (4,5%), celui des Marocains (28,4%) est 6 fois supérieur et celui des Congolais est 8 fois supérieur à la moyenne masculine. Pour les femmes marocaines (50%), les Turques (51,4%) et les Congolaises (52,3%) leur taux est 6 fois supérieur à la moyenne féminine de la Région (8,5%). Enfin, à **Bruxelles**, le taux de chômage des Turcs (40%), des Marocains (38,6%) et des Congolais (44%) est environ 3 fois plus élevé que la moyenne masculine (14,3%). Quant à leurs homologues féminines, les Marocaines (57,5%), les Congolaises (52,7%) et les Turques (52,3%) présentent un taux 3 fois plus élevé que la moyenne féminine régionale (17,6%).

En résumé, les trois indicateurs du marché du travail attestent des positions plus défavorables des étrangers non UE sur les marchés du travail régionaux, les femmes occupant les positions les plus précaires, en particulier en Wallonie. La hiérarchisation des positions observées dans les précédentes études et dans les données du dernier recensement de la population en 2001 est confirmée par nos résultats : les Belges occupent les meilleures positions, les ressortissants de l'UE ont une position médiane alors que les non UE sont les plus précaires. Ajoutons cependant qu'à l'intérieur du groupe des ressortissants de l'UE des différenciations apparaissent entre les Européens du Nord, du Sud et de l'Est : ceux du Nord occupent les positions plus proches des Belges que ceux du Sud et de l'Est. Retenons enfin que la position des étrangers non UE est moins dramatique sur le marché du travail en Flandre puisque les taux d'activité et d'emploi y sont plus élevés qu'à Bruxelles et en Wallonie et les taux de chômage y sont les plus faibles<sup>30</sup>.

Par rapport au recensement de 2001, le chômage masculin des Marocains et des Turcs en Wallonie est moins important en 2007: il était 4 fois plus élevé que la moyenne masculine en 2001 et il est 2,4 fois plus élevé que la moyenne masculine en 2007<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> Les taux d'emploi plus élevés en Flandre pour les Belges et les étrangers par rapport aux deux autres Régions confirment la tendance déjà observée dans le dernier recensement de la population de 2001. Des différenciations se présentent aussi en fonction des nationalités et du sexe (Feld, 2010: 99).

<sup>31</sup> Pour les Congolais, nous ne pouvons pas comparer leur situation puisque dans les données de la BCSS,

Pour les Marocaines, il était 3 fois plus élevé que la moyenne féminine en 2001 et il est 1,5 fois plus élevé que la moyenne féminine en 2007. Pour les Turques, il diminue légèrement: il était 3,8 fois plus élevé en 2001 que la moyenne féminine en 2001 et 3,3 fois plus élevé que la moyenne féminine en 2007.

## 5. Les indicateurs de mesure de la discrimination

Depuis plus de vingt ans, les recherches scientifiques sur les immigrés et leurs descendants ont mis en exergue les effets néfastes de leur exclusion du marché du travail résultant notamment des discriminations dont ils/elles sont l'objet. Le BIT, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont clairement rappelé que le travail reste un élément clef de l'intégration sociale et de l'accès à la citoyenneté pleine et entière.

Le rapport du BIT sur l'égalité au travail en 2003 alertait les États sur le risque de banalisation de la discrimination : « *sous une forme ou sous une autre, la discrimination demeure monnaie courante dans le monde du travail et, en la combattant dans le monde du travail, on peut puissamment contribuer à affranchir toute la société.* » (BIT, 2003).

En 2004, à partir de l'indicateur du chômage, le Conseil de l'Europe pointait l'incapacité des pays européens à intégrer professionnellement et socialement leurs migrants sur le marché du travail : dans tous les pays européens observés, les étrangers originaires des Pays-Tiers détenaient un taux de chômage bien supérieur à celui des nationaux et des ressortissants de l'Union européenne (Wanner, 2004)<sup>32</sup>.

Après avoir promulgué les directives anti-discrimination et mis en place des programmes d'action de lutte contre la discrimination, la Commission européenne a souhaité développer un cadre de travail visant l'évaluation des progrès réalisés en termes d'égalité des chances et de lutte contre la discrimination. À cet effet, un cadre conceptuel et méthodologique a été élaboré afin d'examiner les données statistiques disponibles au niveau européen et national visant à faire l'état des lieux de ce qui existe en la matière et à détecter les lacunes existantes.

Pour la Commission, l'analyse de ces données statistiques a pour but de proposer des mesures correctives pour remédier à la discrimination dont certains groupes de la population sont victimes. Ainsi, en 2008 elle soulignait que « *Il est apparu très clairement qu'un simple décompte des plaintes et procédures juridiques ne suffit pas à évaluer l'efficacité de la législation et des politiques. Pour traduire efficacement la législation en politique active, les discriminations affectant certains « groupes » doivent être attestées afin de cibler les interventions afférentes, d'évaluer l'efficacité des politiques publiques adoptées et de les améliorer.* » (DG Emploi, 2008 :8).

---

<sup>32</sup> Ce taux pouvait atteindre 50% pour certaines communautés, notamment en Finlande.

Le manuel de la Commission propose trois catégories d'indicateurs : les indicateurs de mesure de discrimination<sup>33</sup> (indicateurs A), les indicateurs de progrès des politiques anti-discriminatoires (indicateurs B) et les indicateurs de mesure des effets des politiques anti-discriminatoires (indicateurs C).

Les indicateurs A de mesure de discrimination sont également qualifiés d'indicateurs « d'attestation des inégalités » reflétant ainsi la difficulté à distinguer les processus de discrimination et les inégalités sociales, ces dernières n'étant pas nécessairement le résultat d'une discrimination. Ces indicateurs A concernent cinq principaux motifs de discrimination (excepté le sexe) couverts par les législations européennes et nationales : race/origine ethnique, religion et croyances, âge, orientation sexuelle et handicap. Ils sont appliqués à divers secteurs : l'emploi, les études et la formation, l'aide sociale (pauvreté) et l'accès aux biens et services (logement, transport, santé, accès au crédit).

Les indicateurs de discriminations relatifs à l'emploi (tableau 9) sont au nombre de neuf et touchent trois thématiques spécifiques : les conditions d'accès à l'emploi (A1-A4), les caractéristiques de l'emploi et les conditions de travail (A5-A9) et l'affiliation à une organisation (A10-A11)<sup>34</sup>.

---

<sup>33</sup> Pour la définition et la liste de ces indicateurs voir DG Emploi, Affaires sociales et l'Egalité des chances (2008), notamment le tableau de l'annexe 1, p. 14.

<sup>34</sup> Ces deux indicateurs concernent, d'une part, l'affiliation à un syndicat ou une association professionnelle et d'autre part, l'affiliation à un parti politique. Ces indicateurs ne seront pas produits dans ce rapport.

Tableau 9 : Liste des indicateurs d'« attestation des inégalités » proposés par la Commission européenne pour le motif « nationalité/origine »

Type d'indicateur d'« attestation des inégalités »	Motifs	
	Nationalité	Origine*
<b>Indicateurs d'accès à l'emploi</b>		
A.1 Indicateurs globaux		
Taux d'activité	X	X
Taux d'emploi	X	X
Taux de chômage	X	X
A.2 Difficultés d'accès à l'emploi		
Fréquence du chômage de longue durée	X	X
A.3 Visibilité de l'emploi : représentation publique (indice de pouvoir)		
Représentation dans les postes de haute autorité de l'administration publique et des organismes gouvernementaux	-	-
A.4 Visibilité de l'emploi : administration publique		
Proportion parmi les professionnels de l'éducation (école, université)	-	-
Proportion parmi les professionnels de la justice	-	-
Proportion parmi les professionnels chargés de faire respecter la loi	-	-
<b>Indicateurs de l'emploi et des conditions de travail</b>		
A.5 Précarité de l'emploi : durée du travail		
Fréquence du travail à temps partiel	X	X
Fréquence du travail à temps partiel de courte durée	X	X
A.6 Précarité de l'emploi : nature du travail		
Fréquence du travail occasionnel et intérimaire	X	X
A.7 Précarité de l'emploi : statut de l'emploi		
Fréquence du statut d'indépendant	X	X
A.8a Ségrégation horizontale		
Répartition selon les secteurs d'activité	X	X
A.8b Ségrégation verticale		
Répartition selon les catégories professionnelles et les fonctions	-	-
A.9. Rémunération		
Répartition selon les classes de salaires	X	X

\*Les données sur l'origine de la BCSS peuvent être obtenues sur base d'une demande ad hoc soumise à la Commission de la protection de la vie privée

Sur base des données existantes, nous sommes parvenus à produire sept des neuf indicateurs proposés par la Commission. Nous avons déjà exposé plus haut les indicateurs globaux de l'emploi (taux d'activité, d'emploi et de chômage). Nous allons à présent traiter des indicateurs de « conditions d'accès à l'emploi » et des indicateurs « emploi et conditions de travail ».

## 5.1. LES INDICATEURS DE DIFFICULTE D'ACCES A L'EMPLOI

### 5.1.1. Le chômage de longue durée

Le chômage de longue durée désigne la situation des personnes sans emploi depuis un

an ou plus. Le chômage de très longue durée réfère à la situation des personnes sans emploi sur une période de deux ans ou plus. La part du chômage de longue durée correspond au nombre de personnes au chômage depuis un an ou plus, rapporté au nombre de personnes au chômage.

Les données de la BCSS sur la durée du chômage selon la nationalité et le sexe indiquent très clairement au niveau de la **Belgique** que la proportion de chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) est plus élevée chez les étrangers. Si 14,5% (femmes) et 15,8% (hommes) des demandeurs d'emploi belges sont au chômage depuis au moins un an, cette proportion est supérieure chez les Turcs: 20,5% (femmes) et 18,5% (hommes) ; chez les Marocains : 23,8% (femmes) et 17,9% (hommes) et chez les Congolais-Burundais- Rwandais : 23,3% (femmes) et 16,9% (hommes). Ces taux témoignent d'une plus grande difficulté d'accès à l'emploi des étrangers non EU.

Au niveau des Régions, la situation des étrangers suit la même tendance. Globalement, la proportion de chômeurs de longue durée féminins (CLD) (tableau 10) est la plus élevée à Bruxelles (75,8%), la Wallonie a un taux de 74,6% et la Flandre de 66,5%. Pour les hommes (tableau 11), le classement est identique : Bruxelles 75,1%, Wallonie 71,7% et Flandre 61,1%.

**En Wallonie**, les ressortissantes de l'UE du Sud présentent le taux de CLD relatif le plus élevé avec 80,8% par rapport à la moyenne régionale (74,6%). Les Turques (72,4%), les Marocaines (64,3%) et les Congolaises (50,6%) se situent en-dessous de la moyenne régionale (74,6%). Parmi les hommes, les citoyens de l'UE du Sud ont un taux de 77,7% de CLD, soit 6PP au-dessus de la moyenne masculine (71,7%). Les Turcs (68,5%) et les Marocains (67%) et les Congolais (62,9%) présentent des taux inférieurs à la moyenne (71,7%).

Tableau 10 : Taux de chômage de longue durée des femmes selon la nationalité dans les trois régions au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

8,60-nat (A2) 4e T 2007 - Femmes									
Région	Nationalité	Durée de Chômage, nombre de mois						Total	%
		0-11	%	12-23	%	≥ 24	%		
<b>Bruxelles</b>	Belgique	6 311	23,8%	4 126	15,5%	16 124	60,7%	<b>26 561</b>	100%
	UE du Sud	469	22,0%	296	13,9%	1 371	64,2%	<b>2 136</b>	100%
	Turquie	75	17,9%	84	20,0%	260	62,1%	<b>419</b>	100%
	Maroc	321	34,1%	233	24,7%	388	41,2%	<b>942</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	101	49,0%	51	24,8%	54	26,2%	<b>206</b>	100%
	Autres pays africains	93	42,1%	57	25,8%	71	32,1%	<b>221</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	44	40,0%	28	25,5%	38	34,5%	<b>110</b>	100%
	<b>Total Bruxelles</b>	<b>7 414</b>	<b>24,2%</b>	<b>4 875</b>	<b>15,9%</b>	<b>18 306</b>	<b>59,8%</b>	<b>30 595</b>	<b>100%</b>
<b>Wallonie</b>	Belgique	24 197	25,7%	13 715	14,6%	56 313	59,8%	<b>94 225</b>	100%
	UE du Sud	1 142	19,1%	683	11,4%	4 148	69,4%	<b>5 973</b>	100%
	Turquie	73	27,7%	57	21,6%	134	50,8%	<b>264</b>	100%
	Maroc	101	35,7%	73	25,8%	109	38,5%	<b>283</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	39	49,4%	16	20,3%	24	30,4%	<b>79</b>	100%
	Autres pays africains	84	45,7%	33	17,9%	67	36,4%	<b>184</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	24	57,1%	10	23,8%	8	19,0%	<b>42</b>	100%
	<b>Total Wallonie</b>	<b>25 660</b>	<b>25,4%</b>	<b>14 587</b>	<b>14,4%</b>	<b>60 803</b>	<b>60,2%</b>	<b>101 050</b>	<b>100%</b>
<b>Flandre</b>	Belgique	22 676	33,3%	9 514	14,0%	35 989	52,8%	<b>68 179</b>	100%
	UE du Sud	310	35,3%	138	15,7%	430	49,0%	<b>878</b>	100%
	Turquie	164	41,0%	81	20,3%	155	38,8%	<b>400</b>	100%
	Maroc	152	50,0%	58	19,1%	94	30,9%	<b>304</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	50	49,0%	23	22,5%	29	28,4%	<b>102</b>	100%
	Autres pays africains	116	57,4%	38	18,8%	48	23,8%	<b>202</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	31	52,5%	15	25,4%	13	22,0%	<b>59</b>	100%
	<b>Total Flandre</b>	<b>23 499</b>	<b>33,5%</b>	<b>9 867</b>	<b>14,1%</b>	<b>36 758</b>	<b>52,4%</b>	<b>70 124</b>	<b>100%</b>
<b>Total général Femmes</b>		<b>38 878</b>	<b>29,3%</b>	<b>20 176</b>	<b>15,2%</b>	<b>73 660</b>	<b>55,5%</b>	<b>132 714</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS "Statistiques en ligne"; table "DureeChom\_Reg\_Sexe\_T407", calcul METICES-ULB

À **Bruxelles**, les femmes turques (82,1%) et les UE du Sud (78%) arrivent en tête des taux de chômage de longue durée pour la région. On observe que le taux des Belges (76,2%) est au-dessus de la moyenne (75,7%). Parmi les hommes, les Belges (76%) ont le taux le plus élevé de CLD, les UE du Sud (73,7%), les Turcs (73,4%) et les Marocains (72,4%) affichent un taux proche et légèrement inférieur à la moyenne (71,7%). Le taux élevé du CLD parmi les femmes et les hommes Belges reflète probablement en partie l'impact des naturalisations sur le profil du chômage.

**La Flandre** connaît les taux de CLD les plus faibles : 66,5% pour les femmes et 61% pour les hommes. Les femmes Belges (66,7%) et les UE du Sud (64,7%) arrivent en tête des taux de chômage de longue durée pour la région mais ces taux restent proches de la moyenne féminine (66,5%). Les Turques (59,1%), les Marocaines (50%) et les Congolaises (50,9%) se placent après ces deux groupes. Parmi les hommes, les Belges (61,3%) possèdent le taux le plus élevé, alors que les UE du Sud (60,8%), les Marocains

(60,3%) et les Turcs (55,8%) affichent des taux inférieurs à la moyenne (61%).

Tableau 11 : Taux de chômage de longue durée des hommes selon la nationalité dans les trois régions au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

8,61-nat (A2) 4 <sup>e</sup> T 2007 - Hommes									
Région	Nationalité	Durée de Chômage, nombre de mois						Total	%
		0-11	%	12-24	%	≥ 24	%		
Bruxelles	Belgique	6 084	24,0%	4 272	16,8%	15 045	59,2%	<b>25 401</b>	100%
	UE du Sud	607	26,3%	349	15,1%	1 350	58,5%	<b>2 306</b>	100%
	Turquie	199	26,6%	151	20,2%	399	53,3%	<b>749</b>	100%
	Maroc	731	27,6%	465	17,6%	1 452	54,8%	<b>2 648</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	112	45,2%	35	14,1%	101	40,7%	<b>248</b>	100%
	Autres pays africains	196	35,4%	145	26,2%	213	38,4%	<b>554</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	36	40,4%	17	19,1%	36	40,4%	<b>89</b>	100%
	<b>Total Bruxelles</b>	<b>7 965</b>	<b>24,9%</b>	<b>5 434</b>	<b>17,0%</b>	<b>18 596</b>	<b>58,1%</b>	<b>31 995</b>	<b>100%</b>
Wallonie	Belgique	21 796	28,7%	11 889	15,6%	42 360	55,7%	<b>76 045</b>	100%
	UE du Sud	1 408	22,3%	778	12,3%	4 132	65,4%	<b>6 318</b>	100%
	Turquie	203	31,5%	111	17,2%	331	51,3%	<b>645</b>	100%
	Maroc	252	32,9%	154	20,1%	359	46,9%	<b>765</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	49	37,1%	30	22,7%	53	40,2%	<b>132</b>	100%
	Autres pays africains	214	38,7%	125	22,6%	214	38,7%	<b>553</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	5	20,0%	3	12,0%	17	68,0%	<b>25</b>	100%
	<b>Total Wallonie</b>	<b>23 927</b>	<b>28,3%</b>	<b>13 090</b>	<b>15,5%</b>	<b>47 466</b>	<b>56,2%</b>	<b>84 483</b>	<b>100%</b>
Flandre	Belgique	19 463	38,7%	7 723	15,4%	23 052	45,9%	<b>50 238</b>	100%
	UE du Sud	385	39,2%	154	15,7%	443	45,1%	<b>982</b>	100%
	Turquie	312	44,2%	125	17,7%	269	38,1%	<b>706</b>	100%
	Maroc	549	39,8%	237	17,2%	595	43,1%	<b>1 381</b>	100%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	52	45,2%	19	16,5%	44	38,3%	<b>115</b>	100%
	Autres pays africains	201	48,2%	93	22,3%	123	29,5%	<b>417</b>	100%
	Amérique du Sud et centrale	31	52,5%	11	18,6%	17	28,8%	<b>59</b>	100%
	<b>Total Flandre</b>	<b>20 993</b>	<b>38,9%</b>	<b>8 362</b>	<b>15,5%</b>	<b>24 543</b>	<b>45,5%</b>	<b>53 898</b>	<b>100%</b>
<b>Total général Hommes</b>	<b>52 885</b>	<b>31,0%</b>	<b>26 886</b>	<b>15,8%</b>	<b>90 605</b>	<b>53,2%</b>	<b>170 376</b>	<b>100%</b>	

Source : BCSS "Statistiques en ligne"; table "DureeChom\_Reg\_Sexe\_T407", calcul METICES-ULB

En résumé, la part du chômage de longue durée ( $\geq 12$  mois) est en moyenne plus élevée à Bruxelles qu'en Wallonie et en Flandre pour les deux sexes. La part relative du CLD des femmes est en moyenne légèrement inférieure à celle des hommes dans les trois régions. Cependant, les femmes Turques, Marocaines, Congolaises et Africaines présentent des parts relatives de CLD supérieures à la moyenne des femmes et à celle de leurs homologues masculins dans les trois régions. Le chômage de très longue durée ( $\geq 24$  mois) touche en moyenne davantage les femmes que les hommes dans les trois régions. En Wallonie, plus d'une femme sur deux (60,2%) et d'un homme sur deux (56,2%) ressortissants de l'UE du Sud connaissent un chômage de très longue durée.

### 5.1.2. La visibilité de l'emploi : représentation publique

Cet indicateur est en réalité un indice de pouvoir qui tente d'évaluer la place et les postes occupés par les groupes minoritaires dans certaines professions ou positions institutionnelles (et/ou économiques). Ce type d'indicateur existe en Angleterre où il est utilisé par l'*Equal Opportunity Commission*, l'instance qui veille à l'égalité de traitement des citoyens britanniques.

Ces indicateurs sont par exemple des statistiques relatives à la représentation moyenne des femmes dans la politique (membre du Parlement, des cabinets ministériels, etc.), les affaires (directeur.e d'entreprises, cadres etc.), les médias et la culture (directeur.e de chaîne TV, de journaux, etc.), le secteur public et le non-marchand (autorité locale, police, tribunaux, association, direction d'écoles, secrétariat des organisations syndicales ou organisations professionnelles, direction d'hôpital, recteur d'université, etc.).

Ce dont nous disposons dans les données de la BCSS ne sont pas les fonctions occupées mais le nombre de postes de travail dans certaines sous-classes du secteur public. Dans les données des EFT, les informations publiées sur les enquêtes sur les forces de travail utilisent la classification internationale ISCO sur les professions. Cependant, elles ne sont pas disponibles sur base de la nationalité ou de l'origine.

Lorsque les statistiques ne sont pas disponibles, le manuel européen sur la discrimination (DG Emploi, 2008) suggère de procéder à un comptage manuel dans des institutions phares. Ainsi, quelques études de cas pourraient être réalisées dans les institutions publiques ou non marchandes les plus emblématiques de l'indice de pouvoir comme la radio télévision, les Parlements et les cabinets ministériels et les services régionaux d'égalité de traitement.

### 5.1.3. La visibilité de l'emploi : administration publique

Cet indicateur a pour objectif d'établir un taux de répartition des groupes minoritaires parmi les professionnels de certaines sous-classes d'activité du secteur public et plus précisément dans la justice, la police et l'éducation. La Commission européenne justifie le ciblage de la justice et de la police notamment en raison du fait qu'il s'agit de domaines stratégiques en matière de lutte contre la discrimination à travers l'enregistrement et le traitement des plaintes en la matière. « *Le domaine de la police et de la justice importe tout spécialement tant ils sont impliqués dans la mobilisation et la*

*mise en œuvre du droit anti-discriminatoire, notamment parce que leurs agents accueillent et traitent les plaintes pour discrimination.* » (DG Emploi, 2008 : 46).

A ce stade, aucune Source statistique en Belgique et en Wallonie ne permet d'obtenir l'information sur la part des étrangers dans ces emplois. Cependant, des informations globalisées existent notamment au niveau de la fonction publique fédérale et régionale.

Au **niveau fédéral**, le SPF Personnel et Organisation produit des statistiques en ligne à partir de l'application Pdata<sup>35</sup> (<http://www.pdata.be/start/index-nlfr.php?pagetitle=intro>) pour les différents ministères fédéraux. Un seul tableau a pu être extrait de cette base de données en ligne qui croise le sexe, la nationalité (Belge/Étranger) et le niveau de qualification (niveau A, B, C, D). Ainsi, au 31 décembre 2007, il y avait 698 personnes de nationalité étrangère dans les administrations publiques fédérales sur les 82457 employés, soit 0,60% du personnel : 0,42% pour les hommes et 0,72% pour les femmes. Chez les hommes, la part des étrangers recrutés au niveau A (52,1%) est près du double de la moyenne (27%) et la part des hommes recrutés au niveau D (24,3%) est inférieur par rapport à la moyenne de 3,8PP.

Les données du dernier recensement de la population de 2001 indiquent une proportion d'étranger dans la fonction publique nettement plus importante. Cette différence s'explique par le fait que les chiffres prennent en considération l'ensemble de la fonction publique (fédérale, régionale et locale). Ainsi, 26,7% des emplois des Belges sont dans le secteur public: 17,8% dans la fonction publique statutaire et 8,9% dans les emplois publics contractuels. Pour les étrangers, 14,9% des emplois sont dans le secteur public: 9% dans les emplois statutaires et 5,8% dans les emplois contractuels (Feld, 2010: 106-107).

Au niveau **régional**, le rapport sur la fonction publique sur la Wallonie de l'IWEPS (2010) présente un tableau sur la répartition des effectifs selon la nationalité et la situation administrative (contractuel/statutaire) des Belges et des étrangers (tableau 12). La ventilation est effectuée pour trois groupes de nationalités : Belge, ressortissant de l'UE et non ressortissant de l'UE.

---

<sup>35</sup> L'application Pdata organise la collecte périodique des informations sous une structure standardisée pour les 85.000 membres du personnel issus des 70 organismes publics fédéraux (SPF, SPP, Etablissements scientifiques et Organismes d'intérêt public). Elle permet de réaliser un reporting statistique portant sur les questions de personnel (par ex. : nombre de collaborateurs par service, classés par sexe, âge, rôle linguistique, statut, niveau, famille de fonction, ...) et met à disposition du public une série de statistiques. Les indicateurs : âge, sexe, nationalité et handicap sont repris dans la structure des données Pdata.

Le rapport indique que 1,8% des effectifs de la fonction publique régionale wallonne sont de nationalité étrangère au 30 juin 2009, ce qui correspondrait au triple de la part des étrangers dans la fonction publique fédérale au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (0,60%). Ces personnes sont majoritairement engagées comme contractuels (91,3%) dont plus de 60% sont occupées dans un emploi dans un organisme d'intérêt public (OIP).

Ces données sont très générales et demanderaient à être précisées notamment en fonction du sexe, de la nationalité d'origine, de la fonction et des métiers occupés.

Tableau 12 : Répartition des effectifs de la fonction publique en Wallonie par nationalité (pourcentages) selon la situation administrative et le type de fonction publique au 30 juin 2009

Nationalité	Situation administrative			Type de fonction publique		
	Contractuel	Statutaire	Total	OIP	SPW	Total
Belge	97,1	99,7	98,3	40,6	59,4	16233
UE	2,8	0,3	1,7	62,0	38,0	276
Non UE	0,1	--	0,1	63,6	36,4	11
<b>Total</b>	<b>9166</b>	<b>7354</b>	<b>16520</b>	<b>6770</b>	<b>9750</b>	<b>16520</b>

Source : IWEPS (2010b) p. 39-40

Les données du recensement de 2001 présentent des chiffres sur la répartition de l'emploi public dans les trois régions par groupes de nationalité et par sexe. Les données ne sont pas comparables avec celles de l'IWEPS, mais elles donnent des indications intéressantes sur les trois régions: les résultats montrent qu'un emploi sur cinq parmi les étrangers à Bruxelles (21,1%) se situe dans la fonction publique; en Wallonie, elle correspond à un emploi sur dix et en Flandre, à un emploi sur sept. L'emploi de la fonction publique reste majoritairement féminin, quelle que soit la nationalité.

Tableau 12 bis : Répartition des effectifs de la fonction publique dans les trois régions par nationalité et par sexe dans le recensement 2001 (effectifs et pourcentages)

		Hommes		Femmes		Total	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
<b>Wallonie</b>	Belges	150994	28,3%	149629	37,1%	300623	32,1%
	Étrangers	4592	8,2%	4483	16,5%	9075	10,9%
<b>Bruxelles</b>	Belges	27116	23,9%	31308	31,5%	58424	27,5%
	Étrangers	6913	17,8%	6742	25,9%	13655	21,1%
<b>Flandre</b>	Belges	150994	20,7%	260740	28,7%	507075	24,2%
	Étrangers	4592	11,8%	5088	18,2%	11564	13,9%

Source: Données du recensement 2001. Calculs GRESP-Ulg, Feld 2010: 116

## 5.2. LES INDICATEURS DE L'EMPLOI ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Ces indicateurs concernent la précarité de l'emploi estimée à partir du temps partiel et du temps partiel de courte durée (45%) et l'occupation d'emplois occasionnels et intérimaires. Ce dernier indicateur à partir des données la BCSS n'est que partiel et est élaboré sur base de la variable « régime de travail » qui couvre des situations diverses, ventilées selon le temps plein, le temps partiel et le régime « spécial ». Ce dernier inclut les travailleurs intérimaires et les travailleurs occasionnels dans l'agriculture, l'horticulture et l'HORECA.

### 5.2.1. Précarité de l'emploi

#### 5.2.1.1. La durée de travail

##### 5.2.1.1.1. Le travail à temps partiel

Les données de la BCSS au niveau de la **Belgique** indiquent que le temps partiel est massivement occupé par les femmes et qu'une tendance à l'augmentation de la part relative du temps partiel se manifeste selon la nationalité : les Marocaines ont la part la plus importante (54,2%) suivie des femmes de l'UE de l'Est (53,4%) et de l'UE du Sud (50,8%), autrement dit, plus d'une femme sur deux de ces groupes occupent un temps partiel. Moins fréquent chez les hommes, le travail à temps partiel est cependant deux fois plus important chez les Marocains (21,1%) et 1,8 fois plus fréquent chez les Congolais-Burundais- Rwandais que dans la moyenne des hommes.

**En Wallonie** (tableau 13), le temps partiel reste majoritairement féminin puisqu'il représente 48,2% de l'emploi des femmes (36,9% à Bruxelles et 50,3% en Flandre) contre 10,4% (15,9% à Bruxelles et 11,2% en Flandre) de l'emploi masculin. Par ailleurs, 80% du temps partiel en Wallonie est occupé par des femmes (79,7% en Flandre et 68,2% à Bruxelles). Les femmes étrangères de l'UE du Sud (57,2%), du Maroc (56,1%) et d'Asie (54,4%) présentent une part de temps partiel supérieure à la moyenne des femmes (48,2%), soit plus d'un emploi féminin sur deux dans ces groupes sont dans un emploi à temps partiel. Chez les hommes, les Asiatiques (32,1%), les Marocains (19,9%) et les Congolais (17,9%) occupent de deux à trois fois plus d'emplois à temps partiel plus que la moyenne des hommes (10,4%). L'analyse sectorielle des emplois effectuée plus loin indique que le secteur a un effet très probable sur cette surreprésentation dans le temps partiel.

Tableau 13 : Part des salariés à temps partiel selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

3b-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007- Wallonie				
Régime Travail	Nationalité	F*	H*	Total
<b>Temps partiel</b>	Belgique	220 487	53 748	274 235
		47,8%	10,4%	28,0%
	Pays limitrophes	4 631	1 122	5 753
		51,3%	10,5%	29,1%
	UE du Sud	8 618	2 626	11 244
		57,2%	9,1%	25,6%
	UE du Nord	229	78	307
		41,0%	9,6%	22,4%
	UE de l'Est	377	54	431
		48,5%	7,4%	28,5%
	Autres pays européens	307	93	400
		50,7%	10,1%	26,2%
	Turquie	79	157	236
		36,9%	12,0%	15,5%
	Maroc	442	392	834
		56,1%	19,9%	30,2%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	223	125	348
		51,6%	17,9%	30,8%
	Autres pays africains	423	329	752
		52,9%	16,5%	26,9%
Autres pays asiatiques	323	264	587	
	54,4%	32,1%	41,4%	
Amérique du Sud et centrale	107	29	136	
	47,8%	15,3%	32,9%	
Amérique du Nord / Océanie	46	12	58	
	31,9%	5,9%	16,8%	
Autre / indéterminé	93	86	179	
	57,1%	15,8%	25,3%	
	<b>Total</b>	<b>236 385</b>	<b>59 115</b>	<b>295 500</b>
		48,2%	10,4%	27,9%

Source : BCSS, données en ligne, calcul METICES-ULB \*Le pourcentage représente la part du temps partiel des salariés sur les trois catégories de régime du travail (temps plein, partiel et régime spécial) par nationalité et par sexe.

**À Bruxelles**, les Turques (62%), les Américaines du Sud (57,2%) et les Marocaines (54,5%) ont la part relative la plus importante d'emploi à temps partiel, ce qui est bien supérieur à la moyenne des femmes (36,9%). Parmi les hommes, les Asiatiques (28,7%), les Marocains (28,8%) et les Turcs (22,2%) occupent plus souvent un emploi à temps partiel que la moyenne des hommes (15,9%).

**En Flandre**, les femmes d'Amérique du Sud (54,2%) et les Marocaines (52,5%) ont proportionnellement une part plus importante d'emploi à temps partiel que la moyenne (50,3%), ce qui veut dire qu'un emploi féminin sur deux est à temps partiel. Chez les

hommes, le temps partiel est proportionnellement deux fois plus fréquent que la moyenne (11,2%) chez les Asiatiques (18,9%) ; l'emploi des Congolais est à 14,1% à temps partiel.

En résumé, le temps partiel reste majoritairement féminin et concerne davantage les étrangers féminins et masculins tant en Wallonie que dans les autres régions.

La part du temps partiel féminin est plus importante en Flandre (50,3%) qu'en Wallonie (48,2%) et Bruxelles (36,9%). Quant au temps partiel masculin, il est plus élevé à Bruxelles (15,9%) qu'en Flandre (11,2%) et en Wallonie (10,4%).

Les différenciations par nationalité et par sexe résultent en partie d'un effet sectoriel, les femmes et les étrangers étant plus souvent présents dans les secteurs notamment du nettoyage ou de l'intérim où le temps partiel est particulièrement développé. Les tableaux sur la ségrégation horizontale des emplois présentés au point 4.2.2 confirment cette hypothèse<sup>36</sup>.

#### 5.2.1.1.2. Le travail à temps partiel de courte durée

Cet indicateur correspond à la fréquence du travail à temps partiel inférieur ou égal à 45% du temps plein. La proportion du temps partiel est calculée par rapport à l'ensemble du régime à temps partiel qui comprend plusieurs classes de temps partiel (0-45%, 46-55 %, 56-95 % > 95 %).

Au niveau de la **Belgique**, la part des personnes occupant un emploi à temps partiel  $\leq$  45% représente en moyenne 10,2% de l'ensemble du temps partiel : elle est légèrement plus élevée chez les hommes (12%) que chez les femmes (9,6%). Les femmes turques (31,5%), Marocaines (26,3%) et Africaines (20,9%) présentent une part respectivement 3 fois, 2,5 fois et 2 fois plus élevée que la moyenne des femmes. Les hommes Asiatiques (27,7%), Turcs (16,6%), Marocains (17,7%) et Africains (15,6%) présentent une part plus élevée que la moyenne des hommes (12%) et que celle des hommes belges (11,4%).

**En Wallonie**, la part des personnes occupant un emploi à temps partiel  $\leq$  45% représente en moyenne 10,3% de l'ensemble du temps partiel. Elle est comparable à la

<sup>36</sup> Voir également, en annexes, le tableau : *Part du temps partiel dans l'emploi salarié selon le secteur, la nationalité et le sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*. Etant donné les très faibles effectifs dans les régions par secteur et par nationalité, nous n'avons repris que le tableau sur la Belgique.

moyenne belge et elle est également plus élevée chez les hommes (11,6%) que chez les femmes (10%). Les étrangers asiatiques (40,6%) présentent une proportion 4 fois plus élevée de temps partiel de courte durée que la moyenne (10,3%) et les Marocains (23,7%), les Turcs (22,2%) et les Africains (20,9%) ont une part deux fois plus importante que la moyenne. Chez les femmes, les Asiatiques (41,8%), les Marocaines (31,2%), les Turques (27,7%) et les Américaines du Sud (25,2%) détiennent une part de 4 fois à 2,5 fois plus élevée que la moyenne des femmes (10%). Les hommes Asiatiques (39,2%), les Turcs (20,4%), les Américains du Sud (19,4%) et les Marocains (18,5%) présentent une part de temps partiel de courte durée de près de 2 à 4 fois plus élevée que la moyenne des hommes (11,6%).

Tableau 14 : Part des salariés à temps partiel de courte durée selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

6.1Bb-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007							
% de travail à temps partiel	Nationalité	Sexe				Total	%
		F	%	H	%		
<b>0-45%</b>	Belgique	21 690	74,5%	7 407	25,5%	29 097	100%
		9,5%		11,2%		9,9%	
	UE du Sud	1 184	75,3%	389	24,7%	1 573	100%
		13,2%		11,5%		12,7%	
	UE de l'Est	81	87,1%	12	12,9%	93	100%
		20,0%		15,8%		19,3%	
	Turquie	31	31,3%	68	68,7%	99	100%
		27,7%		20,4%		22,2%	
	Maroc	160	53,9%	137	46,1%	297	100%
		31,2%		18,5%		23,7%	
	Afrique	180	52,9%	160	47,1%	340	100%
	24,3%		18,1%		20,9%		
Amérique du Sud et centrale	30	81,1%	7	18,9%	37	100%	
	25,2%		19,4%		23,9%		
Asie	147	54,6%	122	45,4%	269	100%	
	41,8%		39,2%		40,6%		
Autres	876	75,3%	287	24,7%	1 163	100%	
	15,4%		14,3%		15,1%		
<b>Sous total</b>	<b>24 379</b>	<b>73,9%</b>	<b>8 589</b>	<b>26,1%</b>	<b>32 968</b>	<b>100%</b>	
	10,0%		11,6%		10,3%		

Source : BCSS "Statistiques en ligne"; table "Classes\_TPartiel\_Nat\_Regions\_T407", calcul METICES-ULB

\*Note : le % vertical est calculé sur le total du temps partiel ≤ 95% dans chaque groupe de nationalité

À Bruxelles, la part des personnes occupant un emploi à temps partiel ≤ 45% représente en moyenne 16% de l'ensemble du temps partiel, elle est plus élevée qu'en Wallonie (10,3%). Elle est plus élevée chez les hommes (18,7%) que chez les femmes (14,5%). Les Turcs (35,8%) et les asiatiques (33,7%) ont une proportion 2 fois plus élevée que la

moyenne (16%). Chez les femmes, les Turques (45,3%), les Asiatiques (32,5%) et les Marocaines (27,6%) détiennent une proportion de deux à trois fois plus élevées par rapport à la moyenne des femmes (14,5%). Les hommes Asiatiques (35,1%), les Turcs (24,3%) et les Marocains (22,4%) présentent également une proportion plus élevée que la moyenne des hommes (18,7%).

**En Flandre**, la part des personnes occupant un emploi à temps partiel  $\leq 45\%$  représente en moyenne 9,4% de l'ensemble du temps partiel, elle est nettement plus faible qu'à Bruxelles (16%) et comparable à celle de la Wallonie (10,3%). Elle est plus élevée chez les hommes (10,9%) que chez les femmes (8,9%). Les étrangers asiatiques (25,2%) et les Américains du Sud (20,9%) ont une proportion de 2,5 à 2 fois plus élevée que la moyenne (9,4%). Parmi les femmes, les Asiatiques (27,6%), les Américains du Sud (24%), les Marocaines (21,5%), les Turques (20,7%) présentent une part de 2 à 3 fois plus élevée que la moyenne des femmes (8,9%). Les hommes Asiatiques (21,7%), les UE du Sud (15,1%) et les Américains du Sud (12,3%) ont une part plus élevée que la moyenne des hommes (10,9%).

En résumé, le temps partiel  $\leq 45\%$  est en moyenne plus élevé à Bruxelles (16%) qu'en Wallonie (10,3%) et en Flandre (9,4%). Ce type de temps partiel est en moyenne plus masculin que féminin dans les trois régions et il caractérise davantage l'emploi des étrangers non UE. Ainsi, en Wallonie, le temps partiel de courte durée masculin (11,6%) est légèrement supérieur à celui des femmes (10%). Les étrangers Asiatiques (40,6%) ont une proportion 4 fois supérieure à la moyenne (10,3%). Les Marocaines (31,2%) et les Asiatiques (41,8%) présentent des proportions très supérieures à la moyenne des femmes (10%). Les hommes étrangers non UE détiennent une part de temps partiel de courte durée de près de 2 à 4 fois plus élevée que la moyenne des hommes (11,6%). Ces différenciations doivent être examinées à la lumière de la répartition des emplois selon le secteur d'activité qui traite de la ségrégation horizontale des emplois.

### 5.2.1.2. Précarité de l'emploi : nature du travail

#### 5.2.1.2.1. Travail occasionnel et intérimaire

Les données de la BCSS au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 au niveau de la **Belgique** montre que la fréquence relative du régime « spécial » varie selon le sexe et la nationalité. Cette

catégorie reprend les emplois les plus précaires du travail saisonnier et intérimaire, notamment dans le secteur de l'agriculture. Globalement, il apparaît qu'il touche légèrement plus les hommes (3%) que les femmes (2,6%). Il concerne cependant six fois plus les salariées turques (13,7%), cinq fois plus les Africaines (10,8%) et quatre fois plus les Marocaines (8,5%) que les femmes Belges (2,3%). Chez les hommes, les Turcs (10,1%), les Marocains (14,7%) et les Africains (18,7%) présentent des proportions de 4 à 6 fois supérieures à celle des hommes Belges (2,5%).

Les données du dernier recensement de 2001 sur le type de contrat de travail des 15-64 ans exerçant une activité à titre principale confirme la différenciation entre Belges et étrangers. Elles indiquent en effet que les étrangers occupent plus souvent que les Belges les emplois avec des contrats précaires: les emplois intérimaires (respectivement 3,83% et 1,97%); le travail saisonnier (respectivement 0,43% et 0,18%), l'emploi à durée déterminée (respectivement 8,66% et 5,92%) et le travail occasionnel (respectivement 0,61% et 0,29%). En revanche, les Belges occupent plus fréquemment les emplois permanents (statutaires ou à durée indéterminée) (89%) que les étrangers (84,3%) (Feld, 2010: 120).

**En Wallonie** (tableau 15), le régime de travail « spécial » touche davantage les hommes (2,6%) que les femmes (1,7%) et plus les Marocains (15,3%), les Africains (14,7%) et les Turcs (13,8%), ce qui correspond à des proportions 6 fois plus élevées que celle des Belges (2%). Les hommes marocains et africains détiennent des proportions qui correspondent au double de celles des femmes de leur groupe : les Marocains (17,8%-9%), les Africains (17,1%-8,8%). Leur part est 7,5 fois plus élevée que celle des hommes Belges (2,4%). En revanche, dans le groupe de Turcs, les femmes (15,4%) présentent une proportion supérieure à celle des hommes (13,5%); notons qu'elle est près de 10 fois plus élevée que celle des femmes Belges (1,6%).

Tableau 15 : Part de l'emploi en régime "spécial" dans l'emploi salarié en Wallonie selon la nationalité et le sexe au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

4.1Nb-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Wallonie</b>				
Régime Travail	Nationalité	F	H	Total
<b>Spécial</b>	Belgique	7528	12277	19805
		1,6%	2,4%	2,0%
	Pays limitrophes	310	431	741
		3,4%	4,0%	3,8%
	UE du Sud	370	769	1139
		2,5%	2,7%	2,6%
	UE du Nord	5	14	19
		0,9%	1,7%	1,4%
	UE de l'Est	28	22	50
		3,6%	3,0%	3,3%
	Autres pays européens	25	56	81
		4,1%	6,1%	5,3%
	Turquie	33	177	210
		15,4%	13,5%	13,8%
	Maroc	71	350	421
		9,0%	17,8%	15,3%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	25	89	114
		5,8%	12,8%	10,1%
	Autres pays africains	70	340	410
		8,8%	17,1%	14,7%
	Autres pays asiatiques	29	47	76
		4,9%	5,7%	5,4%
	Amérique du Sud et centrale	12	7	19
		5,4%	3,7%	4,6%
	Amérique du Nord / Océanie	6	3	9
		4,2%	1,5%	2,6%
	Autre / indéterminé	20	113	133
	12,3%	20,8%	18,8%	
<b>Total</b>		<b>8532</b>	<b>14695</b>	<b>23227</b>
		1,7%	2,6%	2,2%

Source : BCSS "Statistiques en ligne", calcul METICES-ULB

**A Bruxelles**, le travail précaire touche davantage les hommes (3,4%) que les femmes (2,4%) et plus les étrangers que les Belges : les Congolais (12,9%) , les Africains (12,4%) et les Marocains (8,1%) ce qui est environ plus de 4 à 5 fois plus élevé que chez les Belges (2,5%). Les hommes Congolais (16,1%) et les Africains (14,1%) présentent des proportions supérieures aux femmes de leur groupe et une part de 5 à 6 fois plus élevée que celle de leurs homologues masculins belges (2,7). Comme en Wallonie, les femmes turques (8,2%) ont une proportion trois fois supérieure à celle des hommes de leur groupe (2,6%) et à celle des femmes belges (2,2%).

**En Flandre**, le travail précaire est légèrement plus masculin (3%) que féminin (2,8%) et il est plus présent dans certains groupes d'étrangers que la moyenne (2,9%) et que chez les Belges (2,6%) : ainsi ce type d'emploi parmi les salariés africains correspond à

21,1%, soit un emploi sur cinq alors que cette proportion équivaut à 2,6% chez les Belges. Les Africains (21,1%), les Marocains (18,6%), les Congolais (17,1%) et les Turcs (13,1%) détiennent des taux entre 7 et 10 fois plus élevés que les Belges. Les hommes africains (24,1%), congolais (22,5%) et marocains (19,9%) présentent des proportions de 7 à 8 fois plus élevées que celle de leurs homologues Belges (2,7%) : un emploi sur quatre chez les hommes africains et un emploi sur cinq chez les hommes marocains en Flandre est un emploi précaire. Comme en Wallonie et à Bruxelles, les femmes turques (17,3%) ont une proportion supérieure à celle des hommes de leur groupe (12%) et 6,5 fois plus élevée que celle des femmes belges (2,7%).

En résumé, les emplois saisonniers et occasionnels sont, dans les trois régions, un phénomène plus masculin que féminin, excepté dans le groupe des Turcs où les femmes sont davantage exposées à ce type d'emplois. En Wallonie, elles présentent une proportion (15,4%) supérieure à celle des hommes (13,5%) et près de 10 fois supérieure à celle des femmes Belges (1,6%). Ce régime de travail touche plus les étrangers que les Belges et elle concerne plus les salariés africains, congolais, marocains et turcs. Les hommes Marocains, Africains et Turcs présentent une proportion 6,8 fois supérieure à la moyenne masculine (2,6%). Par ailleurs, les hommes marocains (17,8%) et Africains (17,1%) détiennent une proportion deux fois plus élevée que celle des femmes de leurs groupes (respectivement 9% et 8,8%). En Flandre, en raison des caractéristiques sectorielles de l'emploi (agriculture, horticulture), un emploi sur quatre chez les hommes africains et un emploi sur cinq chez les hommes marocains est un emploi saisonnier ou occasionnel.

### 5.2.1.3. Précarité de l'emploi : statut de l'emploi

#### 5.2.1.3.1. Statut d'indépendant

En moyenne en **Belgique**, la part des travailleurs qui ont un statut d'indépendant ou d'aidant varie selon la nationalité et le sexe : la part relative des hommes (20,2%) dans les emplois indépendants est plus importante que celle des femmes (12,7%). La proportion des indépendants chez les ressortissants de l'UE de l'Est est trois fois plus élevée (51,5%) que la moyenne (16,9%) alors que celles des Marocains (7,4%) et des Africains (6,2%) est 2,5 fois plus faible. La proportion des hommes ressortissants de l'UE de l'Est est trois fois plus élevée (65,8%) que la moyenne masculine (20,2%). La part des hommes Marocains (8,6%) est deux fois plus faible et celle des Africains (7,3%) est trois fois plus faible que la moyenne masculine (20,2%). Chez les femmes, la part des ressortissantes de l'UE de l'Est est deux fois plus élevée (25,1%) que la moyenne des femmes (12,7%).

Les données du dernier recensement de la population de 2001 indiquent qu'en moyenne, les hommes étrangers (16%) occupent plus souvent un emploi d'indépendant (sans les aidants) que les Belges (14,6%). En revanche, la part des aidants est équivalente dans les deux groupes (1,2% pour les étrangers et 1,2% pour les Belges). Les Polonais (34,9%), les Chinois (28,1%) et les Grecs (23,6%) ont une part bien supérieure à la moyenne masculine (14,7%). La tendance est identique chez les femmes: les étrangères sont 10,3% à être indépendantes contre 8,9% chez les Belges. La part des aidantes est équivalente dans les deux groupes et plus importante que chez les hommes (2,8% pour les étrangères et 2,7% pour les Belges) (Feld, 2010: 110). Les Chinoises (21,9%) et les Hollandaises (17,1%) détiennent une part correspondant au double de la moyenne féminine (9%). La part des aidantes parmi les Chinoises (13,1%) est très importante comparée à la moyenne (2,7%).

**En Wallonie** (tableau 16), la part moyenne des travailleurs qui ont un statut d'indépendant ou d'aidant est de 15,9% : la part masculine (19,0%) est supérieure de 7PP à celle des femmes (12,1%), cette tendance se retrouve dans tous les groupes de nationalités. La part moyenne de la Wallonie (15,9%) est inférieure à celle de Bruxelles (18,7%) et de Flandre (53,5%). Parmi les étrangers, les ressortissants de l'UE de l'Est (37,5%) et les Asiatiques (32,1%) possèdent la proportion d'indépendants ou d'aidants la plus importante, soit deux fois plus élevée que la moyenne en Wallonie (15,9%). Chez les hommes, les ressortissants de l'UE de l'Est (48,4%) et les Asiatiques (34,4%)

ont une proportion de 2 à 2,5 fois supérieure à la moyenne masculine (19%). Une partie de l'explication est à rechercher dans les caractéristiques notamment du secteur de la construction où le développement des (faux) indépendants a été particulièrement significatif chez les travailleurs de l'UE de l'Est (Polonais, Roumains et Bulgares) depuis la mise en œuvre de la directive sur le détachement (Ouali, 2012). La part des hommes marocains (7,9%) et celle des Africains (6,6%) est près de trois fois plus faible que la moyenne masculine (19%). Chez les femmes, la part des indépendants ou d'aidants (12,1%) est inférieure à la moyenne (15,9%) : les ressortissantes d'Asie (28,6%) et de l'UE de l'Est (22,3%) ont une proportion de près de 2,5 à 2 fois plus élevée que la moyenne des femmes (12,1%). Les femmes marocaines (5,9%) et africaines (5,9%) ont les parts les plus faibles d'indépendants ou d'aidants.

Tableau 16 : Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

Nationalité	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	62817	34,2%	120754	65,8%	183571	100%
	11,9%		18,8%		15,7%	
UE du Sud	2094	23,6%	6776	76,4%	8870	100%
	12,2%		18,9%		16,7%	
UE de l'Est	217	24,7%	660	75,3%	877	100%
	22,3%		48,4%		37,5%	
Turquie	39	14,4%	232	85,6%	271	100%
	15,4%		15,0%		15,1%	
Maroc	50	22,8%	169	77,2%	219	100%
	5,9%		7,9%		7,3%	
Afrique	77	28,7%	191	71,3%	268	100%
	5,9%		6,6%		6,4%	
Amérique du Sud et centrale	32	54,2%	27	45,8%	59	100%
	12,5%		12,4%		12,5%	
Asie	239	35,5%	434	64,5%	673	100%
	28,6%		34,4%		32,1%	
Autre / indéterminé	2423	36,0%	4306	64,0%	6729	100%
	18,6%		24,5%		22,0%	
<b>Total</b>	<b>67988</b>	<b>33,7%</b>	<b>133549</b>	<b>66,3%</b>	<b>201537</b>	<b>100%</b>
	12,1%		19,0%		15,9%	
<b>Total actifs occupés</b>	<b>560726</b>	<b>44,3%</b>	<b>703839</b>	<b>55,7%</b>	<b>1264565</b>	

Source : BCSS, Applications de base, Table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

13b-nat (A4-C)

S'agissant strictement de la part des aidants (tableau 17) par rapport aux indépendants, on observe que les hommes en Flandre (0,08%) ont une part supérieur à leurs homologues masculins de la Wallonie (0,05%) et de Bruxelles (0,03%). En Wallonie,

les femmes wallonnes (0,19%) sont en moyenne quatre fois plus souvent des aidantes que les hommes (0,05%) ; les femmes turques (0,38%), d'Amérique du Sud (0,38%) et les Marocaines (0,34%) sont respectivement 6,3 fois et 8,5 fois plus souvent aidantes que leurs homologues masculins (respectivement 0,06%, 0,07% et 0,04%).

Tableau 17 : Part des aidants dans la population des indépendants selon le sexe et la nationalité dans les trois régions au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

Région	Nationalité	Sexe			
		F		H	
		Effectifs	%	Effectifs	%
<b>Bruxelles</b>	Belgique	1155	0,08%	562	0,02%
	UE du Sud	108	0,10%	72	0,02%
	UE de l'Est	167	0,16%	589	0,09%
	Turquie	10	0,16%	5	0,01%
	Maroc	15	0,20%	16	0,02%
	Afrique	8	0,10%	11	0,03%
	Amérique du Sud et centrale	7	0,14%	0	0,00%
	Asie	30	0,16%	13	0,02%
	Autre / indéterminé	90	0,05%	47	0,01%
	<b>Total</b>	<b>1590</b>	<b>0,09%</b>	<b>1315</b>	<b>0,03%</b>
<b>Wallonie</b>	Belgique	11674	0,19%	5462	0,05%
	UE du Sud	349	0,17%	237	0,03%
	UE de l'Est	53	0,24%	53	0,08%
	Turquie	15	0,38%	13	0,06%
	Maroc	17	0,34%	7	0,04%
	Afrique	21	0,27%	11	0,06%
	Amérique du Sud et centrale	12	0,38%	2	0,07%
	Asie	84	0,35%	34	0,08%
	Autre / indéterminé	483	0,20%	197	0,05%
	<b>Total</b>	<b>12708</b>	<b>0,19%</b>	<b>6016</b>	<b>0,05%</b>
<b>Flandre</b>	Belgique	32891	0,22%	22563	0,08%
	UE du Sud	124	0,17%	131	0,05%
	UE de l'Est	114	0,15%	85	0,04%
	Turquie	27	0,28%	22	0,04%
	Maroc	16	0,41%	16	0,06%
	Afrique	20	0,27%	12	0,06%
	Amérique du Sud et centrale	22	0,33%	7	0,11%
	Asie	181	0,34%	86	0,07%
	Autre / indéterminé	784	0,17%	426	0,04%
	<b>Total</b>	<b>34179</b>	<b>0,22%</b>	<b>23348</b>	<b>0,08%</b>

Source : BCSS Application de base, table 'btp5d\_074\_1', calcul METICES-ULB

À **Bruxelles**, la proportion des personnes occupant un statut d'indépendant ou d'aidant parmi les actifs occupés correspond à 18,7% : la part relative masculine (24%) est supérieure de 12PP à celle des femmes (12%), cette tendance est similaire dans tous les groupes de nationalité, cependant les écarts varient plus ou moins fortement : ils atteignent, par exemple, 57,5 PP entre les femmes et les hommes de l'UE de l'Est.

Parmi les étrangers, les ressortissants de l'UE de l'Est (64,1%) et les Asiatiques (23%)

présentent la proportion d'indépendants par rapport à la population active la plus importante ; les ressortissants de l'UE de l'Est (64,1%) détiennent ainsi une part 3,5 fois plus élevée que la moyenne à Bruxelles (18,7%). Chez les hommes, les UE de l'Est (83,8%) ont une proportion de 3,5 fois supérieure à la moyenne masculine (24%). La part des hommes marocains (10,6%) et celle des Africains (8,6%) est de deux à trois fois inférieure à la moyenne masculine (24%). Chez les femmes, la part des indépendants (12%) est de 6,7PP inférieure à la moyenne (18,7%) : les ressortissantes de l'UE de l'Est (26,3%) et d'Asie (12,4%) présentent les proportions les plus élevées comparées à la moyenne des femmes (12%). Les Marocaines (3,4%) et les Africaines (3,6%) détiennent les parts les plus faibles d'indépendants.

**La Flandre** est la région où la part des indépendants est en moyenne la plus élevée (53,5%). Les parts masculine (52,1%) et féminine (56,2%) sont nettement plus importantes que celles de Wallonie (19% et 12,1%) et de Bruxelles (24% et 12%). Autrement dit en Flandre plus d'un actif occupé sur deux sont indépendants ou aidants alors qu'ils sont moins d'un sur cinq à Bruxelles et moins d'un sur six en Wallonie. On observe par ailleurs que la proportion féminine d'indépendants ou d'aidants dans la population active occupée flamande (56,2%) est supérieure de 4PP à celle des hommes (52,1%) contrairement aux deux autres régions, et ce, quelle que soit la nationalité concernée. Cependant, l'écart entre les hommes et les femmes chez les Marocains (11,4PP), les Américains du Sud (12,8 PP) et les Turcs (7,2PP) sont les plus significatifs. Parmi les étrangers, les ressortissants d'Amérique du Sud (56,2%) et d'Asie (54,3%) possèdent une proportion d'indépendants ou d'aidants plus importante que la moyenne en Flandre (53,5%). Chez les hommes, l'écart entre la part des étrangers et la moyenne (52,1%) est faible. Chez les femmes, les Marocaines (62,9%), les Américaines du Sud (60%) et les Asiatiques (60,2%) occupent plus souvent que la moyenne (56,2%) un emploi d'indépendants ou d'aidants.

Les Marocaines (0,41%) et les Turques (0,28%) occupent sept fois plus souvent que leurs homologues masculins (respectivement 0,06 et 0,04) un emploi d'aidant (tableau 17).

En résumé, la Flandre détient la part la plus importante d'indépendants ou d'aidants (62,5%) comparé à la Wallonie (28,4%) et à Bruxelles (9,1%).

Dans les trois régions, le statut d'indépendant ou aidant est en moyenne plus souvent

masculin que féminin et les femmes occupent plus fréquemment que les hommes un statut d'aidant, mais c'est en Wallonie que l'écart entre hommes et femmes est le plus important : elles sont 4 fois plus nombreuses que les hommes à être aidantes (à Bruxelles et en Flandre elles sont trois fois plus nombreuses). En Wallonie, les femmes (0,19%) sont en moyenne quatre fois plus souvent aidantes que les hommes (0,05%) ; les Turques (0,38%) et les Marocaines (0,34%) sont respectivement 6,3 fois et 8,5 fois plus souvent aidantes que leurs homologues masculins (respectivement 0,06% et 0,04%).

Parmi les étrangers, la proportion des indépendants ou aidants masculins ressortissants de l'UE de l'Est et d'Asie est nettement plus élevée que la moyenne masculine en Wallonie et à Bruxelles. Chez les femmes, ces deux groupes de nationalités présentent aussi une proportion supérieure à la moyenne féminine en Wallonie et à Bruxelles.

En Flandre, la part relative d'indépendants ou d'aidants chez les femmes (56,2%) est supérieure de 4PP à celle des hommes (52,1%) contrairement aux deux autres régions. Les femmes Marocaines (62,9%), d'Amérique du Sud (60%) et d'Asie (60,2%) occupent plus souvent que la moyenne (56,2%) un emploi d'indépendant ou d'aidant. Les Marocaines (0,44%) et les Turques (0,28%) occupent 7 fois plus souvent un emploi d'aidant que les Marocains (0,06%) et les Turcs (0,04%).

### 5.2.2. La ségrégation horizontale des emplois

L'indicateur de ségrégation horizontale mesure la présence d'un groupe social dans les secteurs d'activité alors que la ségrégation verticale signale la position dans l'échelle professionnelle (les fonctions).

#### 5.2.2.1. L'indice de concentration

L'indicateur de ségrégation horizontale mesure la présence d'un groupe social dans les secteurs d'activité économique. L'indicateur de ségrégation horizontale est calculé à partir de l'indice de concentration (IC) et représente le rapport entre le pourcentage d'un groupe de travailleurs étrangers dans un secteur et le pourcentage de travailleurs dans ce secteur. Un indicateur égal à 1 signifie une représentation équivalente du groupe en question par rapport aux autres groupes dans le secteur ; s'il est supérieur à 1 cela signifie une surreprésentation du groupe et s'il est inférieur à 1, il s'agit d'une sous-représentation du groupe.

Nous avons limité le nombre de secteurs<sup>37</sup> aux 5 premiers pour chaque nationalité ou groupes de nationalités.

Au niveau de **la Belgique**, les données de la BCSS au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 montrent une variation significative de l'IC selon le sexe et la nationalité, ce qui confirme la forte ségrégation du marché du travail selon ces deux variables.

Chez les Belges, il apparaît que l'IC des hommes et des femmes dans les 5 premiers secteurs est très proche de 1 : ces salariés sont surtout présents dans les emplois du secteur public et le secteur bancaire. Parmi les Turcs, les femmes sont surreprésentées (IC >1) dans le nettoyage industriel (21,67), les restaurants (2,66), du secteur sélection et fourniture de personnel (2,62). Elles sont sous-représentées dans les services de prérogative publique (0,10), l'enseignement secondaire (0,12) et l'administration générale (0,35). Les hommes sont surreprésentés dans le secteur de la préparation des sites (13,79), le nettoyage industriel (11,70), l'industrie de la viande (8,44) et la culture des céréales et l'horticulture (7,32). Ils sont sous-représentés dans l'administration générale (0,22), le commerce de détail en magasins non spécialisés (0,69) et les autres commerces de détail (0,71).

Chez les Marocains, les femmes salariées sont surreprésentées dans les emplois du

---

<sup>37</sup> Nous avons retenu la présentation des secteurs selon le code NACE 3 digits.

nettoyage industriel (16,41), le secteur sélection et fourniture de personnel<sup>38</sup> (3,32) et les restaurants (2,64). Elles sont sous-représentées dans les services de prérogative publique (0,03), l'enseignement secondaire (0,14) et l'activité pour la santé humaine (0,41). Les hommes sont surreprésentés dans le nettoyage industriel (14,06), la culture des céréales et l'horticulture (11,13) et les restaurants (4,67). Ils sont sous-représentés dans les travaux de finition (0,89), l'action sociale (0,89) et l'administration générale (0,92).

Dans le groupe des Africains, les femmes sont surreprésentées dans les emplois du secteur sélection et fourniture de personnel (4,25), le nettoyage industriel (3,46), et les restaurants (1,70). Elles sont sous-représentées dans les services de prérogative publique (0,04), l'enseignement secondaire (0,11) et l'activité pour la santé humaine (0,72). Les hommes sont surreprésentés dans la culture des céréales et l'horticulture (7,73), les hôtels (4,86) et la sélection et fourniture de personnel (4,83). Ils sont sous-représentés dans les services de prérogative publique (0,36), les travaux d'installation (0,66), les transports urbains et routiers (0,72).

**En Wallonie** (tableau 18) le groupe des Belges présente les mêmes caractéristiques qu'à l'échelle de la Belgique : l'IC des hommes et des femmes est très proche de 1 dans les 5 premiers secteurs et ces salariés sont surtout présents dans les emplois du secteur public (administration, poste, enseignement, transport) et le secteur bancaire. Pour les étrangers, les tendances sont identiques en termes de secteurs et de hiérarchie, mais l'ordre diffère et les IC peuvent varier considérablement.

Parmi les Turcs, les femmes sont surreprésentées (IC >1) dans la culture de céréales et l'horticulture (190,60), l'industrie de transformation et conservation du poisson (59,59), les services annexes à l'agriculture (26,78), le nettoyage industriel (8,82) et le commerce de gros des produits alimentaires (7,34). Elles sont sous-représentées dans l'administration générale (0,55), l'action sociale (0,38) et l'enseignement secondaire (0,09). Les hommes sont surreprésentés la culture de céréales et l'horticulture (22,11), le nettoyage industriel (5,69), l'industrie du bois (5,26), la gestion des déchets (4,57) et la sélection du personnel (4,40). Ils sont sous-représentés dans l'administration générale (0,28), le commerce de détail en magasins non spécialisés (0,64) et les autres commerces de détail (0,92).

Chez les Marocains, les femmes salariées sont surreprésentées dans les emplois dans la

---

<sup>38</sup> Il correspond au secteur de l'intérim.

culture de céréales et l'horticulture (17,25), du nettoyage industriel (10,62), les hôtels (5,36), le secteur sélection et fourniture de personnel (4,63) et les restaurants (4,58). Elles sont sous-représentées dans l'action sociale (0,64), l'activité pour la santé humaine (0,43) et le commerce de détail en magasins (0,63). Les hommes sont surreprésentés dans le nettoyage industriel (9,19), la culture des céréales et l'horticulture (8,02), les restaurants (7,18), le secteur sélection et fourniture de personnel (5,77) et les cantines et traiteurs (3,58). Ils sont sous-représentés dans le transport urbain et routier (0,73), l'action sociale (0,71) et l'activité pour la santé humaine (0,42).

Dans le groupe des Africains, les femmes sont surreprésentées dans les emplois dans le secteur de la culture de céréales et l'horticulture (7,36), les hôtels (4,57), le nettoyage industriel (4,20), du secteur sélection et fourniture de personnel (3,83), et les cafés (2,93). Elles sont sous-représentées dans l'activité pour la santé humaine (0,84) ou les autres services (0,47). Les hommes sont surreprésentés dans la culture des céréales et l'horticulture (6,86), le nettoyage industriel (5,70), la sélection et fourniture de personnel (5,30), les activités liées au sport (4,29) et les cafés (4,26). Ils sont sous-représentés dans les services de prérogative publique (0,78), les travaux d'installation (0,67), la sidérurgie (0,54).

Tableau 18 : Indice de concentration dans les secteurs selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

4.1W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Belgique</b>							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
752	Services de prérogative publique	2,4%	1,05	Transports ferroviaires	3,0%	1,09	601
802	Enseignement secondaire	15,8%	1,05	Services de prérogative publique	7,0%	1,09	752
641	Activités de poste et de courrier	1,0%	1,05	Activités de poste et de courrier	1,9%	1,08	641
753	Sécurité sociale obligatoire	1,6%	1,04	Enseignement secondaire	5,7%	1,08	802
651	Intermédiation monétaire	2,1%	1,03	Production et distribution d'électricité	0,9%	1,07	401

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.2W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>UE du Sud</b>							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
747	Nettoyage industriel	4,6%	3,78	Sidérurgie	6,8%	4,11	271
930	Autres services	3,0%	2,49	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique	3,4%	3,36	295
555	Cantines et traiteurs	0,8%	2,41	Fabrication de générateurs de vapeur	1,5%	3,18	283
553	Restaurants	3,3%	2,20	Fabrication de verre et d'articles en verre	2,6%	3,13	261
158	Autres industries alimentaires	1,9%	2,00	Construction aéronautique et spatiale	1,8%	2,81	353

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.3W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>UE de l'Est</b>							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
285	Traitement et revêtement des métaux: mécanique générale	0,8%	9,86	Fabrication de machines agricoles et forestières	2,4%	30,25	293
554	Cafés	3,1%	9,27	Fabrication de carrosseries remorques et caravanes	1,4%	12,23	342
551	Hôtels	2,3%	5,43	Fabrication de charpentes et de menuiseries	1,0%	5,84	203
553	Restaurants	6,4%	4,22	Sciage et rabotage du bois imprégnation du bois	1,0%	5,48	201
745	Sélection et fourniture de personnel	17,7%	3,63	Commerce de gros de produits alimentaires	3,5%	4,20	513

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.4W-IC (A8) 4e T 2007								Turquie	
Femmes				Hommes					
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace		
11	Culture de céréales et horticulture	12,6%	190,60	Culture de céréales et horticulture	2,5%	22,11	11		
152	Transformation et conservation de poisson et fabrication de produits à base de poisson	0,9%	59,59	Nettoyage industriel	2,7%	5,69	747		
14	Services annexes à l'agriculture à l'exclusion des services vétérinaires: aménagement des paysages	1,4%	26,78	Sciage et rabotage du bois imprégnation du bois	0,9%	5,26	201		
747	Nettoyage industriel	10,7%	8,82	Assainissement voirie et gestion des déchets	2,1%	4,57	900		
513	Commerce de gros de produits alimentaires	2,8%	7,34	Sélection et fourniture de personnel	12,8%	4,40	745		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.5W-IC (A8) 4e T 2007								Maroc	
Femmes				Hommes					
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace		
11	Culture de céréales et horticulture	1,1%	17,25	Nettoyage industriel	4,3%	9,19	747		
747	Nettoyage industriel	12,9%	10,62	Culture de céréales et horticulture	0,9%	8,02	11		
551	Hôtels	2,3%	5,36	Restaurants	8,8%	7,18	553		
745	Sélection et fourniture de personnel	22,6%	4,63	Sélection et fourniture de personnel	16,8%	5,77	745		
553	Restaurants	7,0%	4,58	Cantines et traiteurs	1,0%	3,58	555		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.6W-IC (A8) 4e T 2007								Afrique	
Femmes				Hommes					
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace		
11	Culture de céréales et horticulture	0,5%	7,36	Culture de céréales et horticulture	0,8%	6,86	11		
551	Hôtels	1,9%	4,57	Nettoyage industriel	2,7%	5,70	747		
747	Nettoyage industriel	5,1%	4,20	Sélection et fourniture de personnel	15,4%	5,30	745		
745	Sélection et fourniture de personnel	18,7%	3,83	Activités liées au sport	1,3%	4,29	926		
554	Cafés	1,0%	2,93	Cafés	0,9%	4,26	554		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.7W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007								Asie	
Femmes				Hommes					
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace		
553	Restaurants	25,1%	16,47	Culture de céréales et horticulture	2,7%	23,47	11		
950	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1,0%	16,00	Restaurants	26,4%	21,56	553		
551	Hôtels	3,9%	9,08	Enseignement supérieur	6,8%	7,88	803		
505	Commerce de détail de carburants	1,0%	5,96	Commerce de détail de carburants	0,7%	7,59	505		
555	Cantines et traiteurs	2,0%	5,91	Hôtels	1,2%	3,82	551		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

**À Bruxelles**, le groupe des Belges présente les mêmes caractéristiques qu'à l'échelle de la Belgique et de la Wallonie : les IC des hommes et des femmes sont très proches de 1 dans les 5 premiers secteurs qui occupent surtout les emplois du secteur public (administration, poste, enseignement, transport) et le secteur bancaire. Pour les étrangers, les tendances sont identiques en termes de secteurs et de hiérarchie, mais l'ordre diffère et les IC peuvent varier considérablement.

Parmi les Turcs, les femmes sont surreprésentées (IC >1) dans les services annexes à l'agriculture (30,87), le nettoyage industriel (17,80), l'industrie laitière (7,33), les autres industries alimentaires (1,97) et la sélection et fourniture de personnel (1,53). Elles sont sous-représentées dans l'administration générale (0,08), les activités pour la santé humaine (0,20) et l'action sociale (0,33). Les hommes sont surreprésentés dans la préparation de sites (31,65), l'industrie de la viande (13,23), le nettoyage industriel (7,60), l'industrie textile (5,31) et la construction (5,11). Ils sont sous-représentés dans les Activités pour la santé humaine (0,23), le commerce de gros des équipements industriels (0,28) et les hôtels (0,38).

Chez les Marocains, les femmes salariées sont surreprésentées dans le nettoyage industriel (9,04), les hôtels (2,96), les cafés (2,19), la sélection et fourniture de personnel (2,17) et les cantines et traiteurs (1,84). Elles sont sous-représentées dans l'enseignement secondaire (0,14), les activités pour la santé humaine (0,46) et le commerce de gros de bien non alimentaires (0,40). Les hommes sont surreprésentés dans le nettoyage industriel (4,88), la culture des céréales et l'horticulture (3,93), le Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés (3,65), les autres industries alimentaires (3,04) et la manutention et l'entreposage (2,60). Ils sont sous-représentés dans le Commerce de gros d'équipements industriels (0,30), les activités pour la santé humaine (0,51) et les télécommunications (0,58).

Parmi les Africains, les femmes sont surreprésentées dans les hôtels (3,22), la sélection et fourniture de personnel (2,86), l'action sociale (2,58), les cafés (2,18) et les cantines et traiteurs (1,97). Elles sont sous-représentées dans l'enseignement secondaire (0,12), les banques (0,20) et le commerce de gros non alimentaire (0,26). Les hommes sont surreprésentés dans la culture des céréales et l'horticulture (10,98), la sélection et fourniture de personnel (3,68), les Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique (2,19), les cantines et traiteurs (2,16) et les restaurants (2,15). Ils sont sous-représentés dans l'enseignement secondaire (0,23), les services de prérogative

publique (0,25), Conseil et assistance fournis aux entreprises (0,32).

**En Flandre**, le groupe des Belges présente également les mêmes caractéristiques qu'en Belgique et que les deux autres régions : l'IC des hommes et des femmes est très proche de 1 dans les 5 premiers secteurs et ces salariés sont surtout présents dans les emplois du secteur public (administration, poste, enseignement, transport) et le secteur bancaire. Pour les étrangers, les tendances sont identiques en termes de secteurs et de hiérarchie, mais l'ordre diffère et les IC peuvent varier considérablement.

Parmi les Turcs, les femmes sont surreprésentées (IC >1) dans les services annexes à l'agriculture (69,99), la culture de céréales et l'horticulture (28,53), le nettoyage industriel (12,63), l'industrie de la viande (11,06) et les services divers fournis aux entreprises (3,76). Elles sont sous-représentées dans l'enseignement secondaire (0,19), les activités pour la santé humaine (0,24) et l'action sociale (0,44). Les hommes sont surreprésentés dans la préparation des sites (15,21), l'industrie des viandes (11,67), la fabrication des fibres artificielles (9,73), le nettoyage industriel (8,53) et la culture de céréales et l'horticulture (7,43). Ils sont sous-représentés dans l'administration générale (0,18), le commerce de gros d'équipement industriels (0,28) et l'action sociale (0,39).

Dans le groupe des Marocains, les femmes salariées sont surreprésentées dans le nettoyage industriel (14,99), les hôtels (5,48), la sélection et fourniture de personnel (4,26), la culture des céréales et horticulture (4,18) et les cafés (3,93). Elles sont sous-représentées l'enseignement secondaire (0,19), le commerce de détail en magasins non spécialisé (0,33) et l'activité pour la santé humaine (0,43). Les hommes sont surreprésentés dans la culture des céréales et horticulture (20,55) dans le nettoyage industriel (12,77), la sélection et fourniture de personnel (5,02), l'industrie des viandes (3,73) et les cantines et traiteurs (3,27). Ils sont sous-représentés dans le commerce de gros d'équipements industriels (0,34), les activités de poste et de courrier (0,52) et l'administration générale (0,56).

Dans le groupe des Africains, les femmes sont surreprésentées dans les hôtels (8,75), la culture de céréales et l'horticulture (7,00), le nettoyage industriel (5,65), du secteur sélection et fourniture de personnel (5,64), et les cafés (4,26). Elles sont sous-représentées dans dans l'enseignement secondaire (0,12), le « Commerce de détail en magasins non spécialisés » (0,26) et les activités pour la santé humaine (0,40). Les hommes sont surreprésentés dans la culture des céréales et l'horticulture (9,95), le nettoyage industriel (7,14), l'industrie des viandes (6,28), les activités liées au sport

(6,25) et la sélection et fourniture de personnel (6,02). Ils sont sous-représentés dans le « Commerce de gros d'équipements industriels » (0,32), les activités pour la santé humaine (0,46), et les transports urbains et routiers (0,54).

En résumé, les données de la BCSS montrent une variation significative de l'IC selon le sexe, la nationalité et la Région, ce qui indique une ségrégation du marché du travail plus ou moins importante selon la région.

Les tendances sont dans les trois régions très similaires en termes de secteurs occupés et de hiérarchie, mais l'ordre des secteurs diffère légèrement alors que les indices de concentration varient parfois considérablement notamment dans le groupe des femmes turques, mais aussi entre les hommes et les femmes. Par exemple, le secteur de la culture de céréales et horticulture ou le nettoyage industriel, les étrangères sont surreprésentées. En revanche, elles sont sous-représentées dans l'administration et l'enseignement. Notons que la sous-représentation dans le secteur public peut résulter d'une discrimination légale puisque seuls les Belges et les ressortissants de l'UE peuvent occuper ces emplois.

#### 5.2.2.2. Part de l'emploi salarié dans les cinq premiers secteurs d'activité

La répartition de l'emploi salarié se caractérise par une plus ou moins grande amplitude de secteurs d'activité et révèle d'une autre manière le phénomène de la concentration des emplois. Les cinq premiers secteurs d'activité représentent une part de l'emploi salarié qui varie selon le sexe et la nationalité.

**En Belgique**, les cinq premiers secteurs féminins représentent plus des deux tiers (70,0%) de l'emploi salarié des femmes Belges, 84,1% de l'emploi des Marocaines et 84,8% de l'emploi des Africaines. L'emploi salarié des hommes est nettement moins concentré que celui des femmes : les cinq premiers secteurs masculins correspondent à 43,4% des emplois salariés des Belges, 64,6% des emplois des Turcs, 59,6% des emplois des Africains et 59% des emplois des Marocains.

Chez les femmes, le premier secteur d'activité de toutes les étrangères (sauf les Asiatiques) est « Autres services fournis principalement aux entreprises » (il comprend principalement le nettoyage industriel et la sélection et fourniture de personnel). Il

représente 17,6% de l'emploi salarié des ressortissantes de l'UE du Sud, 44,1% de l'emploi des UE de l'Est, 51,7% de l'emploi des Turques, 44,1% de l'emploi des Marocaines, 40,6% de l'emploi des Américaines du Sud et 31,2% de l'emploi des Africaines. Le premier secteur des femmes Belges est celui de la « Santé et action sociale » qui représente un emploi salarié sur cinq (19,9%). Chez les Asiatiques, le secteur « Hôtels et restaurants » est le premier secteur qui représente un emploi salarié sur quatre (25,2%).

Chez les hommes, alors que le premier secteur des Belges est l'administration publique (13,4%), c'est le secteur de la construction qui est classé en tête des cinq principaux secteurs pour les ressortissantes de l'UE du Sud (19,6%), les UE de l'Est (31,3%) et les Turcs (31,3%). Le premier secteur d'emplois salariés des Marocains (26,1%), des Africains (23,5%) et des Américains du Sud (22,6%) est le secteur « Autres services fournis principalement aux entreprises ». Le premier secteur d'emplois salariés des Asiatiques est le secteur « Hôtels et restaurants » qui représente 23,4% de l'emploi de ce groupe.

**En Wallonie** (tableau 19), on observe que les femmes disposent d'une variété de secteurs moins importante que les hommes avec des différenciations selon la nationalité. Ainsi, les cinq premiers secteurs représentent plus de trois quart (76,4%) des emplois salariés des femmes Belges, 82,2% des emplois des Marocaines, 86,5% des emplois des Africaines et 70,1% des emplois des Turques. Pour les hommes, les cinq premiers secteurs représentent moins de la moitié de l'emploi salarié des Belges (47,7%) et des UE du Sud (48,2%). Ils correspondent à près de 60% de l'emploi des Marocains (57,5%), des Turcs (59,1%), des Asiatiques (59,4%) et des Africains (60,4%).

Chez les femmes, le premier secteur d'emplois des salariées Turques (31,3%) et Marocaines (37,2%) et les UE de l'Est (24,7%) est le secteur « Autres services fournis principalement aux entreprises » (il comprend principalement le nettoyage industriel et la sélection et fourniture de personnel) ce qui représente près d'un emploi sur trois ou sur quatre dans ce seul secteur. Pour les femmes belges (20,7%), les UE du Sud (21,8%) et les Africaines (29,7%), le premier secteur est celui de la « Santé et action sociale » alors que les Asiatiques il s'agit du secteur « Hôtels et restaurants » qui représente près d'un emploi salarié sur trois (31,5%).

Chez les hommes, le premier secteur d'emplois salariés des Turcs (26,8%), UE du Sud (21,8%), UE de l'Est (23,8%) est la construction. Pour les Marocains (22,1%) et les

Africains (20,4%) il s'agit du secteur « Autres services fournis principalement aux entreprises » (intérim et nettoyage industriel). Les Asiatiques sont cantonnés dans le secteur Hôtels et restaurants qui représente 28,8% de l'emploi salarié de ce groupe.

Tableau 19 : Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007

4.1F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité Belgique							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
85	Santé et action sociale	20,7%	1,00	Administration publique	17,3%	1,07	75
75	Administration publique	19,5%	1,03	Construction	10,5%	0,94	45
80	Education	17,3%	1,04	Education	6,9%	1,06	80
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	9,8%	0,98	Transports terrestres	6,6%	1,04	60
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	9,0%	0,95	Autres services fournis principalement aux entreprises	6,4%	0,96	74
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>76,4%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>47,7%</b>		

4.2F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité UE du Sud							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
85	Santé et action sociale	21,8%	1,05	Construction	21,8%	1,96	45
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	17,2%	1,71	Métallurgie	8,2%	3,77	27
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	14,8%	1,56	Autres services fournis principalement aux entreprises	6,6%	0,98	74
75	Administration publique	9,1%	0,48	Travail des métaux	6,0%	2,37	28
55	Hôtels et restaurants	5,4%	1,93	Fabrication de machines et équipements	5,6%	2,44	29
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>68,1%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>48,2%</b>		

4.3F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité UE de l'Est							
Femmes				Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	24,7%	2,60	Construction	23,8%	2,14	45
85	Santé et action sociale	15,6%	0,75	Administration publique	8,8%	0,55	75
55	Hôtels et restaurants	13,5%	4,85	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	6,7%	1,41	51
75	Administration publique	7,3%	0,39	Transports terrestres	6,1%	0,97	60
80	Education	6,8%	0,41	Autres services fournis principalement aux entreprises	5,6%	0,83	74
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>67,9%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>51,0%</b>		

4.4F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité Turquie								
Femmes				Hommes				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	31,3%	3,30	Construction	26,8%	2,40	45	
1	Agriculture, chasse et services annexes	14,0%	93,52	Autres services fournis principalement aux entreprises	17,2%	2,57	74	
75	Administration publique	9,3%	0,49	Industries alimentaires	5,5%	2,31	15	
55	Hôtels et restaurants	8,4%	3,02	Travail des métaux	5,3%	2,07	28	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	7,0%	0,70	Hôtels et restaurants	4,3%	2,06	55	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>70,1%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>59,1%</b>			

4.5F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité Maroc								
Femmes				Hommes				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	37,2%	3,92	Autres services fournis principalement aux entreprises	22,1%	3,30	74	
75	Administration publique	16,0%	0,84	Construction	12,3%	1,11	45	
55	Hôtels et restaurants	11,9%	4,29	Hôtels et restaurants	11,6%	5,52	55	
85	Santé et action sociale	10,9%	0,53	Administration publique	7,5%	0,46	75	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	6,2%	0,62	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	4,0%	0,87	52	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>82,2%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>57,5%</b>			

4.6F-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité Afrique								
Femmes				Hommes				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
85	Santé et action sociale	29,7%	1,43	Autres services fournis principalement aux entreprises	20,4%	3,04	74	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	25,9%	2,73	Administration publique	17,6%	1,09	75	
75	Administration publique	20,6%	1,09	Construction	9,4%	0,84	45	
55	Hôtels et restaurants	6,2%	2,22	Hôtels et restaurants	7,4%	3,53	55	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	4,1%	0,41	Santé et action sociale	5,6%	1,16	85	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>86,5%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>60,4%</b>			

4.7F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité</b> <b>Asie</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
55	Hôtels et restaurants	31,5%	11,31	Hôtels et restaurants	28,8%	13,67	55
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	15,2%	1,60	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles	9,0%	1,97	52
75	Administration publique	8,9%	0,47	Education	7,4%	1,14	80
85	Santé et action sociale	8,4%	0,41	Autres services fournis principalement aux entreprises	7,2%	1,07	74
80	Education	7,6%	0,45	Administration publique	7,0%	0,44	75
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>71,5%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>59,4%</b>		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

**À Bruxelles**, la concentration des emplois est moins importante pour les femmes belges (63,8%) qu'en Wallonie (67,9%) et qu'en Flandre (67,9%). En revanche, dans cette région, la concentration est plus forte pour les UE de l'Est (80,4%), les Marocaines (86,3%), les Africaines (86,6%) et les Turques (88,6%) que dans les deux autres Régions. Le premier secteur « autres services fournis aux entreprises » représente 75,4% des emplois des salariées turques, 56,7% des ressortissantes de l'UE de l'Est et 45,7% des Marocaines. Ce secteur correspond à 13,4% des emplois des femmes belges. Ce secteur est également classé premier pour les hommes turcs (30,7%), marocains (26,1%) et africains (19,3%).

Dans le groupe Asiatique, le premier secteur est celui des Hôtels et restaurants qui représente 27,5% des emplois salariés féminins et 27,7% des emplois masculins, soit plus d'un emploi sur quatre. Le secteur de la construction est le premier secteur des EU de l'Est (27,7%) et de l'UE du Sud (17%), il est le deuxième secteur des Turcs (28,6%).

**En Flandre**, on observe que les femmes disposent d'une variété de secteurs moins importante que les hommes. La concentration des secteurs est plus ou moins marquée selon la nationalité. Ainsi, ces cinq secteurs représentent deux tiers (67,9%) des emplois salariés des femmes belges, 72,6% des emplois des Turques, 82,2% des emplois des Marocaines et 82,6% des emplois des Africaines. Chez les hommes, ces cinq secteurs représentent moins de la moitié de l'emploi salarié des Belges (42,5%) et de l'UE du Sud (48%). En revanche, ils concentrent 65,1% de l'emploi des ressortissantes de l'UE de l'Est, 64,6% des Turcs, 56,9% des Marocains, 57,3% des Africains et 56,5% des Asiatiques.

Chez les femmes, le secteur « Autres services fournis principalement aux entreprises » qui comprend principalement le nettoyage industriel et la sélection et fourniture de

personnel (intérim) représente le premier secteur d'emploi des Marocaines (45,8%), des Africaines (41,8%), des Turques (40,2%) et des UE de l'Est (36,5%) mais seulement 11,2% des emplois des femmes belges. Le secteur de la « Santé et action sociale » est le premier secteur d'emploi des femmes belges (20%); ce secteur représente 8,6% des emplois des ressortissantes de l'UE de l'Est, 14,5% des Africaines 11,3% des Marocaines, 6,8% des Turques. Le secteur des « Hôtels et restaurants » qui représente 31,5% de emplois salariés des femmes asiatiques.

Chez les hommes, le secteur « construction » est le premier secteur d'emplois des ressortissants de l'UE du Sud (16%), de l'UE de l'Est (33,7%) et des Turcs (27,5%). Le premier secteur des Marocains et des Africains est celui « Autres services fournis principalement aux entreprises » (intérim et nettoyage industriel): il concentre 27,8% des emplois salariés des Marocains et 29,6% des emplois des Africains. Les Asiatiques sont cantonnés dans le secteur « Hôtels et restaurants » qui représente 21% de l'emploi salarié de ce groupe.

En résumé, l'analyse des données de la BCSS par secteur révèle un concentration sectorielle des emplois davantage pour les femmes que les hommes et pour les étrangers non UE que les Belges. Ces concentrations présentent des variations régionales différentes selon la nationalité concernée. Ces résultats confirment les analyses précédentes constatant à la fois la segmentation des marchés du travail et la hiérarchisation des secteurs.

Chez les femmes, cette concentration est grosso modo moins importante à Bruxelles qu'en Wallonie et qu'en Flandre, cependant, selon le groupe de nationalité concerné, ce classement peu varier. Par exemple, les cinq premiers secteurs d'activité des femmes **africaines** concentrent le pourcentage d'emplois salariés le plus élevé dans les trois régions mais à des degrés divers : il est le plus élevé à Bruxelles (88,6%) et le moins élevé en Flandre (82,6%) (en Wallonie 86,5%). La situation est inverse pour les femmes **belges** : la concentration des emplois est la plus faibles à Bruxelles (63,8%) et la plus élevée en Wallonie (76,4%) (puis en Flandre 67,9%). On observe également une concentration des emplois moins importante chez les Belges que chez les femmes africaines.

Les femmes étrangères non UE sont surtout présentes dans le secteur « autres services fournis aux entreprises » dans les trois régions où se concentrent les emplois dans le

nettoyage industriel et l'intérim.

Pour les hommes, le taux de concentration des emplois salariés est plus faible que celui des femmes quelle que soit la nationalité, mais les écarts varient selon les groupes. Les hommes étrangers sont surtout présents dans le secteur « construction » (UE de l'Est, du Sud, Turcs) et « autres services fournis aux entreprises » (Marocains, Africains) et « hôtels et restaurants » (Asiatiques) dans les trois régions. Les taux de concentration des emplois sont plus importants chez les ressortissants non UE (Marocains 57,5%, Turcs 59,1%, Asiatiques 59,4% et Africains 60,4%) que chez les Belges (47,7%).

### 5.2.3. La ségrégation verticale

La ségrégation verticale est un indicateur de la position des salariés dans l'échelle professionnelle. Il s'agit des positions occupées dans les fonctions notamment dirigeantes (cadres et cadres supérieurs, dirigeants d'entreprises, etc.) et permet de vérifier l'existence éventuelle d'un plafond de verre.

Selon la Commission européenne, cet indicateur a pour objectif d'évaluer « *la nécessité d'ouvrir des domaines ou des professions, apparemment accaparés par des personnes partageant certaines caractéristiques n'ayant formellement que peu à voir avec les compétences requises, à diverses minorités qui y brillent par leur absence ou par leur sous-représentation* » p. 44.

Cette information n'est pas disponible dans les données de la BCSS mais elle existe dans les données EFT sur base de la classification internationale ISCO sur les professions (International Standard Classification of Occupations (ISCO) la classification internationale de l'OIT). Dans le rapport 2010 de l'IWEPS relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie, un tableau présente les professions suivantes (IWEPS, 2010a : 49), mais le rapport ne présente pas ces professions par nationalité :

- Dirigeants et cadres supérieurs,
- Professions intellectuelles et scientifiques,
- Professions intermédiaires,
- Employés de type administratif,
- Personnel des services et vendeurs,
- Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture et la pêche,

Artisans et ouvriers des métiers de type artisanal,  
Conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage,  
Ouvriers et employés non qualifiés,  
Personnes handicapées travaillant en ateliers protégé,  
Forces armées.

L'information sur la fonction occupée par nationalité n'est pas disponible en Belgique dans les données du Datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la BCSS.

La Commission européenne suggère qu'en cas d'absence de données statistiques, des études de cas, notamment dans les institutions publiques, puissent être produites à partir des organigrammes.

#### 5.2.4. *Les classes de salaires*

L'indicateur proposé par la Commission européenne se réfère au calcul de la rémunération horaire et la position moyenne du groupe discriminé dans la grille des salaires et des revenus. Les données de la BCSS dont nous disposons ne fournissent pas cette information sous cette forme, mais nous disposons de onze classes de salaires journaliers. Il s'agit d'une notion théorique qui représente le salaire que recevrait le travailleur pour avoir exercé l'emploi en question pendant 1 journée à temps plein<sup>39</sup>. Ces valeurs ont été regroupées en trois catégories : **0-99€, 100-149€, >150€**

**Pour la Belgique**, il apparaît très clairement que dans la catégorie de salaires 0-99€ les Africains, Marocains, Asiatiques, Turcs et Européens de l'Est y sont surreprésentés, en particulier les femmes. Ainsi, les salariées marocaines (91,1%), turques (84,3%), africaines (86%), asiatiques (82,3%) et de l'UE de l'Est (81,8%) sont largement majoritaires dans cette tranche salariale. Leur part est, dans tous ces groupes, supérieure à celle des hommes et à la moyenne des salariées (50,3%). Signalons que les salariés masculins marocains (79%), turcs (67,8%), africains (80,3%), asiatiques (75,5%) et de l'UE de l'Est (61,7%) sont aussi largement majoritaires dans cette tranche salariale, leur part est très supérieure à la moyenne (35,7%). Dans la tranche salariale supérieure à 150€ la part moyenne des salariés correspond à 17,4% alors que celle des Marocains (1,5%), des Turcs (2,4%), des Africains (2,3%), des Asiatiques (6,5%) et des UE de l'Est (6%) est largement inférieure dans cette tranche de revenu.

---

<sup>39</sup> Pour l'ONSS cette valeur est calculée sur la base du salaire après déduction des cotisations patronales, tandis que pour l'ONSSAPL cette valeur est calculée avant déduction des cotisations patronales.

**En Wallonie** (tableau 20), les Marocains (81,3%), les Asiatiques (79%), les Africains (78,8%), les Turcs et les Européens de l'Est (respectivement 71%) sont surreprésentés dans la classe de salaires 0-99€ Comparé à la part des Belges (43,7%), ces étrangers présentent respectivement un écart 37,6PP, 35,3PP, 35,1PP, 27,3PP.

Chez les femmes, la part relative des salariées dans cette catégorie de salaire journalier est plus importante que chez les hommes : les Belges (50%), les Marocaines (92,5%), les Turques (87,9%), les Africaines (83,8%), les Asiatiques (81,1%), les UE de l'Est (77,9%) et les UE du Sud (69,3%) détiennent une part relative bien supérieure à celle des hommes. L'écart le plus significatif entre la part des femmes et des hommes dans cette tranche de salaire est détenu par les UE du Sud (36,6PP), les Turcs (19,7PP) et les Marocaines (15,7PP). Les Africains et les asiatiques ont un écart nettement plus faible avec respectivement 7,3PP et 3,6PP. Chez les Belges, il correspond à 12PP.

La tranche salariale supérieure à 150€, représente 16% des salariés Belges, 1,3% des Marocains, 1,6% des Turcs, 2% des Africains, 6,5% des Asiatiques, 10,3% des UE du Sud, 7% des UE de l'Est. Les hommes quelle que soit leur nationalité ont une part relative dans cette tranche salariale supérieure à celle des femmes, l'écart entre hommes et femmes: l'écart est plus important entre les Belges (6,8PP) et les UE du Sud (9,1PP) qu'entre les Turcs (0,2PP), les Marocains (1PP) et les Africains (1,2PP).

Tableau 20 : Les salariés selon la classe de salaires par nationalité et par sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.2bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Belgique** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	230 837	50,0%	197 257	38,1%	428 094	43,7%
100-149 €	157 807	34,2%	207 842	40,1%	365 649	37,3%
>= 150 €	57 137	12,4%	99 624	19,2%	156 761	16,0%
Inconnu	15 800	3,4%	13 591	2,6%	29 391	3,0%
<b>Total</b>	<b>461 581</b>	<b>100%</b>	<b>518 314</b>	<b>100%</b>	<b>979 895</b>	<b>100%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE du Sud** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	10 434	69,3%	9 447	32,6%	19 881	45,2%
100-149 €	3 102	20,6%	13 858	47,9%	16 960	38,5%
>= 150 €	648	4,3%	3 878	13,4%	4 526	10,3%
Inconnu	878	5,8%	1 771	6,1%	2 649	6,0%
<b>Total</b>	<b>15 062</b>	<b>100,0%</b>	<b>28 954</b>	<b>100,0%</b>	<b>44 016</b>	<b>100,0%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE de l'Est** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	585	77,9%	444	63,5%	1 029	71,0%
100-149 €	102	13,6%	182	26,0%	284	19,6%
>= 150 €	45	6,0%	56	8,0%	101	7,0%
Inconnu	19	2,5%	17	2,4%	36	2,5%
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>100,0%</b>	<b>699</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 450</b>	<b>100,0%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Turquie** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	188	87,9%	894	68,2%	1 082	71,0%
100-149 €	17	7,9%	344	26,2%	361	23,7%
>= 150 €	3	1,4%	21	1,6%	24	1,6%
Inconnu	6	2,8%	52	4,0%	58	3,8%
<b>Total</b>	<b>214</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 311</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 525</b>	<b>100,0%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Maroc** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	729	92,5%	1 514	76,9%	2 243	81,3%
100-149 €	30	3,8%	382	19,4%	412	14,9%
>= 150 €	5	0,6%	32	1,6%	37	1,3%
Inconnu	24	3,0%	42	2,1%	66	2,4%
<b>Total</b>	<b>788</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 970</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 758</b>	<b>100,0%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Afrique** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	1 032	83,8%	2 057	76,5%	3 089	78,8%
100-149 €	150	12,2%	535	19,9%	685	17,5%
>= 150 €	15	1,2%	64	2,4%	79	2,0%
Inconnu	34	2,8%	33	1,2%	67	1,7%
<b>Total</b>	<b>1 231</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 689</b>	<b>100,0%</b>	<b>3 920</b>	<b>100,0%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Asie** : Effectifs et pourcentages par sexe

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	482	81,1%	638	77,5%	1 120	79,0%
100-149 €	74	12,5%	116	14,1%	190	13,4%
>= 150 €	30	5,1%	62	7,5%	92	6,5%
Inconnu	8	1,3%	7	0,9%	15	1,1%
<b>Total</b>	<b>594</b>	<b>100,0%</b>	<b>823</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 417</b>	<b>100,0%</b>

Source: BCSS Applications de Base, table "btp5d\_074\_5.sav", calcul METICES-ULB

À Bruxelles, les Marocains (84,2%), les Asiatiques (70,3%), les Africains (82,7%), les Turcs (72,5%), les Européens de l'Est (73,5%) sont surreprésentés dans la catégorie de salaires 0-99€ comparativement aux Belges (45%). Chez les femmes, comme en

Wallonie, la part relative des salariées bénéficiant de cette catégorie de salaire journalier est plus importante que chez les hommes, mais les écarts sont moins importants qu'en Wallonie : la part relative des Belges (46,3%), des Marocaines (90,4%), des Africaines (82,7%), des UE de l'Est (81,9%), des Turques (76,4%), des Asiatiques (70,8%) et des UE du Sud (63,1%) est bien supérieure à celle des hommes. L'écart le plus significatif entre la part des femmes et des hommes dans cette tranche de salaire est détenu par les UE de l'Est (28,1PP), les Turcs (5,5PP), les Marocaines (8,5PP) et les Belges (2,4PP). La tranche salariale supérieure à 150€ représente 20,4% des salariés Belges, 12,6% des UE du Sud, 12,1% des Asiatiques, 7,9% des UE de l'Est, 4% des Turcs, 2,6% des Africains et 1,4% des Marocains.

**En Flandre**, les Africains (84,6%), les Asiatiques (82%), les Marocains (79,9%), les Européens de l'Est (73,1%) et les Turcs (70,9%) sont surreprésentés dans la catégorie de salaires 0-99€ comparativement aux Belges (39,6%). La part relative des femmes bénéficiant de cette catégorie de salaire journalier est plus importante que celle des hommes, mais les écarts sont moins importants qu'en Wallonie : la part relative des Belges (49%), les Marocaines (91,6%), les Africaines (90,5%), les Turques (89,1%), les Asiatiques (87,1%), les UE de l'Est (84,4%) et les UE du Sud (70%) est supérieure à celle des hommes. L'écart le plus significatif entre la part des femmes et des hommes dans cette tranche de salaire est détenu par les UE du Sud (25,2PP), les Turcs (22,8PP) et les UE de l'Est (21,5PP), les Marocaines (15,2PP) et les Belges (17,8PP). La tranche salariale supérieure à 150€ représente 18,4% des salariés Belges, 9,3% des UE du Sud, 4,1% des Asiatiques, 3,6% des UE de l'Est, 2% des Africains, 1,8% des Turcs, 1,4% des Marocains.

En résumé, toutes les femmes et le groupe des Marocains (hommes et femmes) restent les groupes où la part relative des salariés présents dans la classe de salaire 0-99€ est la plus importante dans les trois régions. En Wallonie, chez les femmes, la part de salariés dans cette classe de salaires correspond à 50% des salariées belges, mais à 92,5% des Marocaines, 87,9% des Turques et 83,8% des Africaines. Chez les hommes, 38,1% des salariés Belges perçoivent un salaire journalier correspondant à cette classe de salaires contre 77,5% des Asiatiques, 76,9% des Marocains, 76,5% des Africains et 68,2% des Turcs, ce qui équivaut environ au double des Belges.

Les écarts entre hommes et femmes dans cette tranche salariale sont moins élevés à

Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie : l'écart le plus significatif en Wallonie et en Flandre concerne le groupe UE du Sud (36,6PP) alors qu'à Bruxelles il touche les ressortissants UE de l'Est (28,1PP).

La part de salariés dans la tranche de salaire supérieure ou égale à 150€ est plus élevée à Bruxelles qu'en Flandre et en Wallonie. Le groupe des ressortissants de l'UE du Sud (12,6%), les Asiatiques (12,1%) et de l'UE de l'Est (7,9%) présentent à Bruxelles la part de salariés la plus élevée dans cette tranche de salaire après les Belges (20,4%). En Wallonie, la part des salariés dans cette tranche de salaire est moins importante qu'à Bruxelles, mais l'ordre des nationalités est quasi identique : les Belges (16%), les UE du Sud (10,3%), les UE de l'Est (7%) et les Asiatiques (6,5%).

## 6. Conclusions et recommandations

L'ensemble des indicateurs du marché du travail révèlent que le marché du travail en Wallonie comme à Bruxelles et en Flandre est ségrégué selon le sexe et la nationalité : les positions des femmes et des étrangers sont non seulement différenciées mais également hiérarchisées. Les Belges ont les meilleurs taux d'activité et d'emploi, les taux de chômage de longue durée les plus faibles, et les meilleures conditions d'emploi et de travail (variété et qualité des secteurs, temps de travail, et classes de salaires) que les ressortissants de l'UE du Sud et que les étrangers non UE lesquels connaissent les emplois et les secteurs les plus précaires et les classes de salaires les plus faibles.

Depuis les années 2000, la Commission européenne, les gouvernements nationaux et régionaux, les institutions de lutte contre les discriminations et les chercheurs pointent les effets néfastes de l'exclusion du marché du travail et rappellent que le travail reste un élément clef de l'intégration sociale et de l'accès à la citoyenneté pleine et entière.

La discrimination dans l'emploi peut se manifester sous des formes diverses : dans l'accès à l'emploi (discrimination à l'embauche), dans l'accès à la formation, dans la nature (qualité) des emplois occupés (ségrégation des emplois), dans le salaire, la promotion, dans la nature des tâches effectuées, dans les processus d'évaluation des travailleurs, lors du licenciement, etc. Cependant, dès lors que l'embauche constitue la première étape dans toute relation de travail, la discrimination à ce stade entraîne de lourdes conséquences car la victime se voit privée de la possibilité de travailler, d'accéder à un salaire et de construire des relations sociales dans le monde du travail. En outre, cette privation d'emploi empêche le métissage du monde du travail et, dès lors, ôte la possibilité de créer les conditions nécessaires pour faire régresser certains préjugés sur les groupes les plus stigmatisés (Piguet, 2001). Le travail constitue donc un enjeu majeur pour l'intégration sociale de tout citoyen quelle que soit sa nationalité.

Depuis le début des années 2000, de multiples rapports nationaux et internationaux publiés (BIT, FRA, Conseil de l'Europe, etc.) ne cessent de signaler l'existence et la persistance de pratiques discriminatoires dans l'emploi à l'égard, notamment, des étrangers et des personnes d'origine étrangère, en particulier des jeunes et des femmes.

En 2012, la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du

Conseil de l'Europe<sup>40</sup> constatent que la discrimination sur base de la race et de l'origine reste très répandue sur le marché du travail. Son dernier rapport souligne qu'avec la crise économique : *« Les immigrés et certaines minorités historiques sont considérés comme un fardeau pour la société. Les vieux mythes sur l'influence exercée par certains groupes dans le monde financier réapparaissent. Le « modèle du multiculturalisme » est remis en cause et la discrimination dans l'emploi est omniprésente. Le racisme et l'intolérance sont en hausse en Europe aujourd'hui et la tension qui en résulte conduit quelquefois à la violence raciste. »* (ECRI, 2012 : 7).

Le dernier rapport d'Amnesty international (2012) s'alarme de la discrimination dans l'emploi sur base de signes religieux, observée à partir d'une étude de terrain effectuée en Belgique, en Espagne, en France, aux Pays-Bas et en Suisse. Il souligne que dans ces pays, les musulmans – et les musulmanes en particulier – subissent la discrimination sur le marché du travail uniquement au motif qu'ils ou elles portent un signe ou une tenue reflétant leur appartenance ou leurs convictions religieuses.

*« Amnesty International s'inquiète du fait que les lois relatives à l'égalité de traitement en matière d'emploi n'aient pas été véritablement mises en œuvre en Belgique, en France et aux Pays-Bas. Des femmes portant des signes et vêtements religieux et culturels se sont notamment vu refuser des emplois car leur apparence aurait « déplu aux clients », « nui à l'image de l'entreprise » ou n'aurait pas « respecté le principe de neutralité ». Ces motifs ne peuvent être considérés comme des exigences essentielles au bon déroulement de l'activité professionnelle, dont parle la directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi : ils sont en effet trop vagues et applicables à toutes sortes de postes. »* (Amnesty international, 2012 : 5).

En Belgique, le Centre pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR) enregistre toujours plus de plaintes contre les pratiques discriminatoires dans le monde du travail, qui prennent des formes de plus en plus variées et sournoises. Dans son dernier rapport annuel, le Centre constate que parmi les dossiers ouverts en 2011 pour lesquels il est compétent (1403 dossiers), le critère « race » est celui qui est le plus souvent invoqué dans les dossiers de discrimination (39,8%) et le critère lié à la conviction religieuse ou philosophique représente 14,1% (CECLR, 2012). En ce qui

---

<sup>40</sup> ECRI est l'instance de monitoring du Conseil de l'Europe sous l'angle de la protection des droits de l'homme au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

concerne le *domaine* dans lequel s'exerce la discrimination et pour lequel le Centre est compétent<sup>41</sup> (1277 dossiers), les "Biens et services" (25,7%) et "l'emploi" (25,3%) représentent respectivement le quart des dossiers ouverts. Parmi les dossiers reposant essentiellement sur les critères raciaux (559)<sup>42</sup>, 22% concernent l'emploi et 32% les Médias (CELCR, 2012). La proportion de plaintes en matière d'emploi est en augmentation par rapport à l'année 2008, où elles représentaient 16,3% des plaintes (CELCR, juillet 2009)<sup>43</sup>.

### 6.1. MESURER PLUS PRECISEMENT LA DISCRIMINATION

Le Conseil de l'Europe estimait que sans une cartographie précise de la discrimination, il serait impossible de définir des objectifs précis, des indicateurs et des procédures d'évaluation nécessaires à l'ajustement des politiques, l'évaluation des progrès de l'intégration des minorités ethniques et de réaliser un échange d'information plus efficient entre les États comme il le recommande dans les Principes de base commun pour l'intégration (CPB13)<sup>44</sup>. Dans son dernier rapport, ECRI plaide notamment pour la mise en place de données sur l'égalité ventilées par nationalité, origine nationale/ethnique, langue et religion afin de mieux appréhender la situation des groupes les plus vulnérables, de mieux comprendre le contexte de la discrimination raciale et de mesurer l'efficacité des politiques ciblant ces groupes (ECRI, 2012 : 10-11).

Depuis la promulgation des directives européennes anti-discrimination (directives race, emploi et genre)<sup>45</sup>, la Commission européenne joue un rôle moteur dans la lutte contre la discrimination et la promotion de la diversité, notamment à travers son programme d'actions qui appuie et complète les actions des États membres pour combattre la discrimination basée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les

---

<sup>41</sup> Discrimination en matière d'embauche, de promotion, de harcèlement sur le lieu du travail, de sanction ou de licenciement.

<sup>42</sup> L'origine, la nationalité ou la couleur de la peau.

<sup>43</sup> Parmi les signalements relatifs à l'emploi, 169 se fondaient sur la « race » dont 34% concernaient le recrutement, la promotion et le contrat de travail; 23% le licenciement et 43% les conflits sur le lieu du travail (CECLR, juillet 2009).

<sup>44</sup> Council of European Union, 18 November 2004 (14776/04). *Common basic principles for immigrant integration policy in the European Union*.

<sup>45</sup> *La directive 2000/43/CE* du Conseil du 29 juin 2000 met en œuvre le principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique (*JOCE*, L 180/22 du 19 juillet 2000). *La directive 2000/78/CE* du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail (*JOCE* L303 du 2 décembre 2000). *La directive 2006/54/CE* du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement entre hommes et femmes en matière d'emploi et de travail (refonte) (*JOCE* L 204/23, 26 juillet 2006).

convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle<sup>46</sup>. Parmi les actions menées, la Commission européenne (2008) a rédigé un cadre méthodologique et conceptuel pour aider les États à mieux évaluer les politiques de lutte contre les inégalités et de la discrimination notamment par le développement d'un outil statistique fiable.

La production de ces données crédibles peut résulter de deux approches différentes et complémentaires : l'**approche indirecte** (approche statistique) constitue un des modes d'analyse du phénomène de la discrimination et l'**approche directe** prend en considération le point de vue des victimes, l'opinion publique ou les convictions d'employeurs et/ou l'approche basée sur la pratique réelle des acteurs, notamment par les tests de situation. Cette approche peut aussi bien reposer sur des techniques quantitatives que qualitatives.

L'approche indirecte évalue la discrimination à l'aide de modèles statistiques qui analysent la relation d'une variable par rapport à une ou plusieurs autres variables (modèle de régression statistique) et tente de neutraliser les effets dus, notamment, au sexe, au niveau de formation ou au secteur d'activité. La différence résiduelle, par exemple, des taux de chômage ou des taux d'emploi entre les groupes sociaux qui ne peut être expliquée par des caractéristiques individuelles relève dès lors du processus de discrimination. Dans ces modèles, la portée de l'analyse de la discrimination dépend fortement de la qualité des données disponibles et du nombre de variables explicatives reprises dans le modèle (Piguet, 2003).

## 6.2. AMELIORER L'OUTIL STATISTIQUE EXISTANT

La difficulté persistante d'insertion et/ou la position défavorable (déqualification, plafond de verre) sur le marché du travail des étrangers et des personnes d'origine étrangère exigent une observation systématique (monitoring) et plus précise encore de la situation de ces groupes vulnérables. Ceci devrait contribuer à mieux éclairer les responsables politiques et à rendre ainsi plus efficaces les politiques publiques régionales en la matière.

L'analyse statistique proposée dans ce rapport à partir des données 2007 du Datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la BCSS corrobore les

---

<sup>46</sup> L'article 13 du Traité d'Amsterdam (1999) autorise l'Union européenne à prendre de telles mesures. Ce programme d'actions est devenu le programme communautaire PROGRESS depuis le 1er janvier 2007. Au niveau régional, la Wallonie s'est engagée, aux côtés des autres entités fédérées, à lutter contre la discrimination en transposant en 2008 les trois directives européennes contre la discrimination.

constats sur la stratification du marché du travail sur base de la nationalité et la hiérarchisation des positions selon la nationalité établis par les études statistiques antérieures au niveau fédéral (Vertommen, Martens & Ouali, 2006) et à Bruxelles (Ouali & Rea 1995, Martens & Ouali (2005), en Flandre (Verhoeven 2000) et en Communauté française (Feld 2010).

Ces statistiques améliorent sensiblement la connaissance de la réalité du marché du travail wallon puisqu'il s'agit de données quasi exhaustives. Cependant, l'analyse doit nécessairement aller plus loin et pour ce faire l'accès à d'autres variables essentielles telles que le diplôme, le pays de naissance, la nationalité d'origine, la durée du séjour, la catégorie socioprofessionnelle des parents et l'origine sociale (indice socioéconomique) nous paraît indispensable pour mieux appréhender la situation des groupes les plus vulnérables sur le marché du travail wallon. Ces données seront, à court et à moyen termes, disponibles dans le Datawarehouse « Marché du Travail et Protection Sociale » de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale. Pour accélérer le processus de production et de mise à disposition de ces données, l'IWEPS et les institutions de la Région wallonne doivent identifier leurs besoins en statistiques et formuler des demandes régulières auprès de la BCSS.

### 6.3. DEVELOPPER CERTAINES THEMATIQUES SPECIFIQUES

Afin de mieux comprendre certains paradoxes qui apparaissent sur les marchés du travail, des analyses thématiques approfondies devraient être développées. Un de ces paradoxes est celui de l'insertion plus difficile des diplômés étrangers et d'origine étrangère (mais aussi des femmes) et la surqualification dans l'emploi de ces diplômés. Une étude sur **les pratiques de la discrimination** à partir des tests de situation et des enquêtes qualitatives (interviews) pourrait permettre le suivi de vrais chômeurs dans leur recherche d'un emploi ou de diplômés surqualifiés.

Des **analyses sectorielles** de l'emploi dans le secteur privé mais aussi dans le secteur de la fonction publique régionale, provinciale et locale devraient être initiées. L'objectif serait notamment de comprendre la sous-représentation dans certains secteurs économiques des étrangers et des personnes d'origine étrangère (secteur bancaire, pharmaceutique etc.) ou de mieux estimer les effets de la discrimination légale dans l'emploi public.

**L'emploi indépendant** est assez mal connu en Belgique, une étude fouillée de cette catégorie d'emplois permettrait de mieux cerner le profil ces travailleurs, les

circonstances qui les ont amenés à occuper ce statut et d'évaluer si ces emplois constituent une réelle perspective à la difficulté d'accéder à l'emploi salarié.

L'examen des **professions et des fonctions** doit pouvoir permettre d'analyser le phénomène du plafond de verre. Les informations incluses dans les statistiques administratives sont incomplètes, cependant, comme le suggérait la Commission européenne, des études de cas pourraient être réalisées dans des institutions publiques ou non marchandes les plus emblématiques (TV, radio, Parlement et cabinets ministériels, organisme d'égalité des chances, etc.).

Enfin, une étude sur **les effets de la crise économique** sur les étrangers et les personnes d'origine étrangère diplômés ou pas peut aussi être envisagée. L'étude sur les données 2007 de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale présente la situation avant la crise financière et économique. Une comparaison de la situation des travailleurs à trois ans d'intervalle, soit en 2010, permettrait d'identifier les groupes qui ont davantage subi les conséquences de la crise et d'en évaluer l'ampleur.

## Bibliographie

Adam I. (2006) Les sans-papiers et leur combat de survie en Belgique in Colfen, *Vivre clandestines*, Bruxelles, Agirs féministes, 53-62

Arryjn P., Feld S., Nayer A. (éds.) (1997) *La discrimination à l'embauche en raison de l'origine étrangère*, Contribution belge à la recherche comparative internationale du BIT, Bruxelles, SSTC, septembre.

Ben Mohamed N. (2001) Voile et marché de l'emploi. Égalité femmes-hommes, *Travail Emploi Formation*, 3-4.

BIT (2003) *L'heure de l'égalité au travail*, Conférence internationale du travail, 91<sup>e</sup> session, Rapport I(B), Genève.

Blaise P., Martens A. (1992) Des immigrés à intégrer : choix politiques et modalités institutionnelles, *Courrier hebdomadaire du CRISP*, 1358-1359.

Blum A. (1998) Comment décrire les immigrés ? A propos de quelques recherches sur l'immigration, *Population*, n°3, 569-588.

Bovenkerk F. (1992) *A Manual for international comparative research on discrimination on the grounds of race and ethnic origin*, ILO, Geneva.

Brion F. (1994) Extranéité, stigmaté pénal et exclusion du marché du travail : l'exemple de la carte professionnelle, *Critique Régionale*, n°21-22, 95-133.

Brion F., Manco U. (1999) *Exclusion and the job market. An empirical approach of muslim women's situation in Belgium*, Brussels, CES, Facultés universitaires Saint-Louis.

Casteker F (2001) *De l'État social à l'État précaire ? Quarante ans de politique et d'action sociale en Belgique et en Europe*, Bruxelles, Université libre de Bruxelles, Communication au colloque de l'Année Sociale, 9-11 mai 2001.

Catarino C., Morokvasic M. (2005) Femmes, genre, migration et mobilité, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 21, n°1, 7-27.

Ceniccola P., Ouali N., Desmarez P., Veinstein M. (2010) *Différenciation des parcours scolaires et des trajectoires professionnelles des sortant.e.s du système éducatif de la Région de Bruxelles-Capitale*, Rapport de recherche, Université Libre de Bruxelles, 30 septembre.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2012) *Discrimination-Diversité*, Rapport annuel 2011, Mai.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (2009) *Discrimination-Diversité*, Rapport annuel 2008, juillet.

Ceulemans E., Ouali N., Valkeneers A., Janssens K., Van de Maele M. (2005) *Diversiteit in de Federale Overheid. Studie naar de tewerkstelling van vreemdelingen en personen met een vreemde afkomst binnen het federale administratieve openbare ambt* (La diversité dans la fonction publique fédérale. Étude sur l'emploi des étrangers et des personnes d'origine étrangère dans les services publics fédéraux), Leuven, Centrum voor Sociologisch Onderzoek, octobre, 172 p.

Chaib S. (2006) « Femmes immigrées et emploi : le bas de l'échelle pour propriété » dans Pierre Cours-Salies et Stéphane Le Lay (dir), *Le Bas de l'échelle*, Paris, Editions Erès, p 146-165;

Chicha M.-T. (2009) *Le mirage de l'égalité. Les immigrées hautement qualifiées à Montréal. Fondation canadienne des relations raciales*, [http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha\\_Mirage\\_egalite.pdf](http://www.eri.umontreal.ca/evenements/documents/MTChicha_Mirage_egalite.pdf)

Chicha M.-T., Deraedt E. (2009) « Genre, migration et déqualification : des trajectoires contrastées. Etude de cas de travailleuses migrantes à Genève » (2009), n°97, *Cahiers des migrations internationales*, Genève, BIT.

Chichah S. (2007) Diplôme du supérieur : vecteur d'exclusion des personnes d'origine extra-européenne, *Travail, Emploi, Formation*, 31-63.

Commissariat royal à la politique des immigrés (CRPI) (1989,1) *L'intégration : une politique de longue haleine*, Volume I, Repères et premières propositions, Bruxelles, novembre.

Commission du Dialogue Interculturel (2005) *Rapport final et livre des auditions*, Bruxelles, Ministère de l'Egalité des Chances, de l'Intégration sociale et de l'Interculturalité, mai.

Commission européenne (2008) *La lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité. Comment mesurer les avancées réalisées*, Luxembourg, Office des publications officielles.

Conseil Economique et Social de la Région Wallonne (CESRW) (2000) *La multiculturalité : un atout pour l'entreprise*, Liège, décembre.

Desmarez P., Ouali N., Cennicola P. (2011) *Étude sur le degré de discrimination sur le marché de l'emploi belge, sur base d'un set d'indicateurs et un modèle d'analyse de régression. Définition d'un set d'indicateurs sur base de l'âge, le handicap et la nationalité*, Rapport final, METICES-ULB, Octobre.

Direction Générale de l'Emploi, des Affaires sociales et de l'Egalité des chances (2008) *The fight against discrimination and the promotion of equality – How to measure progress done*, Luxembourg, Office for Official Publications of the European Communities.

EUCM -European Monitoring Centre on Racism and Xenophobia (2004) *Migrants, minorities and education – Documenting discrimination and integration in 15 Member States of the European Union*, Luxembourg.

Eurostat, *Communiqué de presse*, 180/211, 8 décembre 2011.

Feld S. (2010) *La main d'oeuvre étrangère en Belgique. Analyse du dernier recensement*, Louvain-la-Neuve, Bruylant- Académia.

Feld S., Biren P., Manço A. (1993) "Indépendants d'origine étrangère. Présentation théorique et enquêtes", sous la direction de S. FELD, *Analyse de l'évolution récente des perspectives d'insertion de la main-d'oeuvre étrangère dans un marché en mutation*, S.P.P.S - Groupe de Recherches Economiques et Sociales sur la Population, Université de Liège. Document de travail n° 19, juin, 42 p.

Feld S., Manço A. (2000) *L'intégration des jeunes d'origine étrangère dans une société en mutation*, Paris, L'Harmattan.

Frickey A., Primon J-L. (2002) « Jeunes issus de l'immigration : les diplômes de l'enseignement supérieur ne garantissent pas un égal accès au marché du travail », n° 79, juillet-septembre, *Formation Emploi*, 19-107.

Frickey A., Primon J-L. (2004) « L'insertion professionnelle après des études supérieures des jeunes femmes issues des familles d'immigrés des pays du Maghreb :

une inégalité redoublée ?, dans Lahcen Achy et al. (dir) *Marché du travail et genre. Maghreb-Europe*, Bruxelles, Ed. Dulbéa.

Guénif-Souilamas N. (2006a) La Française voilée, la beurette, le garçon arabe et le musulman laïc. Les figures assignées du racisme vertueux, in Guénif-Souilamas N. (éd.) *La république mise à nu par son immigration*, Paris, Editions la Fabrique, 109-132.

Guiraudon V. (2004) Construire une politique européenne de lutte contre les discriminations : l'histoire de la directive « race », *Sociétés Contemporaines*, n° 53, pp. 11-32.

IWEPS (2010a) *Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique*, Namur.

IWEPS (2010b) *La fonction publique de la Wallonie. Tableau de bord statistique de l'emploi public*, septembre, Namur.

Le Bras H. (1998) *Le démon des origines, démographie et extrême droite*, Paris, Editions de l'Aube.

Le Bras H. (2000) (éd.) *L'invention des populations. Biologie, idéologie et politique*, Paris, Ed. Odile Jacob.

Martens A. (1972) Travailleurs immigrés : critique de quelques études, *Recherches sociologiques*, vol. III, n°1, juin, 3-21.

Martens A. (1976) *Les immigrés. Flux et reflux d'une main-d'œuvre d'appoint*, Leuven, EVO-PUL.

Martens A., Ouali N. (dir) (2005) *Discrimination des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale*, Rapport de synthèse, Université Libre de Bruxelles-Katholieke Universiteit Leuven, janvier.

Merckling O. (1998) *Immigration et marché du travail. Le développement de la flexibilité en France*, Paris, L'Harmattan.

Merckling O. (2003) *Emploi, migration et genre. Des années 1950 aux années 1990*, Paris, L'Harmattan.

Munar Suard L., Praile D., Targosz P. (1997) *Gérer l'altérité. Jeunes issus de l'immigration et parcours d'insertion socioprofessionnelle*, Sybidi papers, 20.

OCDE (2009) *L'intégration sur le marché du travail en Belgique, en France, aux Pays-Bas et au Portugal*, Vol. 2, Paris.

OCDE (2011) *Perspectives des migrations internationales 2011*, Editions OCDE. [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2011-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2011-fr)

Okkerse L., Termote A. (2004) *Singularité des étrangers sur le marché de l'emploi*, INS, Etudes statistiques, n° 111.

ORBEM (2000) Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination, *Les Cahiers de l'Observatoire*, n°3, juin.

Ouali N. (1998) « Les femmes migrantes dans la recherche francophone: invisibilité et stigmatisation », Actes du colloque *Women's Studies, Bilan et perspective de la recherche et l'enseignement en Belgique*, Sophia, Bruxelles, septembre, pp. 96-102.

Ouali N. (1999) «Création d'entreprises des femmes immigrées en Belgique», *La création d'entreprise des femmes des immigrations en Europe*, Lille, juin, 32-35.

Ouali N. (2001) "Femmes immigrées : les oubliées des politiques d'emploi et d'égalité des chances", E. Vogel-Polsky, M-N Beauchesne (coord.), *Les politiques sociales ont-elles un sexe?*, Bruxelles, Labor, 47-59.

Ouali N. (2003) «Mondialisation et migrations féminines internationales: l'esclavage au cœur de la modernité», in M. Hersent, C. Zaidman (dir.), *Genre, travail et migrations en Europe*, Cahiers du CEDREF n°10, Paris, décembre, 101-113.

Ouali N. (2004) La catégorisation statistique des étrangers, des personnes d'origine étrangère et de leurs descendants en Belgique, in Desmarez P., Van der Hallen P., Ouali N., Degraef V., Tratsaert K. (éds.) *Minorités ethniques en Belgique : migration et marché du travail*, Gent, Adademia press, 181-231.

Ouali N. (2007a) *Black, migrants and Ethnic minority women scientists position in research and academic careers in Europe*, Final European report, EU-FP6, NEWS project, GEM-ULB, September 2007, 100 p. [http://newscientist.ulb.ac.be/NEWSFinalreports/Reports\\_en.htm](http://newscientist.ulb.ac.be/NEWSFinalreports/Reports_en.htm)

Ouali N. (2007b) *NEWS: Women Scientists Careers in Higher Education and Research in Belgium*, Final national report, EU-FP6, NEWS project, GEM-ULB, April 2007, 61 p. [http://newscientist.ulb.ac.be/NEWSFinalreports/Reports\\_en.htm](http://newscientist.ulb.ac.be/NEWSFinalreports/Reports_en.htm)

Ouali N. (2008) *Migration et accès au marché du travail : les effets émancipateurs sur la condition » des femmes issues de l'immigration*, Dissertation doctorale en sociologie, Faculté des sciences sociales, politiques et économique, Université Libre de Bruxelles.

Ouali N. (2012a) *Regulation and Enforcement of Posted Workers Employment Rights (PostER). Belgian case study*, Final report, METICES, ULB, DG Employment and Social Affaires, 29 February, 60 p.

Ouali N. (2012b) *Les sortant.es bruxellois de l'enseignement secondaire : différenciation des trajectoires professionnelles*, CCFEE, Bruxelles (à paraître).

Ouali N. (2012c) Précarité et déclassement des migrantes diplômées non européennes : menace sur leur projet d'émancipation, *Canadian Journal of Women and the Law/Revue Femmes et Droit*, n° 24(1), April, 27-52.

Ouali N., Cennicola P. (2011) *Étude sur le degré de discrimination sur le marché de l'emploi belge, sur base d'un set d'indicateurs et un modèle d'analyse de régression. Définition d'un set d'indicateurs sur base de la nationalité*, Rapport intermédiaire, METICES-ULB, Juillet.

Ouali N., Rea A. (1993) *Les jeunes d'origine immigrée. Contribution à l'étude de l'insertion socioprofessionnelle de la population bruxelloise : trajectoires d'insertion*, Rapport final, CSER- Université Libre de Bruxelles, décembre, 2 volumes, 261 p.

Ouali N., Rea A. (1995) "Insertion, discrimination et exclusion: cursus scolaires et trajectoires professionnelles", *Dossier TEF* n°11, CSER, octobre.

Pang Ching L. (2004) Who are the immigrant women entrepreneurs in Flanders, Belgium ?, *Kolor*, 1, 83-96.

Parlement Wallon (2004) Politique de l'intégration des personnes étrangère et d'origine étrangère. Rapport décrivant les actions menées en matière d'intégration des personnes étrangère et d'origine étrangère en 2001 et 2002. Rapport 734 n°4 (2003-2004).

Piguet, E. (2001), *Approches méthodologiques de la discrimination sur le marché du travail*. Discussion paper 6 janvier 2001. Genève: Forum suisse pour l'étude des migrations.

Piguet E. (2003) *Le passeport ou le diplôme? Etude des discriminations à l'embauche des jeunes issus de la migration*, Rapport de recherche, 31, Neuchâtel, Forum Suisse pour l'étude des migrations et de la population.

Salt J., Clarke J., Wanner P. (2004) *International labour migration*, Strasbourg, Council of Europe Publishing, July 2004, 61-100.

Santelli E. (2004) *Du quartier à l'entrée dans la vie adulte : les trajectoires socioprofessionnelles d'une cohorte de jeunes adultes français d'origine maghrébine*, rapport de recherche, FASILD.

Van Broeck A.-M. (1995) Les immigrés latino-américains sans documents, in Leman J., *Sans document. Les immigrés de l'ombre Latinos-Américains, Polonais, Nigériens clandestins*. Bruxelles, De Boeck Université, 31-70.

Verhoeven H. (2000), *De vreemde eend in de bijt, arbeidsmarkt en diversiteit*. WAV-dossier. Leuven : K.U.Leuven, Steunpunt Werkgelegenheid, Arbeid en Vorming.

Vertommen S., Martens A., Ouali N. (2006) *Ethnical topography of the Belgian labour market. Employment, gender, age and ethnicity*, Université Libre de Bruxelles-Katholieke Universiteit Leuven, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin.

Viprey M., Deroche L. (2004) « Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances » in, Sans auteur, *Les discriminations des jeunes d'origine étrangère dans l'accès à l'emploi et au logement*, Paris, La Documentation française, p 9-107.

Wanner P. (2004) "Migrants in the labour force" in Salt, J., Clarke, J. and Wanner, P. *International Labour Migration*. Population Studies No. 44, Council of Europe, Strasbourg, 61-100.

## **ANNEXES**

## ANNEXES

Population totale par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.1bA-nat (A1) 4e T 2007 - Bruxelles

Nationalité 'Base'	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	394.106	52,3%	359.514	47,7%	<b>753.620</b>	100,0%
	71,8%		69,6%		70,7%	
Pays limitrophes	32.742	52,1%	30.046	47,9%	<b>62.788</b>	100,0%
	21,1% *		19,1%		20,1%	
Sud de l'UE	34.736	49,7%	35.087	50,3%	<b>69.823</b>	100,0%
	22,4%		22,4%		22,4%	
Nord de l'UE	8.806	51,0%	8.471	49,0%	<b>17.277</b>	100,0%
	5,7%		5,4%		5,5%	
Est de l'UE	15.302	49,7%	15.514	50,3%	<b>30.816</b>	100,0%
	9,9%		9,9%		9,9%	
Autres pays européens	5.618	52,2%	5.142	47,8%	<b>10.760</b>	100,0%
	3,6%		3,3%		3,5%	
Turquie	5.224	48,7%	5.497	51,3%	<b>10.721</b>	100,0%
	3,4%		3,5%		3,4%	
Maroc	19.331	49,4%	19.797	50,6%	<b>39.128</b>	100,0%
	12,5%		12,6%		12,5%	
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	5.092	51,1%	4.876	48,9%	<b>9.968</b>	100,0%
	3,3%		3,1%		3,2%	
Autres pays Afrique	6.478	44,2%	8.182	55,8%	<b>14.660</b>	100,0%
	4,2%		5,2%		4,7%	
Autres pays Asie	9.023	48,0%	9.763	52,0%	<b>18.786</b>	100,0%
	5,8%		6,2%		6,0%	
Amérique du Sud et centrale	3.701	58,6%	2.620	41,4%	<b>6.321</b>	100,0%
	2,4%		1,7%		2,0%	
Amérique du Nord / Océanie	2.194	49,4%	2.247	50,6%	<b>4.441</b>	100,0%
	1,4%		1,4%		1,4%	
Autre / indéterminé	6.621	40,6%	9.691	59,4%	<b>16.312</b>	100,0%
	4,3%		6,2%		5,2%	
<b>Total</b>	<b>548.974</b>	51,5%	<b>516.447</b>	48,5%	<b>1.065.421</b>	100,0%
	100,0%		100,0%		170,7%	

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calculs METICES-ULB \*% par rapport à la population étrangère

Population totale par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

## 1.1bC-nat (A1) 4e T 2007 – Flandre

Nationalité 'Base'	Sexe *					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	2.950.907	50,8%	2.856.551	49,2%	<b>5.807.458</b>	100,0%
	94,2%		93,4%		93,8%	
Pays limitrophes	65.629	46,7%	74.806	53,3%	<b>140.435</b>	100,0%
	35,9% *		37,1%		36,5%	
Sud de l'UE	19.668	44,7%	24.336	55,3%	<b>44.004</b>	100,0%
	10,8%		12,1%		11,4%	
Nord de l'UE	7.846	45,4%	9.442	54,6%	<b>17.288</b>	100,0%
	4,3%		4,7%		4,5%	
Est de l'UE	11.651	49,3%	11.990	50,7%	<b>23.641</b>	100,0%
	6,4%		5,9%		6,1%	
Autres pays européens	11.581	51,5%	10.886	48,5%	<b>22.467</b>	100,0%
	6,3%		5,4%		5,8%	
Turquie	9.782	50,6%	9.555	49,4%	<b>19.337</b>	100,0%
	5,3%		4,7%		5,0%	
Maroc	13.201	49,6%	13.420	50,4%	<b>26.621</b>	100,0%
	7,2%		6,7%		6,9%	
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	2.623	53,0%	2.328	47,0%	<b>4.951</b>	100,0%
	1,4%		1,2%		1,3%	
Autres pays Afrique	6.751	44,9%	8.283	55,1%	<b>15.034</b>	100,0%
	3,7%		4,1%		3,9%	
Autres pays Asie	16.586	51,9%	15.396	48,1%	<b>31.982</b>	100,0%
	9,1%		7,6%		8,3%	
Amérique du Sud et Amérique centrale	3.183	61,6%	1.987	38,4%	<b>5.170</b>	100,0%
	1,7%		1,0%		1,3%	
Amérique du Nord / Océanie	2.636	48,4%	2.814	51,6%	<b>5.450</b>	100,0%
	1,4%		1,4%		1,4%	
Autre / indéterminé	11.776	41,7%	16.484	58,3%	<b>28.260</b>	100,0%
	6,4%		8,2%		7,3%	
<b>Total</b>	<b>3.133.820</b>	50,6%	<b>3.058.278</b>	49,4%	<b>6.192.098</b>	100,0%
	100,0%		100,0%		100,0%	

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1" calculs METICES-ULB \*% par rapport à la population étrangère

Population totale par nationalité, sexe et âge à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

Nationalités	Ages																				Total	%		
	=<14	%	15-17	%	18-24	%	25-34	%	35-44	%	45-49	%	50-54	%	55-64	%	65-74	%	>=75	%			Autres	%
<b>Bruxelles</b>																								
F Belgique	75.391	19,1%	13.533	3,4%	32.891	8,3%	53.996	13,7%	48.330	12,3%	24.192	6,1%	23.451	6,0%	41.737	10,6%	31.773	8,1%	48.806	12,4%	6	0,0%	394.106	100%
UE du Sud	3.806	11,0%	793	2,3%	2.346	6,8%	5.997	17,3%	7.285	21,0%	3.193	9,2%	2.645	7,6%	3.927	11,3%	2.814	8,1%	1.930	5,6%	0	0,0%	34.736	100%
UE de l'Est	2.842	18,6%	337	2,2%	1.303	8,5%	6.354	41,5%	2.913	19,0%	645	4,2%	451	2,9%	303	2,0%	85	0,6%	69	0,5%	0	0,0%	15.302	100%
Turquie	584	11,2%	110	2,1%	802	15,4%	1.195	22,9%	635	12,2%	319	6,1%	314	6,0%	592	11,3%	429	8,2%	244	4,7%	0	0,0%	5.224	100%
Maroc	2.184	11,3%	372	1,9%	2.551	13,2%	5.094	26,4%	2.970	15,4%	1.083	5,6%	967	5,0%	1.658	8,6%	1.687	8,7%	765	4,0%	0	0,0%	19.331	100%
Afrique	1.968	17,0%	310	2,7%	1.681	14,5%	3.682	31,8%	2.012	17,4%	459	4,0%	343	3,0%	590	5,1%	374	3,2%	150	1,3%	1	0,0%	11.570	100%
Amérique du Sud et centrale	317	8,6%	101	2,7%	445	12,0%	1.312	35,4%	879	23,8%	225	6,1%	153	4,1%	166	4,5%	71	1,9%	32	0,9%	0	0,0%	3.701	100%
Asie	1.517	16,8%	225	2,5%	949	10,5%	2.639	29,2%	2.031	22,5%	594	6,6%	362	4,0%	374	4,1%	193	2,1%	139	1,5%	0	0,0%	9.023	100%
Autre/ indéterminé	8.315	14,9%	1.290	2,3%	6.627	11,8%	14.144	25,3%	10.926	19,5%	3.561	6,4%	2.730	4,9%	4.393	7,8%	2.048	3,7%	1.947	3,5%	0	0,0%	55.981	100%
<b>Total</b>	<b>96.924</b>	<b>17,7%</b>	<b>17.071</b>	<b>3,1%</b>	<b>49.595</b>	<b>9,0%</b>	<b>94.413</b>	<b>17,2%</b>	<b>77.981</b>	<b>14,2%</b>	<b>34.271</b>	<b>6,2%</b>	<b>31.416</b>	<b>5,7%</b>	<b>53.740</b>	<b>9,8%</b>	<b>39.474</b>	<b>7,2%</b>	<b>54.082</b>	<b>9,9%</b>	<b>7</b>	<b>0,0%</b>	<b>548.974</b>	<b>100%</b>
H Belgique	78.723	21,9%	14.014	3,9%	32.699	9,1%	53.862	15,0%	50.830	14,1%	23.162	6,4%	21.333	5,9%	36.414	10,1%	24.454	6,8%	24.019	6,7%	4	0,0%	359.514	100%
UE du Sud	3.853	11,0%	883	2,5%	2.218	6,3%	5.786	16,5%	7.430	21,2%	3.483	9,9%	2.879	8,2%	4.380	12,5%	2.667	7,6%	1.508	4,3%	0	0,0%	35.087	100%
UE de l'Est	3.009	19,4%	371	2,4%	1.341	8,6%	5.225	33,7%	3.548	22,9%	1.017	6,6%	608	3,9%	288	1,9%	74	0,5%	33	0,2%	0	0,0%	15.514	100%
Turquie	631	11,5%	122	2,2%	523	9,5%	1.618	29,4%	1.035	18,8%	330	6,0%	305	5,5%	420	7,6%	345	6,3%	168	3,1%	0	0,0%	5.497	100%
Maroc	2.317	11,7%	377	1,9%	1.699	8,6%	6.202	31,3%	4.643	23,5%	1.107	5,6%	730	3,7%	957	4,8%	1.218	6,2%	546	2,8%	1	0,0%	19.797	100%
Afrique	2.017	15,4%	294	2,3%	1.318	10,1%	3.812	29,2%	3.370	25,8%	882	6,8%	474	3,6%	489	3,7%	289	2,2%	113	0,9%	0	0,0%	13.058	100%
Amérique du Sud et centrale	310	11,8%	85	3,2%	290	11,1%	917	35,0%	623	23,8%	154	5,9%	90	3,4%	96	3,7%	37	1,4%	18	0,7%	0	0,0%	2.620	100%
Asie	1.616	16,6%	278	2,8%	863	8,8%	2.866	29,4%	2.358	24,2%	661	6,8%	418	4,3%	436	4,5%	176	1,8%	91	0,9%	0	0,0%	9.763	100%
Autre/ indéterminé	8.708	15,7%	1.361	2,4%	4.951	8,9%	13.377	24,1%	12.189	21,9%	4.030	7,2%	3.157	5,7%	4.893	8,8%	1.802	3,2%	1.128	2,0%	1	0,0%	55.597	100%
<b>Total</b>	<b>101.184</b>	<b>19,6%</b>	<b>17.785</b>	<b>3,4%</b>	<b>45.902</b>	<b>8,9%</b>	<b>93.665</b>	<b>18,1%</b>	<b>86.026</b>	<b>16,7%</b>	<b>34.826</b>	<b>6,7%</b>	<b>29.994</b>	<b>5,8%</b>	<b>48.373</b>	<b>9,4%</b>	<b>31.062</b>	<b>6,0%</b>	<b>27.624</b>	<b>5,3%</b>	<b>6</b>	<b>0,0%</b>	<b>516.447</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Population totale par nationalité, sexe et âge en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

		Ages																							
		=<14	%	15-17	%	18-24	%	25-34	%	35-44	%	45-49	%	50-54	%	55-64	%	65-74	%	>=75	%	Autres	%	Total	%
F	Belgique	459.385	15,6%	104.227	3,5%	229.232	7,8%	341.946	11,6%	417.986	14,2%	223.656	7,6%	206.646	7,0%	358.383	12,1%	288.677	9,8%	320.766	10,9%	3	0,0%	2.950.907	100%
	UE du Sud	1.709	8,7%	430	2,2%	1.537	7,8%	3.104	15,8%	4.276	21,7%	1.911	9,7%	1.595	8,1%	2.114	10,7%	1.668	8,5%	1.324	6,7%	0	0,0%	19.668	100%
	UE de l'Est	1.936	16,6%	283	2,4%	1.658	14,2%	4.359	37,4%	2.091	17,9%	495	4,2%	343	2,9%	286	2,5%	95	0,8%	105	0,9%	0	0,0%	11.651	100%
	Turquie	1.138	11,6%	236	2,4%	1.803	18,4%	2.297	23,5%	1.094	11,2%	526	5,4%	541	5,5%	971	9,9%	820	8,4%	356	3,6%	0	0,0%	9.782	100%
	Maroc	2.011	15,2%	375	2,8%	2.022	15,3%	3.274	24,8%	1.751	13,3%	683	5,2%	640	4,8%	1.034	7,8%	1.038	7,9%	373	2,8%	0	0,0%	13.201	100%
	Afrique	1.817	19,4%	309	3,3%	1.399	14,9%	3.038	32,4%	1.707	18,2%	370	3,9%	192	2,0%	285	3,0%	181	1,9%	75	0,8%	1	0,0%	9.374	100%
	Amérique du Sud et centrale	296	9,3%	93	2,9%	416	13,1%	1.239	38,9%	702	22,1%	166	5,2%	95	3,0%	99	3,1%	45	1,4%	32	1,0%	0	0,0%	3.183	100%
	Asie	2.675	16,1%	500	3,0%	1.963	11,8%	5.399	32,6%	3.569	21,5%	945	5,7%	494	3,0%	567	3,4%	301	1,8%	173	1,0%	0	0,0%	16.586	100%
	Autre/indéterminé	18.455	18,6%	3.099	3,1%	9.089	9,1%	16.678	16,8%	19.943	20,0%	7.290	7,3%	5.563	5,6%	9.763	9,8%	5.593	5,6%	3.995	4,0%	0	0,0%	99.468	100%
	<b>Total</b>	<b>489.422</b>	<b>15,6%</b>	<b>109.552</b>	<b>3,5%</b>	<b>249.119</b>	<b>7,9%</b>	<b>381.334</b>	<b>12,2%</b>	<b>453.119</b>	<b>14,5%</b>	<b>236.042</b>	<b>7,5%</b>	<b>216.109</b>	<b>6,9%</b>	<b>373.502</b>	<b>11,9%</b>	<b>298.418</b>	<b>9,5%</b>	<b>327.199</b>	<b>10,4%</b>	<b>40,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>3.133.820</b>	<b>100%</b>
H	Belgique	479.844	16,8%	109.212	3,8%	239.350	8,4%	351.489	12,3%	426.570	14,9%	227.316	8,0%	208.840	7,3%	356.375	12,5%	256.699	9,0%	200.850	7,0%	6	0,0%	2.856.551	100%
	UE du Sud	1.784	7,3%	457	1,9%	1.502	6,2%	3.426	14,1%	5.098	20,9%	2.831	11,6%	2.641	10,9%	3.648	15,0%	1.847	7,6%	1.102	4,5%	0	0,0%	24.336	100%
	UE de l'Est	2.029	16,9%	331	2,8%	1.475	12,3%	3.776	31,5%	2.663	22,2%	784	6,5%	517	4,3%	307	2,6%	49	0,4%	59	0,5%	0	0,0%	11.990	100%
	Turquie	1.186	12,4%	231	2,4%	1.124	11,8%	3.133	32,8%	1.605	16,8%	502	5,3%	356	3,7%	570	6,0%	638	6,7%	210	2,2%	0	0,0%	9.555	100%
	Maroc	2.095	15,6%	355	2,6%	1.249	9,3%	4.227	31,5%	2.671	19,9%	677	5,0%	409	3,0%	581	4,3%	879	6,5%	277	2,1%	0	0,0%	13.420	100%
	Afrique	1.837	17,3%	324	3,1%	1.260	11,9%	3.231	30,4%	2.564	24,2%	584	5,5%	299	2,8%	273	2,6%	178	1,7%	61	0,6%	0	0,0%	10.611	100%
	Amérique du Sud et centrale	298	15,0%	89	4,5%	270	13,6%	698	35,1%	367	18,5%	86	4,3%	64	3,2%	82	4,1%	24	1,2%	9	0,5%	0	0,0%	1.987	100%
	Asie	2.730	17,7%	554	3,6%	1.899	12,3%	4.766	31,0%	3.244	21,1%	891	5,8%	516	3,4%	477	3,1%	220	1,4%	99	0,6%	0	0,0%	15.396	100%
	Autre/indéterminé	19.370	16,9%	3.453	3,0%	8.349	7,3%	17.632	15,4%	22.850	20,0%	9.473	8,3%	7.817	6,8%	13.829	12,1%	7.580	6,6%	4.076	3,6%	3	0,0%	114.432	100%
	<b>Total</b>	<b>511.173</b>	<b>16,7%</b>	<b>115.006</b>	<b>3,8%</b>	<b>256.478</b>	<b>8,4%</b>	<b>392.378</b>	<b>12,8%</b>	<b>467.632</b>	<b>15,3%</b>	<b>243.144</b>	<b>8,0%</b>	<b>221.459</b>	<b>7,2%</b>	<b>376.142</b>	<b>12,3%</b>	<b>268.114</b>	<b>8,8%</b>	<b>206.743</b>	<b>6,8%</b>	<b>90,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>3.058.278</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Population en âge de travailler (15-64 ans) par sexe et par Régions au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.3-âge (A1) 4e trimestre 2007

Région	Sexe				Total
	F	%	H	%	
Bruxelles	358 487	50,1%	356 571	49,9%	715 058
	10,2%		10,0%		10,1%
Wallonie	1 144 146	50,0%	1 144 833	50,0%	2 288 979
	32,5%		32,0%		32,3%
Flandre	2 018 777	49,3%	2 072 239	50,7%	4 091 016
	57,3%		58,0%		57,7%
<b>Total</b>	<b>3 521 410</b>	<b>49,6%</b>	<b>3 573 643</b>	<b>50,4%</b>	<b>7 095 053</b>
	<b>100%</b>		<b>100%</b>		<b>100%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Population active par nationalité et par sexe en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.2bB-nat (A1) 4e T 2007 - Wallonie

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	620 273	46,4%		717 086	53,6%		1 337 359	100%	
	93,3%		93,3%	90,6%		90,6%	91,8%		91,8%
Pays limitrophes	13 868	45,4%		16 667	54,6%		30 535	100%	
	2,1%		95,4%	2,1%		92,7%	2,1%		93,9%
Sud de l'UE	23 175	35,5%		42 116	64,5%		65 291	100%	
	3,5%		98,9%	5,3%		98,1%	4,5%		98,4%
Nord de l'UE	808	38,5%		1 293	61,5%		2 101	100%	
	0,1%		99,0%	0,2%		98,2%	0,1%		98,6%
Est de l'UE	1 084	42,5%		1 465	57,5%		2 549	100%	
	0,2%		99,2%	0,2%		98,4%	0,2%		98,7%
Autres pays européens	823	37,9%		1 346	62,1%		2 169	100%	
	0,1%		99,3%	0,2%		98,6%	0,1%		98,9%
Turquie	518	19,1%		2 191	80,9%		2 709	100%	
	0,1%		99,4%	0,3%		98,9%	0,2%		99,1%
Maroc	1 126	27,9%		2 910	72,1%		4 036	100%	
	0,2%		99,5%	0,4%		99,2%	0,3%		99,4%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	532	37,8%		874	62,2%		1 406	100%	
	0,1%		99,6%	0,1%		99,3%	0,1%		99,5%
Autres pays Afrique	1 042	27,9%		2 695	72,1%		3 737	100%	
	0,2%		99,8%	0,3%		99,7%	0,3%		99,7%
Autres pays Asie	897	39,6%		1 366	60,4%		2 263	100%	
	0,1%		99,9%	0,2%		99,8%	0,2%		99,9%
Amérique du Sud et Amérique centrale	298	55,2%		242	44,8%		540	100%	
	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%
Amérique du Nord / Océanie	191	38,0%		311	62,0%		502	100%	
	0,0%		100%	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%
Autre / indéterminé	200	22,9%		672	77,1%		872	100%	
	0,0%		100%	0,1%		100%	0,1%		100%
<b>Total</b>	<b>664 835</b>	<b>45,7%</b>		<b>791 234</b>	<b>54,3%</b>		<b>1 456 069</b>	<b>100%</b>	
	<b>100%</b>			<b>100%</b>			<b>100%</b>		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Population active par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.2bA-nat (A1) 4e T 2007 - Bruxelles

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	146 261	46,9%		165 921	53,1%		312 182	100%	
	78,6%		78,6%	73,3%		73,3%	75,7%		75,7%
Pays limitrophes	10 205	47,2%		11 422	52,8%		21 627	100%	
	5,5%		84,0%	5,0%		78,3%	5,2%		80,9%
Sud de l'UE	12 113	43,3%		15 856	56,7%		27 969	100%	
	6,5%		90,6%	7,0%		85,3%	6,8%		87,7%
Nord de l'UE	1 963	44,0%		2 497	56,0%		4 460	100%	
	1,1%		91,6%	1,1%		86,4%	1,1%		88,8%
Est de l'UE	4 168	34,8%		7 821	65,2%		11 989	100%	
	2,2%		93,8%	3,5%		89,9%	2,9%		91,7%
Autres pays européens	964	39,8%		1 458	60,2%		2 422	100%	
	0,5%		94,4%	0,6%		90,5%	0,6%		92,2%
Turquie	1 108	30,2%		2 560	69,8%		3 668	100%	
	0,6%		95,0%	1,1%		91,6%	0,9%		93,1%
Maroc	3 171	25,9%		9 075	74,1%		12 246	100%	
	1,7%		96,7%	4,0%		95,6%	3,0%		96,1%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	1 207	45,7%		1 433	54,3%		2 640	100%	
	0,6%		97,3%	0,6%		96,3%	0,6%		96,7%
Autres pays Afrique	1 363	30,8%		3 068	69,2%		4 431	100%	
	0,7%		98,0%	1,4%		97,6%	1,1%		97,8%
Autres pays Asie	1 638	37,2%		2 769	62,8%		4 407	100%	
	0,9%		98,9%	1,2%		98,8%	1,1%		98,9%
Amérique du Sud et Amérique centrale	1 222	54,3%		1 027	45,7%		2 249	100%	
	0,7%		99,6%	0,5%		99,3%	0,5%		99,4%
Amérique du Nord / Océanie	404	43,9%		517	56,1%		921	100%	
	0,2%		99,8%	0,2%		99,5%	0,2%		99,7%
Autre / indéterminé	373	25,9%		1 067	74,1%		1 440	100%	
	0,2%		100%	0,5%		100%	0,3%		100%
<b>Total</b>	<b>186 160</b>	<b>45,1%</b>		<b>226 491</b>	<b>54,9%</b>		<b>412 651</b>	<b>100%</b>	
	100%			100%			100%		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Population active par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

## 1.2bC-nat (A1) 4e T 2007 - Flandre

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	1 223 981	45,6%		1 463 048	54,4%		2 687 029	100%	
	96,4%		96,4%	95,0%		95,0%	95,6%		95,6%
Pays limitrophes	17 244	40,0%		25 833	60,0%		43 077	100%	
	1,4%		97,8%	1,7%		96,7%	1,5%		97,2%
Sud de l'UE	7 690	37,5%		12 795	62,5%		20 485	100%	
	0,6%		98,4%	0,8%		97,5%	0,7%		97,9%
Nord de l'UE	2 096	35,7%		3 777	64,3%		5 873	100%	
	0,2%		98,5%	0,2%		97,7%	0,2%		98,1%
Est de l'UE	3 819	41,0%		5 506	59,0%		9 325	100%	
	0,3%		98,8%	0,4%		98,1%	0,3%		98,4%
Autres pays européens	2 638	41,6%		3 702	58,4%		6 340	100%	
	0,2%		99,1%	0,2%		98,3%	0,2%		98,7%
Turquie	1 381	22,3%		4 807	77,7%		6 188	100%	
	0,1%		99,2%	0,3%		98,7%	0,2%		98,9%
Maroc	1 720	21,1%		6 425	78,9%		8 145	100%	
	0,1%		99,3%	0,4%		99,1%	0,3%		99,2%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	680	46,4%		785	53,6%		1 465	100%	
	0,1%		99,4%	0,1%		99,1%	0,1%		99,2%
Autres pays Afrique	1 908	33,5%		3 796	66,5%		5 704	100%	
	0,2%		99,5%	0,2%		99,4%	0,2%		99,4%
Autres pays Asie	4 417	41,5%		6 222	58,5%		10 639	100%	
	0,3%		99,8%	0,4%		99,8%	0,4%		99,8%
Amérique du Sud et Amérique centrale	995	54,8%		821	45,2%		1 816	100%	
	0,1%		99,9%	0,1%		99,8%	0,1%		99,9%
Amérique du Nord / Océanie	432	37,6%		718	62,4%		1 150	100%	
	0,0%		100%	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%
Autre / indéterminé	491	20,7%		1 878	79,3%		2 369	100%	
	0,0%		100%	0,1%		100%	0,1%		100%
<b>Total</b>	<b>1 269 492</b>	<b>45,2%</b>		<b>1 540 113</b>	<b>54,8%</b>		<b>2 809 605</b>	<b>100%</b>	
	<b>100%</b>			<b>100%</b>			<b>100%</b>		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux d'activité par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.1a-nat (A1) 4e T 2007 - **Bruxelles**

Nationalité	F	H	Total
Belgique	61,4%	71,4%	66,4%
Pays limitrophes	40,1%	48,4%	44,1%
Sud de l'UE	46,3%	58,6%	52,5%
Nord de l'UE	27,6%	37,3%	32,3%
Est de l'UE	33,9%	63,1%	48,5%
Autres pays européens	21,8%	37,1%	29,0%
Turquie	27,9%	58,8%	44,1%
Maroc	21,6%	57,7%	40,3%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	30,4%	37,3%	33,8%
Autres pays Afrique	26,7%	45,1%	37,2%
Autres pays Asie	22,8%	35,1%	29,3%
Amérique du Sud et Amérique centrale	37,2%	45,5%	40,6%
Amérique du Nord / Océanie	22,1%	28,5%	25,3%
Autre / indéterminé	7,7%	13,5%	11,3%
<b>Total des nationalités</b>	<b>51,9%</b>	<b>63,5%</b>	<b>57,7%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux d'activité par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.1c-nat (A1) 4e T 2007 - **Flandre**

Nationalité	F	H	Total
Belgique	65,0%	76,2%	70,7%
Pays limitrophes	36,7%	47,9%	42,7%
Sud de l'UE	51,4%	65,3%	59,3%
Nord de l'UE	35,3%	52,6%	44,7%
Est de l'UE	40,1%	55,9%	48,1%
Autres pays européens	32,1%	49,9%	40,6%
Turquie	18,5%	63,9%	41,3%
Maroc	17,6%	63,2%	40,8%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	35,4%	46,6%	40,6%
Autres pays Afrique	35,5%	55,4%	46,7%
Autres pays Asie	32,9%	50,4%	41,3%
Amérique du Sud et Amérique centrale	35,4%	49,6%	40,7%
Amérique du Nord / Océanie	22,2%	35,5%	29,0%
Autre / indéterminé	5,9%	14,6%	11,2%
<b>Total des nationalités</b>	<b>62,9%</b>	<b>74,3%</b>	<b>68,7%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux d'emploi par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.2a-nat (A1) 4e T 2007 - **Bruxelles**

Age	F	H	Total
Belgique	49,6%	58,9%	54,2%
Pays limitrophes	34,1%	42,3%	38,0%
Sud de l'UE	37,9%	49,3%	43,7%
Nord de l'UE	25,7%	34,9%	30,2%
Est de l'UE	32,5%	62,1%	47,3%
Autres pays européens	19,0%	30,8%	24,6%
Turquie	17,3%	41,5%	30,0%
Maroc	15,2%	40,8%	28,4%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	25,2%	30,8%	27,9%
Autres pays Afrique	22,4%	36,9%	30,7%
Autres pays Asie	21,5%	32,1%	27,0%
Amérique du Sud et centrale	33,8%	41,6%	37,0%
Amérique du Nord / Océanie	20,7%	26,6%	23,6%
Autre / indéterminé	6,9%	12,3%	10,3%
<b>Total des nationalités</b>	<b>42,3%</b>	<b>52,8%</b>	<b>47,5%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux d'emploi par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.2c-nat (A1) 4e T 2007 - **Flandre**

Age	F	H	Total
Belgique	60,8%	72,0%	66,5%
Pays limitrophes	32,9%	43,9%	38,8%
Sud de l'UE	45,4%	59,6%	53,5%
Nord de l'UE	33,2%	48,9%	41,8%
Est de l'UE	38,3%	54,8%	46,7%
Autres pays européens	29,1%	44,1%	36,3%
Turquie	13,1%	54,5%	33,9%
Maroc	14,5%	49,5%	32,3%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	30,1%	39,7%	34,6%
Autres pays Afrique	31,7%	49,2%	41,5%
Autres pays Asie	31,2%	46,6%	38,5%
Amérique du Sud et centrale	33,3%	46,0%	38,0%
Amérique du Nord / Océanie	21,5%	33,2%	27,4%
Autre / indéterminé	5,6%	13,9%	10,6%
<b>Total des nationalités</b>	<b>58,7%</b>	<b>70,1%</b>	<b>64,5%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux de chômage par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.3a-nat (A1) 4e T 2007 - **Bruxelles**

Nationalité	F	H	Total
Belgique	18,2%	15,3%	16,6%
Pays limitrophes	13,9%	10,9%	12,3%
Sud de l'UE	17,6%	14,5%	15,9%
Nord de l'UE	6,7%	4,2%	5,3%
Est de l'UE	4,0%	1,6%	2,4%
Autres pays européens	12,4%	16,0%	14,6%
Turquie	37,8%	29,3%	31,8%
Maroc	29,7%	29,2%	29,3%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	17,1%	17,3%	17,2%
Autres pays Afrique	16,2%	18,1%	17,5%
Autres pays Asie	5,7%	8,3%	7,4%
Amérique du Sud et centrale	9,0%	8,7%	8,8%
Amérique du Nord / Océanie	5,4%	2,7%	3,9%
Autre / indéterminé	10,2%	8,8%	9,2%
<b>Total des nationalités</b>	<b>17,5%</b>	<b>15,0%</b>	<b>16,1%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Taux de chômage par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*2.3c-nat (A1) 4e T 2007 - **Flandre**

Nationalité	F	H	Total
Belgique	5,6%	3,4%	4,4%
Pays limitrophes	9,4%	5,2%	6,9%
Sud de l'UE	11,4%	7,7%	9,1%
Nord de l'UE	5,3%	4,7%	5,0%
Est de l'UE	4,6%	1,9%	3,0%
Autres pays européens	9,1%	11,2%	10,3%
Turquie	29,0%	14,7%	17,9%
Maroc	17,7%	21,5%	20,7%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	15,0%	14,6%	14,8%
Autres pays Afrique	10,6%	11,0%	10,9%
Autres pays Asie	5,0%	7,3%	6,3%
Amérique du Sud et centrale	5,9%	7,2%	6,5%
Amérique du Nord / Océanie	2,8%	3,9%	3,5%
Autre / indéterminé	5,1%	5,0%	5,0%
<b>Total des nationalités</b>	<b>5,7%</b>	<b>3,7%</b>	<b>4,6%</b>

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité en Wallonie au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

## 1.5bB-nat (A1) 4e T 2007 - Wallonie

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	94 225	55,3%		76 045	44,7%		<b>170 270</b>	100%	
	90,5%		90,5%	87,0%		87,0%	88,9%		88,9%
Pays limitrophes	2 652	53,7%		2 291	46,3%		<b>4 943</b>	100%	
	2,5%		93,1%	2,6%		89,6%	2,6%		91,5%
Sud de l'UE	5 973	48,6%		6 318	51,4%		<b>12 291</b>	100%	
	5,7%		98,8%	7,2%		96,9%	6,4%		97,9%
Est de l'UE	75	54,0%		64	46,0%		<b>139</b>	100%	
	0,1%		98,9%	0,1%		96,9%	0,1%		98,0%
Autre / indéterminé	109	51,7%		102	48,3%		<b>211</b>	100%	
	0,1%		99,0%	0,1%		97,1%	0,1%		98,1%
Maroc	121	31,8%		259	68,2%		<b>380</b>	100%	
	0,1%		99,1%	0,3%		97,3%	0,2%		98,3%
Autres pays Asie	264	29,0%		645	71,0%		<b>909</b>	100%	
	0,3%		99,3%	0,7%		98,1%	0,5%		98,8%
Nord de l'UE	283	27,0%		765	73,0%		<b>1 048</b>	100%	
	0,3%		99,6%	0,9%		99,0%	0,5%		99,3%
Autres pays Afrique	79	37,4%		132	62,6%		<b>211</b>	100%	
	0,1%		99,7%	0,2%		99,1%	0,1%		99,4%
Autres pays européens	184	25,0%		553	75,0%		<b>737</b>	100%	
	0,2%		99,9%	0,6%		99,7%	0,4%		99,8%
Turquie	60	36,6%		104	63,4%		<b>164</b>	100%	
	0,1%		99,9%	0,1%		99,9%	0,1%		99,9%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	42	62,7%		25	37,3%		<b>67</b>	100%	
	0,0%		100%	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%
Amérique du Sud et centrale	13	46,4%		15	53,6%		<b>28</b>	100%	
	0,0%		100%	0,0%		99,9%	0,0%		99,9%
Amérique du Nord / Océanie	29	27,4%		77	72,6%		<b>106</b>	100%	
	0,0%		100%	0,1%		100%	0,1%		100%
<b>Total</b>	<b>104 109</b>	54,4%		<b>87 395</b>	45,6%		<b>191 504</b>	100%	
	100%			100%			100%		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

## 1.5bA-nat (A1) 4e T 2007 - Bruxelles

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	26.561	51,1%		25.401	48,9%		<b>51.962</b>	100%	
	81,5%		81,5%	74,6%		74,6%	78,0%		78,0%
Pays limitrophes	1.416	53,3%		1.243	46,7%		<b>2.659</b>	100%	
	4,3%		85,9%	3,7%		78,3%	4,0%		82,0%
Sud de l'UE	2.136	48,1%		2.306	51,9%		<b>4.442</b>	100%	
	6,6%		92,4%	6,8%		85,1%	6,7%		88,7%
Est de l'UE	131	55,5%		105	44,5%		<b>236</b>	100%	
	0,4%		92,8%	0,3%		85,4%	0,4%		89,0%
Autre / indéterminé	165	57,3%		123	42,7%		<b>288</b>	100%	
	0,5%		93,3%	0,4%		85,7%	0,4%		89,4%
Maroc	120	34,0%		233	66,0%		<b>353</b>	100%	
	0,4%		93,7%	0,7%		86,4%	0,5%		90,0%
Autres pays Asie	419	35,9%		749	64,1%		<b>1.168</b>	100%	
	1,3%		95,0%	2,2%		88,6%	1,8%		91,7%
Nord de l'UE	942	26,2%		2.648	73,8%		<b>3.590</b>	100%	
	2,9%		97,9%	7,8%		96,4%	5,4%		97,1%
Autres pays Afrique	206	45,4%		248	54,6%		<b>454</b>	100%	
	0,6%		98,5%	0,7%		97,1%	0,7%		97,8%
Autres pays européens	221	28,5%		554	71,5%		<b>775</b>	100%	
	0,7%		99,2%	1,6%		98,7%	1,2%		99,0%
Turquie	94	28,9%		231	71,1%		<b>325</b>	100%	
	0,3%		99,5%	0,7%		99,4%	0,5%		99,4%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	110	55,3%		89	44,7%		<b>199</b>	100%	
	0,3%		99,8%	0,3%		99,7%	0,3%		99,7%
Amérique du Sud et centrale	22	61,1%		14	38,9%		<b>36</b>	100%	
	0,1%		99,9%	0,0%		99,7%	0,1%		99,8%
Amérique du Nord / Océanie	38	28,8%		94	71,2%		<b>132</b>	100%	
	0,1%		100%	0,3%		100%	0,2%		100%
<b>Total</b>	<b>32.581</b>	48,9%		<b>34.038</b>	51,1%		<b>66.619</b>	100%	
	100%			100%			100%		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

Demandeurs d'emploi par sexe et nationalité en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)1.5bC-nat (A1) 4e T 2007 - **Flandre**

Nationalité 'Base'	Sexe *								
	F	%	% cumulé	H	%	% cumulé	Total	%	% cumulé
Belgique	68 179	57,6%		50 238	42,4%		<b>118 417</b>	100%	
	94,0%		94,0%	88,9%		88,9%	91,8%		91,8%
Pays limitrophes	1 622	54,7%		1 341	45,3%		<b>2 963</b>	100%	
	2,2%		96,2%	2,4%		91,3%	2,3%		94,1%
Sud de l'UE	878	47,2%		982	52,8%		<b>1 860</b>	100%	
	1,2%		97,4%	1,7%		93,0%	1,4%		95,5%
Est de l'UE	112	38,5%		179	61,5%		<b>291</b>	100%	
	0,2%		97,6%	0,3%		93,3%	0,2%		95,7%
Autre / indéterminé	174	62,6%		104	37,4%		<b>278</b>	100%	
	0,2%		97,8%	0,2%		93,5%	0,2%		95,9%
Maroc	240	36,8%		413	63,2%		<b>653</b>	100%	
	0,3%		98,2%	0,7%		94,2%	0,5%		96,5%
Autres pays Asie	400	36,2%		706	63,8%		<b>1 106</b>	100%	
	0,6%		98,7%	1,2%		95,5%	0,9%		97,3%
Nord de l'UE	304	18,0%		1 381	82,0%		<b>1 685</b>	100%	
	0,4%		99,1%	2,4%		97,9%	1,3%		98,6%
Autres pays Afrique	102	47,0%		115	53,0%		<b>217</b>	100%	
	0,1%		99,3%	0,2%		98,1%	0,2%		98,8%
Autres pays européens	202	32,6%		417	67,4%		<b>619</b>	100%	
	0,3%		99,6%	0,7%		98,9%	0,5%		99,3%
Turquie	222	32,9%		453	67,1%		<b>675</b>	100%	
	0,3%		99,9%	0,8%		99,7%	0,5%		99,8%
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	59	50,0%		59	50,0%		<b>118</b>	100%	
	0,1%		99,9%	0,1%		99,8%	0,1%		99,9%
Amérique du Sud et centrale	12	30,0%		28	70,0%		<b>40</b>	100%	
	0,0%		100%	0,0%		99,8%	0,0%		99,9%
Amérique du Nord / Océanie	25	21,2%		93	78,8%		<b>118</b>	100%	
	0,0%		100%	0,2%		100%	0,1%		100%
<b>Total</b>	<b>72 531</b>	<b>56,2%</b>		<b>56 509</b>	<b>43,8%</b>		<b>129 040</b>	<b>100%</b>	
	100%			100%			100%		

Source : BCSS "Applications de base"; table "btp5d\_074\_1", calcul METICES-ULB

*Part des salariés à temps partiel par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

3a-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Bruxelles</b>				
Régime Travail	Nationalité	F*	H*	Total
<b>Temps partiel</b>	Belgique	37 428	16 671	54 099
		35,5%	15,2%	25,2%
	Pays limitrophes	2 283	963	3 246
		31,1%	12,7%	21,8%
	UE du Sud	3 749	1 402	5 151
		42,2%	13,8%	27,1%
	UE du Nord	306	129	435
		20,9%	8,4%	14,5%
	UE de l'Est	1 837	127	1 964
		61,8%	9,7%	45,9%
	Autres pays européens	279	174	453
		40,0%	18,7%	27,8%
	Turquie	386	320	706
		62,0%	22,2%	34,2%
	Maroc	1 172	1 650	2 822
		54,5%	28,8%	35,8%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	353	219	572
		36,4%	20,9%	28,3%
	Autres pays africains	457	501	958
		41,9%	21,6%	28,1%
Autres pays asiatiques	565	510	1 075	
	41,9%	28,7%	34,4%	
Amérique du Sud et Amérique centrale	618	193	811	
	58,4%	26,0%	45,1%	
Amérique du Nord / Océanie	53	26	79	
	17,5%	7,5%	12,2%	
Autre / indéterminé	169	286	455	
	53,0%	31,7%	37,2%	
<b>Total</b>		<b>49 655</b>	<b>23 171</b>	<b>72 826</b>
		36,9%	15,9%	26,0%

Source : BCSS "Statistiques en ligne" calcul METICES-ULB \*Le pourcentage représente la part du temps partiel des salariés sur les trois catégories de régime du travail (temps plein, partiel et régime spécial) par nationalité et par sexe.

*Part des salariés à temps partiel par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

3c-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Flandre</b>				
Régime Travail	Nationalité	F*	H*	Total
<b>Temps partiel</b>	Belgique	504 961	126 324	631 285
		50,3%	11,1%	29,5%
	Pays limitrophes	5 775	1 888	7 663
		50,1%	12,1%	28,3%
	UE du Sud	2 940	1 108	4 048
		48,4%	11,9%	26,3%
	UE du Nord	657	287	944
		42,0%	11,4%	23,1%
	UE de l'Est	1 407	127	1 534
		47,6%	3,9%	24,8%
	Autres pays européens	1 026	264	1 290
		49,0%	9,1%	25,8%
	Turquie	374	308	682
		42,5%	8,9%	15,7%
	Maroc	722	572	1 294
		52,5%	12,0%	21,1%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	270	86	356
		48,0%	14,1%	30,4%
	Autres pays africains	775	326	1 101
		47,2%	10,1%	22,6%
Autres pays asiatiques	1 697	866	2 563	
	46,7%	18,9%	31,2%	
Amérique du Sud et Amérique centrale	470	94	564	
	54,2%	13,5%	36,1%	
Amérique du Nord / Océanie	99	62	161	
	30,2%	13,1%	20,1%	
Autre / indéterminé	239	387	626	
	54,9%	22,8%	29,4%	
<b>Total</b>		<b>521 412</b>	<b>132 699</b>	<b>654 111</b>
		50,3%	11,2%	29,4%

Source : BCSS "Statistiques en ligne" calcul METICES-ULB \*Le pourcentage représente la part du temps partiel des salariés sur les trois catégories de régime du travail (temps plein, partiel et régime spécial) par nationalité et par sexe.

Part du temps partiel dans l'emploi salarié selon le secteur, la nationalité et le sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

**Belgique**

Code Nace	Femmes	Temps partiel	%*	Code Nace	Hommes	Temps partiel	%*
85	Santé et action sociale	198.382	63,0	80	Education	37.928	35,1
75	Administration publique	113.216	45,8	85	Santé et action sociale	19.105	23,6
80	Education	102.371	43,2	75	Administration publique	18.297	7,7
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	91.132	63,6	55	Hôtels et restaurants	15.191	40,1
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	74.755	44,1	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	13.875	19,9

Source : BCSS, données en ligne, calculs METICES-ULB \*% représente la part du temps partiel selon le régime de travail (temps partiel, temps plein, régime spécial) dans le secteur

**UE du Sud**

Code Nace	Femmes	Temps partiel	%	Code Nace	Hommes	Temps partiel	%
85	Santé et action sociale	2.916	58,8	55	Hôtels et restaurants	1.400	51,8
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	2.872	53,2	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	388	18,8
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	2.839	66,4	80	Education	351	34,5
55	Hôtels et restaurants	1.344	64,7	85	Santé et action sociale	342	21,2
75	Administration publique	1.159	51,4	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	333	7,9

**Turquie**

Code Nace	Femmes	Temps partiel	%	Code Nace	Hommes	Temps partiel	%
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	518	57,4	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	230	17,3
55	Hôtels et restaurants	78	68,4	55	Hôtels et restaurants	185	62,3
85	Santé et action sociale	55	55,6	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	79	42,5
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	47	59,5	15	Industries alimentaires	63	14,1
80	Education	31	56,4	45	Construction	45	2,6

**Maroc**

Code Nace	Femmes	Temps partiel	%	Code Nace	Hommes	Temps partiel	%
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1.279	66,8	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	789	24,0
85	Santé et action sociale	267	58,6	55	Hôtels et restaurants	696	53,1
55	Hôtels et restaurants	254	56,1	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	333	46,6
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	171	55,3	15	Industries alimentaires	104	17,5
75	Administration publique	108	20,6	60	Transports terrestres	98	18,4

**Afrique**

Code Nace	Femmes	Temps partiel	%	Code Nace	Hommes	Temps partiel	%
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	952	55,1	55	Hôtels et restaurants	570	57,2
85	Santé et action sociale	696	54,7	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	223	9,5
55	Hôtels et restaurants	252	47,5	85	Santé et action sociale	180	31,0
75	Administration publique	202	21,4	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	158	40,9
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	140	58,3	80	Education	71	26,7

Source : BCSS, données en ligne, calculs METICES-ULB \*\*% calculé selon le régime de travail (temps plein, régime spécial)

*Part des salariés à temps partiel de courte durée par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

6.1Ba-nat (A5-3) 4e T 2007 <b>Bruxelles</b>							
Temps partiel	Nationalité	Sexe				Total	%
		F	%	H	%		
<b>0-45%</b>	Belgique	5 119	59,7%	3 462	40,3%	8 581	100%
			12,9%		17,6%		14,4%
	UE du Sud	639	68,1%	299	31,9%	938	100%
			16,2%		18,3%		16,8%
	UE de l'Est	247	92,2%	21	7,8%	268	100%
			13,1%		12,9%		13,1%
	Turquie	198	69,5%	87	30,5%	285	100%
			45,3%		24,3%		35,8%
	Maroc	352	41,9%	489	58,1%	841	100%
			27,6%		22,4%		24,3%
	Afrique	220	47,8%	240	52,2%	460	100%
			22,1%		19,7%		20,8%
	Amérique du Sud et centrale	123	71,9%	48	28,1%	171	100%
			19,4%		22,3%		20,1%
	Asie	202	49,5%	206	50,5%	408	100%
			32,5%		35,1%		33,7%
	Autres	588	59,8%	396	40,2%	984	100%
		17,4%		19,0%		18,0%	
<b>Sous total</b>		<b>7 688</b>	<b>59,4%</b>	<b>5 248</b>	<b>40,6%</b>	<b>12 936</b>	<b>100%</b>
			14,5%		18,7%		16,0%

Source : BCSS "Statistiques en ligne" calcul METICES-ULB \*Note : le % vertical est calculé sur le total du TP <95% de chaque groupe de nationalité

*Part des salariés à temps partiel de courte durée par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

6.1Bc-nat (A5-3) 4e T 2007 <b>Flandre</b>							
Temps partiel	Nationalité	Sexe				Total	%
		F	%	H	%		
<b>0-45%</b>	Belgique	45 569	73,2%	16 684	26,8%	62 253	100%
			8,6%		10,7%		9,0%
	UE du Sud	488	68,4%	225	31,6%	713	100%
			15,3%		15,1%		15,2%
	UE de l'Est	295	92,5%	24	7,5%	319	100%
			18,0%		6,4%		15,8%
	Turquie	109	58,3%	78	41,7%	187	100%
			20,7%		10,7%		14,9%
	Maroc	197	56,6%	151	43,4%	348	100%
			21,5%		9,9%		14,3%
	Afrique	249	64,0%	140	36,0%	389	100%
			18,3%		10,6%		14,5%
	Amérique du Sud et centrale	131	84,0%	25	16,0%	156	100%
			24,0%		12,3%		20,9%
	Asie	572	65,9%	296	34,1%	868	100%
			27,6%		21,7%		25,2%
	Autres	1 611	69,9%	695	30,1%	2 306	100%
		18,1%		14,6%		16,8%	
<b>Sous total</b>		<b>49 221</b>	<b>72,9%</b>	<b>18 318</b>	<b>27,1%</b>	<b>67 539</b>	<b>100%</b>
			8,9%		10,9%		9,4%

Source : BCSS "Statistiques en ligne"; calcul METICES-ULB \*Le % vertical est calculé sur le total du TP <95% de chaque groupe de nationalité

*Part de l'emploi en régime « spécial » dans l'emploi salarié par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

4.1Na-nat (A5-3) 4 <sup>e</sup> T 2007 Bruxelles				
Régime Travail	Nationalité	F	H	Total
<b>Spécial</b>	Belgique	2.305	2.999	5.304
		2,2%	2,7%	2,5%
	Pays limitrophes	201	244	445
		2,7%	3,2%	3,0%
	UE du Sud	192	232	424
		2,2%	2,3%	2,2%
	UE du Nord	29	32	61
		2,0%	2,1%	2,0%
	UE de l'Est	44	36	80
		1,5%	2,8%	1,9%
	Autres pays européens	21	53	74
		3,0%	5,7%	4,5%
	Turquie	51	38	89
		8,2%	2,6%	4,3%
	Maroc	103	535	638
		4,8%	9,3%	8,1%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	91	169	260
		9,4%	16,1%	12,9%
	Autres pays africains	96	328	424
		8,8%	14,1%	12,4%
Autres pays asiatiques	57	77	134	
	4,2%	4,3%	4,3%	
Amérique du Sud et Amérique centrale	16	22	38	
	1,5%	3,0%	2,1%	
Amérique du Nord / Océanie	6	4	10	
	2,0%	1,2%	1,5%	
Autre / indéterminé	39	176	215	
	12,2%	19,5%	17,6%	
<b>Total</b>		<b>3.251</b>	<b>4.945</b>	<b>8.196</b>
		2,4%	3,4%	2,9%

Source : BCSS "Statistiques en ligne", calcul METICES-ULB

*Part de l'emploi en régime « spécial » dans l'emploi salarié par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

4.1Nc-nat (A5-3) 4<sup>e</sup> T 2007 **Flandre**

Régime Travail	Nationalité	F	H	Total
<b>Spécial</b>	Belgique	26.803	29.873	56.676
		2,7%	2,6%	2,6%
	Pays limitrophes	789	976	1.765
		6,8%	6,3%	6,5%
	UE du Sud	245	387	632
		4,0%	4,2%	4,1%
	UE du Nord	60	78	138
		3,8%	3,1%	3,4%
	UE de l'Est	229	250	479
		7,7%	7,7%	7,7%
	Autres pays européens	203	351	554
		9,7%	12,1%	11,1%
	Turquie	152	418	570
		17,3%	12,0%	13,1%
	Maroc	194	948	1.142
		14,1%	19,9%	18,6%
	Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	63	137	200
		11,2%	22,5%	17,1%
	Autres pays africains	251	778	1.029
		15,3%	24,1%	21,1%
	Autres pays asiatiques	379	497	876
		10,4%	10,9%	10,7%
	Amérique du Sud et Amérique centrale	75	109	184
		8,7%	15,7%	11,8%
	Amérique du Nord / Océanie	5	15	20
		1,5%	3,2%	2,5%
	Autre / indéterminé	65	462	527
	14,9%	27,2%	24,7%	
<b>Total</b>	<b>29.513</b>	<b>35.279</b>	<b>64.792</b>	
	2,8%	3,0%	2,9%	

Source : BCSS "Statistiques en ligne", calcul METICES-ULB

*Part des indépendants et aidants dans la population active occupée par nationalité et par sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

1.3-nat (A4-C) Belgique						
Position socio-économique : indépendants et aidants						
Nationalité	Sexe *					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	224 144	34,6%	423 546	65,4%	647 690	100%
		12,6%		19,7%		16,5%
UE du Sud	3 981	23,2%	13 150	76,8%	17 131	100%
		11,6%		21,2%		17,8%
UE de l'Est	2 246	17,2%	10 838	82,8%	13 084	100%
		25,1%		65,8%		51,5%
Maroc	170	12,6%	1 179	87,4%	1 349	100%
		3,77%		8,57%		7,39%
Turquie	208	14,1%	1 264	85,9%	1 472	100%
		10,8%		16,7%		15,5%
Afrique	244	23,6%	792	76,4%	1 036	100%
		4,2%		7,3%		6,2%
Amérique du Sud et Amérique centrale	152	31,7%	327	68,3%	479	100%
		6,6%		16,3%		11,1%
Autres	11 932	29,6%	28 432	70,4%	40 364	100%
		17,6%		24,2%		21,8%
<b>Total indépendants et aidants</b>	<b>243 077</b>	<b>33,6%</b>	<b>479 528</b>	<b>66,4%</b>	<b>722 605</b>	<b>100%</b>
		12,7%		20,2%		16,9%
<b>Total actifs occupés</b>	<b>1 908 281</b>	<b>44,5%</b>	<b>2 379 527</b>	<b>55,5%</b>	<b>4 287 808</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

*Statut socioéconomique de la population en Belgique selon le sexe et la nationalité au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (pourcentages)*

Nationalité (Base)	Position Socioéconomique	F	H	Total
Belgique	Salariés	30,6%	35,0%	32,8%
	Indépendant	3,6%	8,3%	5,9%
	Salarié et indépendant	1,1%	2,4%	1,7%
	Aidant d'indépendant	0,9%	0,6%	0,8%
	Demandeur d'emploi	3,8%	3,2%	3,5%
	Inactifs	44,8%	44,5%	44,7%
	Autres	15,2%	5,9%	10,7%
	<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Pays limitrophes	Salariés	18,3%	25,6%	22,1%
	Indépendant	3,7%	7,9%	6,0%
	Salarié et indépendant	0,5%	0,7%	0,6%
	Aidant d'indépendant	0,6%	0,3%	0,5%
	Demandeur d'emploi	3,0%	2,3%	2,6%
	Inactifs	26,1%	24,3%	25,2%
	Autres	47,8%	38,9%	43,0%
	<b>Total</b>		<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
UE du Sud	Salariés	19,3%	27,7%	23,7%
	Indépendant	2,2%	7,4%	4,9%
	Salarié et indépendant	0,5%	1,3%	0,9%
	Aidant d'indépendant	0,4%	0,3%	0,3%
	Demandeur d'emploi	5,8%	5,6%	5,7%
	Inactifs	43,5%	41,1%	42,2%

	Autres	28,3%	16,6%	22,1%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
UE de l'Est	Salariés	19,0%	14,8%	16,8%
	Indépendant	5,4%	27,0%	16,5%
	Salarié et indépendant	0,7%	0,7%	0,7%
	Aidant d'indépendant	1,0%	2,3%	1,7%
	Demandeur d'emploi	1,3%	0,9%	1,1%
	Inactifs	19,8%	16,5%	18,2%
	Autres	52,8%	37,7%	45,0%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
UE du Nord	Salariés	15,5%	19,0%	17,3%
	Indépendant	3,9%	10,2%	7,2%
	Salarié et indépendant	0,5%	0,7%	0,6%
	Aidant d'indépendant	0,4%	0,2%	0,3%
	Demandeur d'emploi	1,4%	1,4%	1,4%
	Inactifs	19,1%	22,8%	21,1%
	Autres	59,2%	45,8%	52,1%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Maroc	Salariés	10,3%	28,1%	19,4%
	Indépendant	0,3%	2,6%	1,5%
	Salarié et indépendant	0,1%	0,5%	0,3%
	Aidant d'indépendant	0,1%	0,1%	0,1%
	Demandeur d'emploi	3,6%	11,0%	7,4%
	Inactifs	30,5%	33,0%	31,8%
	Autres	55,1%	24,9%	39,6%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Turquie	Salariés	7,5%	24,3%	16,3%
	Indépendant	0,7%	4,8%	2,8%
	Salarié et indépendant	0,1%	0,5%	0,3%
	Aidant d'indépendant	0,2%	0,2%	0,2%
	Demandeur d'emploi	4,7%	8,3%	6,6%
	Inactifs	34,8%	41,3%	38,2%
	Autres	52,1%	20,6%	35,6%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Congo-Kinshasa, Burundi, Ruanda	Salariés	17,7%	21,8%	0,0%
	Indépendant	0,5%	2,3%	0,0%
	Salarié et indépendant	0,2%	0,4%	0,0%
	Aidant d'indépendant	0,1%	0,0%	0,0%
	Demandeur d'emploi	3,5%	4,6%	0,0%
	Inactifs	45,8%	36,9%	0,0%
	Autres	32,2%	33,8%	100,0%
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>
Total général		5.646.299	5.494.715	11.164.924

Source : Appl\_5 : fichier "btp5e\_071\_1"; "btp5e\_072\_1"; "btp5e\_073\_1"; "btp5e\_074\_1", calculs Métices

*Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

Nationalité	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	13914	31,6%	30134	68,4%	44048	100%
	11,6%		21,4%		16,9%	
UE du Sud	1074	24,0%	3399	76,0%	4473	100%
	10,8%		25,1%		19,0%	
UE de l'Est	1053	14,0%	6449	86,0%	7502	100%
	26,3%		83,8%		64,1%	
Turquie	64	14,9%	366	85,1%	430	100%
	9,3%		20,2%		17,2%	
Maroc	75	9,9%	682	90,1%	757	100%
	3,4%		10,6%		8,7%	
Afrique	78	19,6%	319	80,4%	397	100%
	3,6%		8,6%		6,8%	
Amérique du Sud et centrale	51	20,7%	195	79,3%	246	100%
	4,6%		20,8%		12,0%	
Asie	191	20,3%	748	79,7%	939	100%
	12,4%		29,5%		23,0%	
Autres	1957	33,5%	3877	66,5%	5834	100%
	16,1%		25,4%		21,3%	
<b>Total indépendants et aidants</b>	<b>18457</b>	<b>28,6%</b>	<b>46169</b>	<b>71,4%</b>	<b>64626</b>	<b>100%</b>
	12,0%		24,0%		18,7%	
<b>Total actifs occupés</b>	<b>153579</b>	<b>44,4%</b>	<b>192453</b>	<b>55,6%</b>	<b>346032</b>	

Source : BCSS, Applications de base, Table "btp5d\_074\_1"

13b-nat (A4-C)

*Part des indépendants et aidants dans la population active occupée selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

Nationalité	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
Belgique	147293	35,1%	272100	64,9%	419393	100%
	56,3%		52,2%		53,5%	
UE du Sud	710	22,2%	2487	77,8%	3197	100%
	54,8%		51,4%		52,1%	
UE de l'Est	755	25,3%	2230	74,7%	2985	100%
	54,1%		51,0%		51,7%	
Turquie	97	13,6%	616	86,4%	713	100%
	58,1%		50,9%		51,8%	
Maroc	39	12,3%	279	87,7%	318	100%
	62,9%		51,5%		52,6%	
Afrique	74	26,3%	207	73,7%	281	100%
	57,8%		51,5%		53,0%	
Amérique du Sud et centrale	66	50,4%	65	49,6%	131	100%
	60,0%		52,8%		56,2%	
Asie	536	31,5%	1167	68,5%	1703	100%
	60,2%		51,9%		54,3%	
Autre / indéterminé	4686	30,8%	10518	69,2%	15204	100%
	54,6%		51,0%		52,1%	
<b>Total</b>	<b>154256</b>	<b>34,7%</b>	<b>289669</b>	<b>65,3%</b>	<b>443925</b>	<b>100%</b>
	56,2%		52,1%		53,5%	
<b>Total actifs occupés</b>	<b>1196961</b>	<b>44,7%</b>	<b>1483604</b>	<b>55,3%</b>	<b>2680565</b>	

Source : BCSS, Applications de base, Table "btp5d\_074\_1"

13b-nat (A4-C)

*L'indice de concentration des salariés dans les secteurs selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*

<b>Bruxelles</b>		4.1B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b>				<b>Belgique</b>		
		<b>Femmes</b>		<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
752	Services de prérogative publique	2,4%	1,24	Services de prérogative publique	4,0%	1,29	752	
753	Sécurité sociale obligatoire	1,4%	1,19	Assurances et caisses de retraite à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1,3%	1,22	660	
802	Enseignement secondaire	10,6%	1,17	Enseignement secondaire	4,4%	1,21	802	
660	Assurances et caisses de retraite à l'exclusion des assurances sociales obligatoires	1,4%	1,15	Intermédiation monétaire	3,2%	1,15	651	
751	Administration générale économique et sociale	13,2%	1,14	Enquêtes et sécurité	1,2%	1,15	746	

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

<b>Bruxelles</b>		4.2B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b>				<b>UE du Sud</b>		
		<b>Femmes</b>		<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
950	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1,5%	5,55	Travaux de finition	5,4%	4,25	454	
703	Code nace inconnu	4,7%	4,07	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	8,0%	2,80	452	
158	Autres industries alimentaires	1,6%	2,19	Entretien et réparation de véhicules automobiles	2,0%	2,43	502	
990	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	1,1%	2,14	Code nace inconnu	1,0%	1,88	703	
911	Activités d'organisations économiques patronales et professionnelles	2,6%	1,95	Activités d'organisations économiques patronales et professionnelles	1,3%	1,88	911	

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

<b>Bruxelles</b>		4.3B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b>				<b>UE de l'Est</b>		
		<b>Femmes</b>		<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
745	Sélection et fourniture de personnel	46,5%	7,50	Services annexes à l'agriculture à l'exclusion des services vétérinaires: aménagement des paysages	1,8%	9,87	14	
554	Cafés	1,5%	3,33	Travaux de finition	7,9%	6,17	454	
748	Services divers fournis principalement aux entreprises	2,4%	2,07	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	14,6%	5,11	452	
522	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	0,7%	2,05	Activités d'organisations économiques patronales et professionnelles	1,7%	2,53	911	
551	Hôtels	2,2%	1,44	Travaux d'installation	4,7%	2,23	453	

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

<b>Bruxelles</b>		4.4B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b> <b>Turquie</b>					
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
14	Services annexes à l'agriculture à l'exclusion des services vétérinaires: aménagement des paysages	0,5%	30,87	Préparation des sites	5,2%	31,65	451
747	Nettoyage industriel	59,6%	17,80	Industrie des viandes	2,2%	13,23	151
155	Industrie laitière	0,3%	7,33	Nettoyage industriel	22,9%	7,60	747
158	Autres industries alimentaires	1,4%	1,97	Fabrication d'articles confectionnés en textile sauf habillement	0,4%	5,31	174
745	Sélection et fourniture de personnel	9,5%	1,53	Construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil	14,6%	5,11	452

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

		4.5B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b> <b>Maroc</b>									
<b>Bruxelles</b>				<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace				
747	Nettoyage industriel	30,3%	9,04	Nettoyage industriel	14,7%	4,88	747				
551	Hôtels	4,4%	2,96	Culture de céréales et horticulture	0,6%	3,93	11				
554	Cafés	1,0%	2,19	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	1,4%	3,65	522				
745	Sélection et fourniture de personnel	13,5%	2,17	Autres industries alimentaires	3,1%	3,04	158				
555	Cantines et traiteurs	1,6%	1,84	Manutention et entreposage	1,2%	2,60	631				

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

<b>Bruxelles</b>		4.6B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 <b>Indice de concentration</b> <b>Afrique</b>					
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
551	Hôtels	4,8%	3,22	Culture de céréales et horticulture	1,7%	10,98	11
745	Sélection et fourniture de personnel	17,8%	2,86	Sélection et fourniture de personnel	13,9%	3,68	745
853	Action sociale	19,0%	2,58	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,7%	2,19	990
554	Cafés	1,0%	2,18	Cantines et traiteurs	2,0%	2,16	555
555	Cantines et traiteurs	1,7%	1,97	Restaurants	8,9%	2,15	553

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.7B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007		Indice de concentration						Asie
Bruxelles		Femmes			Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
950	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	3,3%	12,38		Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	0,9%	11,79	950
553	Restaurants	17,4%	8,01		Fabrication de parties et accessoires pour les véhicules automobiles et pour leurs moteurs	0,7%	6,86	343
551	Hôtels	9,1%	6,07		Culture de céréales et horticulture	0,9%	5,95	11
990	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	2,2%	4,09		Restaurants	19,9%	4,81	553
522	Commerce de détail alimentaire en magasins spécialisés	1,1%	3,09		Conseil en systèmes informatiques	5,6%	3,95	721

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

*L'indice de concentration des salariés dans les secteurs selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*

4.1F-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007		Indice de concentration						Belgique
Flandre		Femmes			Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
752	Services de prérogative publique	1,7%	1,03		Transports ferroviaires	1,6%	1,05	601
753	Sécurité sociale obligatoire	1,2%	1,03		Services de prérogative publique	4,3%	1,04	752
802	Enseignement secondaire	12,7%	1,02		Enseignement secondaire	4,5%	1,04	802
651	Intermédiation monétaire	2,3%	1,02		Intermédiation monétaire	2,0%	1,03	651
851	Activités pour la santé humaine	9,5%	1,02		Activités de poste et de courrier	1,4%	1,03	641

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.2F-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007		Indice de concentration						UE du Sud
Flandre		Femmes			Hommes			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
11	Culture de céréales et horticulture	2,0%	7,03		Culture de céréales et horticulture	2,0%	6,21	11
747	Nettoyage industriel	4,7%	3,66		Fabrication de générateurs de vapeur	1,0%	6,08	283
551	Hôtels	1,6%	3,46		Restaurants	5,5%	4,43	553
553	Restaurants	4,6%	2,82		Traitement et revêtement des métaux: mécanique générale	2,5%	2,61	285
930	Autres services	3,1%	2,58		Commerce de véhicules automobiles	2,0%	2,20	501

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.3F-IC (A8) 4° T 2007 <b>Indice de concentration UE de l'Est</b>								
<b>Flandre Femmes</b>				<b>Flandre Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
11	Culture de céréales et horticulture	3,4%	12,14		Transports fluviaux	0,8%	23,01	612
554	Cafés	1,7%	4,81		Culture de céréales et horticulture	4,6%	14,14	11
745	Sélection et fourniture de personnel	26,0%	4,51		Industrie des viandes	5,9%	10,72	151
803	Enseignement supérieur	3,4%	3,70		Services annexes à l'agriculture à l'exclusion des services vétérinaires: aménagement des paysages	2,1%	4,96	14
551	Hôtels	1,7%	3,67		Préparation des sites	1,6%	4,14	451

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.4F-IC (A8) 4° T 2007 <b>Indice de concentration Turquie</b>								
<b>Flandre Femmes</b>				<b>Flandre Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
14	Services annexes à l'agriculture à l'exclusion des services vétérinaires: aménagement des paysages	3,4%	69,99		Préparation des sites	5,8%	15,21	451
11	Culture de céréales et horticulture	7,9%	28,53		Industrie des viandes	6,4%	11,67	151
747	Nettoyage industriel	16,1%	12,63		Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	0,8%	9,73	247
151	Industrie des viandes	3,3%	11,06		Nettoyage industriel	4,5%	8,53	747
748	Services divers fournis principalement aux entreprises	3,5%	3,76		Culture de céréales et horticulture	2,4%	7,43	11

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.5F-IC (A8) 4° T 2007 <b>Indice de concentration Maroc</b>								
<b>Flandre Femmes</b>				<b>Flandre Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
747	Nettoyage industriel	19,1%	14,99		Culture de céréales et horticulture	6,7%	20,55	11
551	Hôtels	2,5%	5,48		Nettoyage industriel	6,8%	12,77	747
745	Sélection et fourniture de personnel	24,6%	4,26		Sélection et fourniture de personnel	19,8%	5,02	745
11	Culture de céréales et horticulture	1,2%	4,18		Industrie des viandes	2,1%	3,73	151
554	Cafés	1,4%	3,93		Cantines et traiteurs	0,9%	3,27	555

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.6F-IC (A8) 4° T 2007 <b>Indice de concentration Afrique</b>								
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
551	Hôtels	3,9%	8,75		Culture de céréales et horticulture	3,2%	9,95	11
11	Culture de céréales et horticulture	2,0%	7,00		Nettoyage industriel	3,8%	7,14	747
747	Nettoyage industriel	7,2%	5,65		Industrie des viandes	3,5%	6,28	151
745	Sélection et fourniture de personnel	32,5%	5,64		Activités liées au sport	1,7%	6,25	926
554	Cafés	1,5%	4,26		Sélection et fourniture de personnel	23,8%	6,02	745

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

4.7F-IC (A8) 4° T 2007 <b>Indice de concentration Asie</b>								
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC		Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
745	Hôtels	6,6%	14,70		Restaurants	17,5%	13,96	553
553	Culture de céréales et horticulture	2,9%	10,57		Culture de céréales et horticulture	3,4%	10,34	11
751	Restaurants	14,5%	8,96		Enseignement supérieur	5,6%	7,07	803
551	Cafés	1,4%	4,07		Hôtels	1,6%	5,61	551
930	Enseignement supérieur	3,7%	3,99		Cafés	1,0%	4,59	554

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Belgique au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

**Belgique**

4.1W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 Cinq secteurs d'activité, Belgique, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
85	Santé et action sociale	313.450	19,9	1,0	75	Administration publique	237.584	13,4	1,1
75	Administration publique	246.885	15,7	1,0	45	Construction	171.805	9,7	1,0
80	Education	234.835	14,9	1,0	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	140.720	7,9	0,9
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	168.431	10,7	0,9	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	113.305	6,4	1,0
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	142.606	9,0	1,0	60	Transports terrestres	105.737	6,0	1,0
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>70,1</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>43,4</b>	

4.2W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 Cinq secteurs d'activité, UE du Sud, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	5.313	17,6	1,5	45	Construction	9.516	19,6	2,0
85	Santé et action sociale	4.933	16,4	0,8	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	4.122	8,5	1,0
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	4.246	14,1	1,6	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	2.675	5,5	0,9
75	Administration publique	2.242	7,4	0,5	55	Hôtels et restaurants	2.611	5,4	2,2
55	Hôtels et restaurants	2.029	6,7	2,1	28	Travail des métaux	2.595	5,4	2,0
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>62,3</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>44,4</b>	

4.3W-IC (A8) 4 <sup>e</sup> T 2007 Cinq secteurs d'activité, UE de l'Est, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	2.910	44,1	3,9	45	Construction	1.603	31,3	3,1
85	Santé et action sociale	604	9,2	0,5	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	565	11,0	1,3
55	Hôtels et restaurants	580	8,8	2,8	51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	291	5,7	0,9
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	364	5,5	0,6	15	Industries alimentaires	267	5,2	1,9
80	Education	298	4,5	0,3	01	Agriculture, chasse et services annexes	261	5,1	7,1
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>72,1</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>58,3</b>	

4.4W-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité, Turquie, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	891	51,7	4,5	45	Construction	1.719	27,5	2,8
01	Agriculture, chasse et services annexes	134	7,8	28,1	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1.317	21,1	2,5
55	Hôtels et restaurants	112	6,5	2,1	15	Industries alimentaires	439	7,0	2,6
85	Santé et action sociale	99	5,7	0,3	55	Hôtels et restaurants	288	4,6	1,9
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	79	4,6	0,5	60	Transports terrestres	273	4,4	0,7
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>76,3</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>64,6</b>	

4.5W-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité, Maroc, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1.907	44,1	3,9	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	3.254	26,1	3,1
75	Administration publique	523	12,1	0,8	55	Hôtels et restaurants	1.284	10,3	4,1
85	Santé et action sociale	455	10,5	0,5	45	Construction	1.264	10,1	1
55	Hôtels et restaurants	446	10,3	3,3	75	Administration publique	852	6,8	0,5
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	305	7,1	0,8	52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	708	5,7	1,4
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>84,1</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>59,0</b>	

4.6W-IC (A8) 4e T 2007 Cinq secteurs d'activité, Afrique, Salariés									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1.717	31,2	2,7	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	2.331	23,5	2,8
85	Santé et action sociale	1.263	22,9	1,2	75	Administration publique	1.307	13,2	1,0
75	Administration publique	946	17,2	1,1	55	Hôtels et restaurants	974	9,8	3,9
55	Hôtels et restaurants	515	9,3	3,0	45	Construction	725	7,3	0,7
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	233	4,2	0,5	85	Santé et action sociale	576	5,8	1,3
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>84,8</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>59,6</b>	

4.7W-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité, Asie, Salariés</b>									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
55	Hôtels et restaurants	1.415	25,2	8,0	55	Hôtels et restaurants	1.691	23,4	9,4
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	1.238	22,1	1,9	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	849	11,8	1,4
75	Administration publique	416	7,4	0,5	75	Administration publique	555	7,7	0,6
85					51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	487	6,7	1,1
52	Santé et action sociale	367	6,5	0,3	80				
	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	342	6,1	0,7		Education	419	5,8	1,0
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>67,3</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>55,4</b>	

4.8W-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité, Amérique du Sud et centrale, Salariés</b>									
Femmes					Hommes				
Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC	Code Nace	Secteur	Effectifs	% du secteur	IC
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	874	40,6	3,5	74	Autres services fournis principalement aux entreprises	368	22,6	2,7
55	Hôtels et restaurants	257	11,9	3,8	45	Construction	189	11,6	1,2
85	Santé et action sociale	205	9,5	0,5	55	Hôtels et restaurants	184	11,3	4,5
80	Education	128	5,9	0,4	80	Education	109	6,7	1,2
75	Administration publique	125	5,8	0,4	85	Santé et action sociale	89	5,5	1,2
<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>73,7</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>			<b>57,6</b>	

*Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*

<b>Bruxelles</b>	4.1B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> me T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Belgique</b>						
	<b>Femmes</b>			<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
75	Administration publique	17,0%	1,15	Administration publique	15,6%	1,18	75
85	Santé et action sociale	16,6%	1,07	Autres services fournis principalement aux entreprises	12,5%	0,89	74
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	13,4%	0,79	Transports terrestres	6,3%	1,11	60
80	Education	12,7%	1,13	Education	6,2%	1,15	80
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	8,7%	1,04	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	6,0%	1,01	52
	<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>63,8%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>46,6%</b>		

<b>Bruxelles</b>	4.2B-IC (A8) 4 <sup>e</sup> me T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité UE du Sud</b>						
	<b>Femmes</b>			<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	20,8%	1,24	Construction	17,0%	2,64	45
85	Santé et action sociale	11,6%	0,75	Autres services fournis principalement aux entreprises	12,5%	0,88	74
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	10,3%	1,23	Hôtels et restaurants	10,1%	1,42	55
55	Hôtels et restaurants	8,0%	1,58	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	7,0%	1,17	51
75	Administration publique	6,5%	0,44	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,5%	0,93	52
	<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>57,3%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>52,0%</b>		

<b>Bruxelles</b> 4.3B-IC (A8) 4ème T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité UE de l'Est</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	56,7%	3,36	Construction	27,7%	4,31	45
85	Santé et action sociale	8,5%	0,55	Autres services fournis principalement aux entreprises	13,7%	0,97	74
55	Hôtels et restaurants	7,0%	1,38	Hôtels et restaurants	5,4%	0,77	55
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	4,9%	0,58	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	4,9%	0,83	51
80	Education	3,4%	0,30	Transports terrestres	4,4%	0,78	60
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>80,4%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>56,1%</b>		

<b>Bruxelles</b> 4.4B-IC (A8) 4ème T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Turquie</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	75,4%	4,47	Autres services fournis principalement aux entreprises	30,7%	2,17	74
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	4,2%	0,50	Construction	28,6%	4,46	45
85	Santé et action sociale	4,0%	0,26	Transports terrestres	6,0%	1,05	60
55	Hôtels et restaurants	3,0%	0,60	Hôtels et restaurants	5,3%	0,75	55
15	Industries alimentaires	1,9%	2,25	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,1%	0,86	52
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>88,6%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>75,7%</b>		

<b>Bruxelles</b> 4.5B-IC (A8) 4ème T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Maroc</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	45,7%	2,71	Autres services fournis principalement aux entreprises	26,1%	1,85	74
75	Administration publique	11,9%	0,81	Hôtels et restaurants	13,7%	1,92	55
55	Hôtels et restaurants	10,7%	2,11	Construction	9,4%	1,47	45
85	Santé et action sociale	9,9%	0,64	Administration publique	9,3%	0,70	75
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	8,1%	0,97	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	8,4%	1,43	52
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>86,3%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>66,9%</b>		

<b>Bruxelles</b> 4.6B-IC (A8) 4ème T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Afrique</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
85	Santé et action sociale	28,0%	1,80	Autres services fournis principalement aux entreprises	19,3%	1,36	74
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	23,1%	1,37	Administration publique	17,2%	1,30	75
75	Administration publique	20,0%	1,36	Hôtels et restaurants	14,7%	2,06	55
55	Hôtels et restaurants	10,4%	2,05	Santé et action sociale	8,7%	1,63	85
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,2%	0,62	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,6%	0,95	52
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>86,6%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>65,5%</b>		

<b>Bruxelles</b> 4.7B-IC (A8) 4ème T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Asie</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
55	Hôtels et restaurants	27,5%	5,44	Hôtels et restaurants	27,7%	3,90	55
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	20,9%	1,24	Autres services fournis principalement aux entreprises	11,1%	0,78	74
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	6,7%	0,79	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	8,6%	1,46	52
80	Education	5,6%	0,50	Activités informatiques	8,2%	2,63	72
75	Administration publique	5,6%	0,38	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	6,7%	1,13	51
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>66,3%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>62,2%</b>		

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

*Part des cinq premiers secteurs d'activité dans l'emploi salarié selon la nationalité et le sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007*

<b>Flandre</b> 4.1F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Belgique</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
85	Santé et action sociale	20,0%	1,02	Administration publique	11,5%	1,03	75
80	Education	14,1%	1,02	Construction	9,8%	0,99	45
75	Administration publique	13,8%	1,02	Autres services fournis principalement aux entreprises	8,2%	0,95	74
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	11,2%	0,96	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	7,3%	1,00	51
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	8,8%	1,00	Transports terrestres	5,7%	1,01	60
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>67,9%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>42,5%</b>		

<b>Flandre</b> 4.2F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité UE du Sud</b>							
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>			
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	20,3%	1,73	Construction	16,0%	1,61	45
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	12,2%	1,39	Autres services fournis principalement aux entreprises	10,3%	1,19	74
85	Santé et action sociale	10,3%	0,52	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	7,4%	1,02	51
55	Hôtels et restaurants	8,4%	2,72	Hôtels et restaurants	7,3%	3,42	55
51	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	6,0%	1,32	Travail des métaux	7,0%	2,29	28
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>57,1%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>48,0%</b>		

<b>Flandre</b> 4.3F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité UE de l'Est</b>								
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	36,5%	3,11	Construction	33,7%	3,39	45	
55	Hôtels et restaurants	9,8%	3,18	Autres services fournis principalement aux entreprises	11,5%	1,33	74	
85	Santé et action sociale	8,6%	0,43	Industries alimentaires	7,3%	2,35	15	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	6,2%	0,71	Agriculture, chasse et services annexes	6,9%	8,41	1	
80	Education	5,7%	0,41	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	5,9%	0,81	51	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>66,7%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>65,1%</b>			

<b>Flandre</b> 4.4F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Turquie</b>								
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	40,2%	3,42	Construction	27,5%	2,76	45	
1	Agriculture, chasse et services annexes	11,4%	30,99	Autres services fournis principalement aux entreprises	18,7%	2,16	74	
55	Hôtels et restaurants	8,5%	2,76	Industries alimentaires	8,9%	2,88	15	
85	Santé et action sociale	6,8%	0,35	Construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques	4,8%	1,56	34	
75	Administration publique	5,8%	0,43	Travail des métaux	4,7%	1,55	28	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>72,6%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>64,6%</b>			

<b>Flandre</b> 4.5F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité Maroc</b>								
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	45,8%	3,90	Autres services fournis principalement aux entreprises	27,8%	3,22	74	
85	Santé et action sociale	11,3%	0,58	Construction	10,1%	1,02	45	
75	Administration publique	10,3%	0,75	Agriculture, chasse et services annexes	7,0%	8,64	1	
55	Hôtels et restaurants	8,9%	2,88	Industries alimentaires	6,2%	2,00	15	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,9%	0,67	Hôtels et restaurants	5,7%	2,70	55	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>82,2%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>56,9%</b>			

<b>Flandre</b>		4.6F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité</b> <b>Afrique</b>						
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	41,8%	3,56	Autres services fournis principalement aux entreprises	29,6%	3,42	74	
85	Santé et action sociale	14,5%	0,74	Construction	7,6%	0,77	45	
75	Administration publique	12,7%	0,93	Hôtels et restaurants	7,3%	3,43	55	
55	Hôtels et restaurants	10,2%	3,31	Administration publique	6,6%	0,59	75	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	3,4%	0,39	Industries alimentaires	6,2%	2,01	15	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>82,6%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>57,3%</b>			

<b>Flandre</b>		4.7F-IC (A8) 4e T 2007 <b>Cinq secteurs d'activité</b> <b>Asie</b>						
<b>Femmes</b>				<b>Hommes</b>				
Code Nace	Secteur	% du secteur	IC	Secteur	% du secteur	IC	Code Nace	
74	Autres services fournis principalement aux entreprises	23,8%	2,03	Hôtels et restaurants	21,0%	9,91	55	
55	Hôtels et restaurants	23,6%	7,64	Autres services fournis principalement aux entreprises	13,0%	1,50	74	
75	Administration publique	7,9%	0,58	Administration publique	8,5%	0,76	75	
85	Santé et action sociale	6,7%	0,34	Commerce de gros et intermédiaires du commerce, à l'exclusion du commerce en véhicules automobiles et motocycles	7,5%	1,03	51	
52	Commerce de détail, à l'exclusion du commerce de véhicules automobiles et motocycles; réparation d'articles domestiques	5,9%	0,67	Education	6,6%	1,22	80	
<b>Part de l'emploi salarié</b>		<b>67,8%</b>		<b>Part de l'emploi salarié</b>	<b>56,5%</b>			

Source : BCSS Statistiques en ligne, calcul METICES-ULB

Les salariés selon la classe des salaires par nationalité et par sexe à Bruxelles au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)

1.2bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Belgique**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	48 781	46,3%	48 099	43,9%	96 880	45,0%
100-149 €	34 429	32,7%	34 139	31,1%	68 568	31,9%
>= 150 €	18 841	17,9%	25 117	22,9%	43 958	20,4%
Inconnu	3 345	3,2%	2 325	2,1%	5 670	2,6%
<b>Total</b>	<b>105 396</b>	<b>100%</b>	<b>109 680</b>	<b>100%</b>	<b>215 076</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE du Sud**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	5 607	63,1%	4 851	47,9%	10 458	55,0%
100-149 €	1 971	22,2%	3 501	34,6%	5 472	28,8%
>= 150 €	994	11,2%	1 409	13,9%	2 403	12,6%
Inconnu	309	3,5%	364	3,6%	673	3,5%
<b>Total</b>	<b>8 881</b>	<b>100%</b>	<b>10 125</b>	<b>100%</b>	<b>19 006</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE de l'Est**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	2 387	81,9%	666	53,8%	3 053	73,5%
100-149 €	310	10,6%	402	32,5%	712	17,1%
>= 150 €	168	5,8%	158	12,8%	326	7,9%
Inconnu	49	1,7%	12	1,0%	61	1,5%
<b>Total</b>	<b>2 914</b>	<b>100%</b>	<b>1 238</b>	<b>100%</b>	<b>4 152</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Turquie**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	476	76,4%	1 022	70,9%	1 498	72,5%
100-149 €	41	6,6%	267	18,5%	308	14,9%
>= 150 €	20	3,2%	63	4,4%	83	4,0%
Inconnu	86	13,8%	90	6,2%	176	8,5%
<b>Total</b>	<b>623</b>	<b>100%</b>	<b>1 442</b>	<b>100%</b>	<b>2 065</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Maroc**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	1 945	90,4%	4 690	81,9%	6 635	84,2%
100-149 €	92	4,3%	794	13,9%	886	11,2%
>= 150 €	23	1,1%	90	1,6%	113	1,4%
Inconnu	92	4,3%	152	2,7%	244	3,1%
<b>Total</b>	<b>2 152</b>	<b>100%</b>	<b>5 726</b>	<b>100%</b>	<b>7 878</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Afrique**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	1 705	82,7%	2 787	82,7%	4 492	82,7%
100-149 €	274	13,3%	458	13,6%	732	13,5%
>= 150 €	36	1,7%	105	3,1%	141	2,6%
Inconnu	46	2,2%	21	0,6%	67	1,2%
<b>Total</b>	<b>2 061</b>	<b>100%</b>	<b>3 371</b>	<b>100%</b>	<b>5 432</b>	<b>100%</b>

1.3bB-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Asie**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	954	70,8%	1 244	69,9%	2 198	70,3%
100-149 €	232	17,2%	288	16,2%	520	16,6%
>= 150 €	143	10,6%	236	13,3%	379	12,1%
Inconnu	19	1,4%	11	0,6%	30	1,0%
<b>Total</b>	<b>1 348</b>	<b>100%</b>	<b>1 779</b>	<b>100%</b>	<b>3 127</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS, données en ligne, calculs METICES-ULB

*Les salariés selon la classe des salaires par nationalité et par sexe en Flandre au 4<sup>e</sup> trimestre 2007 (effectifs et pourcentages)*

1.2bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Belgique**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	492 210	49,0%	355 017	31,2%	847 227	39,6%
100-149 €	352 194	35,1%	491 407	43,2%	843 601	39,4%
>= 150 €	129 443	12,9%	264 600	23,3%	394 043	18,4%
Inconnu	30 104	3,0%	25 503	2,2%	55 607	2,6%
<b>Total</b>	<b>1 003 951</b>	<b>100%</b>	<b>1 136 527</b>	<b>100%</b>	<b>2 140 478</b>	<b>100%</b>

1.3bC-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE du Sud**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	4 254	70,0%	4 164	44,8%	8 418	54,7%
100-149 €	1 213	19,9%	3 829	41,2%	5 042	32,8%
>= 150 €	414	6,8%	1 017	10,9%	1 431	9,3%
Inconnu	200	3,3%	291	3,1%	491	3,2%
<b>Total</b>	<b>6 081</b>	<b>100%</b>	<b>9 301</b>	<b>100%</b>	<b>15 382</b>	<b>100%</b>

1.3bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **UE de l'Est**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	2 400	84,4%	1 984	62,9%	4 384	73,1%
100-149 €	306	10,8%	1 017	32,2%	1 323	22,1%
>= 150 €	85	3,0%	128	4,1%	213	3,6%
Inconnu	52	1,8%	25	0,8%	77	1,3%
<b>Total</b>	<b>2 843</b>	<b>100%</b>	<b>3 154</b>	<b>100%</b>	<b>5 997</b>	<b>100%</b>

1.3bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Turquie**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	785	89,1%	2 304	66,3%	3 089	70,9%
100-149 €	48	5,4%	1 012	29,1%	1 060	24,3%
>= 150 €	16	1,8%	63	1,8%	79	1,8%
Inconnu	32	3,6%	95	2,7%	127	2,9%
<b>Total</b>	<b>881</b>	<b>100%</b>	<b>3 474</b>	<b>100%</b>	<b>4 355</b>	<b>100%</b>

1.3bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Maroc**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	1 260	91,6%	3 638	76,5%	4 898	79,9%
100-149 €	61	4,4%	945	19,9%	1 006	16,4%
>= 150 €	4	0,3%	83	1,7%	87	1,4%
Inconnu	50	3,6%	92	1,9%	142	2,3%
<b>Total</b>	<b>1 375</b>	<b>100%</b>	<b>4 758</b>	<b>100%</b>	<b>6 133</b>	<b>100%</b>

1.3bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Afrique**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	1 995	90,5%	3 114	81,2%	5 109	84,6%
100-149 €	123	5,6%	584	15,2%	707	11,7%
>= 150 €	26	1,2%	97	2,5%	123	2,0%
Inconnu	60	2,7%	38	1,0%	98	1,6%
<b>Total</b>	<b>2 204</b>	<b>100%</b>	<b>3 833</b>	<b>100%</b>	<b>6 037</b>	<b>100%</b>

1.3bD-nat (A9) 4e T 2007 Salariés **Asie**

Salaire journalier	Sexe					
	F	%	H	%	Total	%
0-99 €	3 168	87,1%	3 567	77,9%	6 735	82,0%
100-149 €	329	9,0%	729	15,9%	1 058	12,9%
>= 150 €	89	2,4%	248	5,4%	337	4,1%
Inconnu	50	1,4%	34	0,7%	84	1,0%
<b>Total</b>	<b>3 636</b>	<b>100%</b>	<b>4 578</b>	<b>100%</b>	<b>8 214</b>	<b>100%</b>

Source : BCSS, données en ligne, calculs METICES-ULB